FONDO ... ALCONE

BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EM. III NAPOLI
B. Prov.
XII
63

BIBLIOTECA PROVINCIALE
Armadio XXXI
Palchetto
Num.° d' ordine

B. Prov.
XII
63-64

Digitized by Google

Digitized by Google

RÉVOLUTIONS

DE

CONSTANTINOPLE

EN 1807 ET 1808.

I.

Digitized by Google

Digitized by Google

644108

RÉVOLUTIONS
DE
CONSTANTINOPLE
EN 1807 ET 1808,

PRÉCÉDÉES D'OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR L'ÉTAT ACTUEL DE L'EMPIRE OTTOMAN;

PAR A. DE JUCHEREAU DE SAINT-DENYS,

Colonel au Corps royal d'état-major; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, de l'ordre royal de la Légion d'honneur et de l'ordre du Croissant ottoman.

TOME PREMIER.

PARIS,
A LA LIBRAIRIE DE BRISSOT-THIVARS,
Rue Neuve des Petits-Pères, n° 3, près la place des Victoires.

1819.

Digitized by Google

IMPRIMERIE DE P.-F. DUPONT FILS, HOTEL DES FERMES.

Digitized by Google

AVERTISSEMENT.

Témoin oculaire des dernières révolutions de Constantinople, j'ai pu, comme inspecteur en chef du génie militaire, et par mes relations directes et fréquentes avec les ministres de la Porte, observer avec exactitude, les mouvements et les acteurs, et apprécier les obstacles et les événements. Ce récit est donc le résultat de mes propres observations, et de nombreux renseignements que j'ai pris sur les lieux et que je considère comme exacts par leur conformité avec mes notions sur le temps, les personnes et les localités.

Digitized by Google

Digitized by Google

PRÉFACE.

Au commencement du dix-huitième siècle, Pierre-le-Grand entreprit de réprimer le pouvoir et les prétentions du clergé russe, dont le chef voulait élever sa chaire patriarchale au-dessus du trône des czars, d'abolir la milice indisciplinée et séditieuse des strélitz, qui osait souvent dicter la loi à ses souverains et quelquefois même les déposer, et enfin de régénérer sa nation, qui, ayant été long-temps tributaire des Tartares avait conservé les mœurs et les usages des peuples asiatiques, et ne prenait aucune part, aux progrès des Européens dans les arts, les sciences et la civilisation. Pierre réussit, et la Russie, sortie tout-à-coup de sa barbarie et de son obscurité, marcha à pas de géant vers sa prospérité.

Au commencement du dix-neuvième siècle, le sultan Sélim III forma aussi le projet non moins

hardi d'abolir les janissaires, plus indisciplinés et plus nombreux que les strelitz, de détruire les prétentions des oulémas, d'abattre le pouvoir du mufty, qui, sans vouloir élever sa chaire au-dessus du trône des empereurs ottomans, partage cependant par ses fetfas ou décisions la puissance législative du monarque et l'action du gouvernement; et enfin de régénérer sa nation, en la faisant participer aux découvertes des Européens dans les arts et les sciences, à leurs institutions militaires et à leurs progrès dans l'agriculture, le commerce et la civilisation. Sélim échoua, et la Turquie, restée dans la barbarie sous un gouvernement maîtrisé par des prêtres et par des soldats séditieux, a pris, depuis ces tentatives malheureuses, une marche plus active vers sa ruine.

Mais pour mieux juger ces grands événements, si dignes de fixer l'attention des historiens et des philosophes, jetons un coup-d'œil rapide sur l'état de la Russie au moment où Pierre-le-Grand commença à opérer ses réformes, sur

les obstacles que ce prince eut à vaincre et sur les causes de ses succès. Le récit suivant des révolutions de Constantinople, en 1807 et 1808, fera connaître la différence de la position et du caractère de ces deux monarques, les dispositions des deux peuples, et les motifs qui, dans deux entreprises tendant au même but, ont produit des résultats si opposés.

La Russie, devenue chrétienne dans le cours du onzième siècle, sous le czar Volodimir, se vit bientôt obligée de plier sous le joug des Tartares, qui, après avoir asservi l'Asie sous Gengis-Kan, pénétrèrent en Europe. Les Russes devaient être alors ce que sont les Grecs du Levant sous la domination des Osmanlis. Libres dans l'exercice de leur religion, soumis et tremblants devant leurs maîtres tartares, ils ne conservaient leur existence politique que par une dépendance servile et en payant régulièrement les tributs imposés par le vainqueur.

Mais la famille de Gengis-Kan s'affaiblit par la division de son vaste empire, et par les guerres

qui eurent lieu entre les descendants de cet infatigable conquérant.—Profitant de ces désordres, les Russes reprirent courage; ils reconquirent peu à peu leurs anciens domaines, et ne tardèrent pas à les agrandir sous leur glorieux czar Ivan-Basilides.

Les prêtres, en excitant et en entretenant l'enthousiasme du peuple contre ses oppresseurs, qui de païens étaient devenus musulmans, coopérèrent à la délivrance de leur patrie et obtinrent de la reconnaissance des souverains de grands priviléges, qu'ils cherchèrent à agrandir par la suite aux dépens de leurs bienfaiteurs.

Les strelitz, en formant un corps permanent d'infanterie régulière, battirent la cavalerie tartare, ajoutèrent les royaumes de Casan et d'Astracan aux anciennes possessions de la Russie, et devinrent le principal appui et la gloire de cet empire.

Les troubles excités par la conduite tyrannique de l'usurpatenr Boris-Godonow, par l'extinction de la famille souveraine et par les prétentions des

quatre faux Démétrius, relâchèrent les liens d'amour et de respect qui unissaient les sujets à leurs souverains.

Les prêtres, qui avaient mis en avant plusieurs de ces faux Démétrius, dont un avait été moine, profitèrent de ces troubles pour augmenter leurs richesses et leur influence, et prétendirent bientôt que l'autorité du patriarche était au moins égale à celle du czar.

Les strelitz, courtisés tour à tour pas ces usurpateurs, qu'ils servaient ou abandonnaient suivant leurs caprices et leurs intérêts, devinrent remuants, exigeants et séditieux.

L'extinction de la famille souveraine avait fait naître les prétentions de plusieurs princes étrangers. Ladislas, fils du roi de Pologne Sigismond III, était soutenu par un puissant parti qui l'appelait au trône. Les provinces voisines de la Suède avaient offert la couronne à un frère de Gustave-Adolphe.

Mais les Russes, repoussant ces prétendants

qui auraient pu les soumettre par la suite à une domination étrangère, aimèrent mieux choisir parmi eux un prince qui fût digne de les commander. Le choix tomba sur Michel Romanow, fils de l'archevêque de Rostou, et allié par les femmes aux anciens czars.

C'est à cette famille que la Russie doit la fin de ses malheurs, ainsi que sa régénération, sa puissance et sa gloire.

Le nouveau czar Michel Romanow n'eut pas à souffrir des prétentions du clergé et des excès des strelitz subordonnés aux prêtres, parce que l'archevêque de Rostou, son père, devenu patriarche, le dirigea par ses conseils et employa son immense influence et ses richesses à affermir sa famille sur le trône de Russie.

Mais Alexis, fils de Michel, ne trouva pas le même appui dans le patriarche Nicon. Celui-ci, moine austère et prêtre ambitieux, ne cessait de déclarer qu'il était le chef de l'autorité spirituelle comme le czar l'était de l'autorité temporelle, et prétendait que comme la religion se trouvait in-

téressée dans les opérations importantes du gouvernement, on ne pouvait pas faire sans lui la paix ou la guerre ou établir les lois générales et les impôts.

Nicon, victime de son orgueil excessif et de son avarice, qui lui avaient fait des ennemis dans son propre corps, fut déposé. Mais Alexis, tourmenté par des guerres étrangères, eut sans cesse à lutter pendant son règne contre les prétentions du clergé et les excès de ses soldats. — Sentant qu'il ne pourrait jouir d'une autorité indépendante, qu'en disciplinant ses troupes et en civilisant sa nation, il dirigea toutes ses opérations vers ce but régénérateur.

Fédor son fils, prince très-éclairé, suivit les traces d'Alexis. Mais étant d'un tempérament faible et valétudinaire, il ne fit que paraître, et laissa le sceptre à son frère Pierre, à l'exclusion de son autre frère Ivan, qui était plus âgé. Ivan presque privé de la vue et de la parole, et sujet à des convulsions, était plus propre à déshonorer un trône qu'à l'occuper.

Le czar Pierre Alexiowitz, âgé de dix ans, ne pouvait pas encore exercer par lui-même l'autorité souveraine que Fédor son frère lui avait laissée. Des parents de sa mère Narishkin aspirèrent à la régence. Mais Sophie, sœur du monarque, princesse éclairée, intrigante et ambitieuse, résolut, non d'être régente, mais de régner avec ses deux frères.

Les prêtres, gagnés par elle, favorisèrent ses vues. Les strélitz furent les instruments sanguinaires de son ambition. Les Narishkins périrent avec leurs partisans ; d'horribles excès furent commis par cette soldatesque licencieuse; le testament de Fédor fut cassé, et Sophie, associée aux czars Ivan et Pierre, obtint les honneurs et l'exercice de la souveraineté.

Pierre, parvenu à l'âge de dix-sept ans, annonce qu'il veut gouverner par lui-même. Sophie et son favori Galitzin s'effraient, et chargent six cents strélitz d'arrêter et de massacrer ce jeune prince. Pierre, averti à temps, se sauve, convoque les boyards attachés à sa famille, gagne

plusieurs chefs des strélitz, forme un petit corps d'armée, caresse le clergé et marche sur Moscou. Sophie est renfermée dans un monastère, Galitzin est exilé et perd son immense fortune, qui est confisquée au profit de la couronne; Ivan continue à figurer sans danger dans les actes publics, et Pierre commence à tenir d'une main vigoureuse les rênes de l'État.

Ce monarque, convaincu par le souvenir des orages politiques qui avaient accompagné son enfance, et par les dangers personnels qu'il venait de courir, de la nécessité de civiliser sa nation, d'abaisser les prêtres et de contenir les strélitz, pour affranchir l'autorité souveraine, adopta les vues de son père Alexis, et commença à les exécuter avec une ardeur et une fermeté conformes à son âge et à la force de son caractère.

Mais pour instruire et civiliser sa nation, il fallait que Pierre commençât par s'instruire et se former lui-même; car son éducation avait été entièrement négligée par sa sœur Sophie, qui avait espéré le gouverner ou n'en avoir rien à

craindre, en lui permettant de s'abandonner à ses passions fougueuses et de croupir dans une honteuse ignorance. L'histoire des rois n'offre pas un exemple semblable à celui que donna Pierre-le-Grand dans cette circonstance.

Pierre commence ses études à l'âge où les autres hommes ont coutume de les finir. Ne trouvant pas dans ses États des moyens suffisants d'instruction, et convaincu que dans un pays à régénérer, le monarque doit servir d'exemple vivant et de modèle à ses sujets, il quitte son empire, se cache sous un nom supposé, parcourt l'Europe sans faste pour mieux la connaître et s'éclairer, se mêle à toutes les classes, voit tout, observe tout, et non content des connoissances théoriques qu'il acquiert, il se fait même ouvrier afin de devenir le directeur utile de ses nouveaux établissements.

Ne pouvant travailler à abaisser l'autorité du patriarche et du clergé, avant d'avoir réussi à contenir les strelitz qui étaient leur principal soutien, il transforme les deux compagnies des

préobasnisky et des semenousky qu'il avait eues auprès de sa personne avant la chute de la princesse Sophie, en deux régiments des gardes, organise deux corps composés en grande partie d'étrangers, qu'il fait commander par Gordon et le Fort, l'un Anglais et l'autre Genevois, et envoie les strelitz sur les frontières, du côté de la Lithuanie et de la Crimée, sous le prétexte de les défendre contre les Polonais et les Tartares qui menaçaient l'empire d'une invasion.

Ces sages mesures sauvèrent la Russie; car tandis que Pierre-le-Grand voyageait pour s'instruire et éclairer sa nation, les partisans du fanatisme et de la barbarie travaillaient sourdement pour faire avorter ses projets. La princesse Sophie, tourmentée par la passion de régner, s'entendit avec les prêtres, intrigua avec les vieux boyards, mécontents des réformes, et souleva les strelitz.

Ces soldats séditieux marchèrent en tumulte sur Moscou pour rétablir Sophie sur le trône; mais vaincus et dispersés par les troupes étran-

gères de le Fort et de Gordon, ils furent enfin pris et jetés dans les prisons.

Pierre, arrivant à la hâte, punit les principaux coupables et pardonna à Sophie, qu'il aurait fait périr, s'il avait été aussi cruel par caractère qu'il l'a été quelquefois par politique. Mais il fut sévère et inexorable envers les strelitz. Après avoir aboli par un ukase ce corps si long-temps formidable à l'autorité souveraine, il fit pendre ou décapiter environ deux mille de ces soldats rebelles, et exila le reste en Sibérie.

La politique lui défendait d'avoir des ménagements pour cette soldatesque, aussi vile et lâche dans le malheur, qu'insolente et séditieuse dans la prospérité. Le moment était favorable. Les strelitz effrayés ne savaient que se prosterner et s'avilir devant leur monarque irrité; ils demandaient grâce; mais cette grâce aurait été une grande faute politique. La conduite sévère de Pierre-le-Grand à leur égard les fit disparaître à jamais.

La chute des strelitz entraînait celle du clergé.

N'ayant plus pour eux l'appui des soldats, les prêtres durent céder aux volontés du monarque. La dignité patriarcale fut abolie. Les immenses domaines des patriarches, qui rendaient ces pontifes redoutables à leurs souverains, furent annexés aux biens de la couronne, et servirent à soudoyer les nouvelles troupes, qui protégeaient les réformes et les nouvelles institutions.

Les Russes, plus asiatiques qu'européens, conservaient encore en grande partie le costume des Tartares, l'habit long et la barbe. Pierre-le-Grand les obligea à s'habiller comme les peuples auxquels il voulait les assimiler. Convaincu que la force d'un monarque légitime n'est grande qu'autant que ses sujets jouissent de leurs droits d'hommes et de citoyens, il abolit le mot *esclave*, que prenaient les Russes en s'adressant à leur souverain, et commença dans ses propres domaines l'affranchissement des paysans.

Toutes ses entreprises, secondées par l'étendue et la profondeur de son génie, par le zèle de ses serviteurs, qu'il savait choisir et qu'il prenait

indistinctement dans toutes les classes (1), et parmi toutes les nations; et enfin, par la persévérance inébranlable et par l'inflexibilité de son caractère, ont été couronnées du plus grand succès. Des établissements immenses, dignes d'être mis en parallèle avec ceux du même genre que les nations les plus riches et les plus éclairées de l'Europe ont exécutés peu à peu, parurent sortir tout à coup du néant à la voix créatrice de ce monarque régénérateur. L'agriculture perfectionnée servit à accroître la population et le bien-être général. Le commerce, favorisé par de nouveaux débouchés tant extérieurs qu'intérieurs, fit naître l'industrie et les richesses. Le Volga fut uni à la Néva par des canaux de communication. Les nouveaux ports d'Asoph et de Saint-Pétersbourg permirent au pavillon russe, jusqu'alors inconnu, de flotter sur la Baltique et

(1) Menzikoff, qui de garçon pâtissier devint prince et général d'armée, fut le plus zélé, le plus intelligent et le plus utile des collaborateurs de Pierre-le-Grand.

sur la mer Noire. La Russie n'avait pas un bâtiment armé avant le règne de Pierre, et en peu d'années les escadres russes battirent celles de la Suède.

Soixante mille Russes avaient été vaincus et obligés de mettre bas les armes, à la bataille de Narva, par huit mille Suédois sous les ordres de Charles XII. Les armées russes, formées à la discipline la plus sévère et constamment exercées, se perfectionnèrent peu à peu par des succès variés, et gagnèrent, neuf ans après leur défaite de Narva, la bataille décisive de Pultawa, contre le même Charles XII, qui voulait renverser Pierre-le-Grand et qui fut réduit à chercher un asile dans les États du Grand-Seigneur.

La Livonie, l'Estonie, l'Ingrie et une partie de la Finlande accrurent les domaines de la Russie. Ces succès électrisèrent la nation; les vieux boyards cessèrent de murmurer. Les jeunes nobles, n'étant pas influencés par de vieux préjugés et d'anciennes habitudes, mirent de l'enthousiasme à favoriser les entreprises du mo-

narque qu'ils admiraient. — Les prêtres eux-mêmes, sentant qu'ils n'avaient rien de mieux à faire que de chercher à captiver la bienveillance du czar, renoncèrent au fanatisme, acquirent des lumières pour parvenir à la fortune, et finirent par seconder avec zèle les nouvelles institutions qu'ils avaient combattues.

L'agrandissement de cet empire, dont la population fière et belliqueuse avait, en sortant de la barbarie, toute l'énergie des peuples nouveaux, acquit dès-lors une marche progressive, dont le génie de Pierre-le-Grand régla le cours par ses institutions, après en avoir créé l'action par ses travaux. En moins d'un siècle la Russie est devenue une des premières puissances de l'univers et l'arbitre des peuples européens.

Mais ces réformes, auxquelles Pierre-le-Grand pouvait seul procurer un succès aussi prompt et aussi complet, furent secondées par quelques circonstances particulières, par l'état du pays et par les dispositions des Russes. Les Moscovites étant chrétiens repoussaient les institutions et

les mœurs des autres peuples de l'Europe, non par motif de religion, mais parce qu'elles contrariaient leurs habitudes et leurs anciens usages. Les strélitz, qui étaient assez puissants pour disposer du trône, formaient un corps isolé au milieu de la nation, attendu que les jeunes russes capables de porter les armes n'étaient pas tous affiliés à cette corporation militaire. Le clergé, fort de l'ignorance du peuple, n'avait que l'influence que donnent les fonctions sacerdotales, et trouvait constamment des amis du trône dans les magistrats chargés de la justice, et quelquefois parmi les boyards, intéressés par devoir à défendre l'État et les prérogatives de la couronne. Les paysans serfs n'avaient d'autre volonté que celles des maîtres dont ils dépendaient.

Pierre-le-Grand put donc trouver dans sa nation un soutien contre le clergé et les strelitz; mais la position du sultan Sélim III, qui avait formé la résolution de l'imiter, était bien différente. Nous verrons, dans le récit des dernières révolutions de Constantinople, et dans les obser-

vations qui le précèdent, que, même en supposant que ce prince eût possédé la force physique et morale de Pierre-le-Grand, comme il avait ses bonnes intentions et une partie de son génie, il n'aurait jamais trouvé dans sa nation un appui et des moyens suffisants pour renverser l'antique pouvoir des janissaires et des oulémas, et pour mettre les Osmanlis, en les civilisant, au niveau des plus grandes nations de l'Europe.

Digitized by Google

RÉVOLUTIONS
DE
CONSTANTINOPLE
EN 1807 ET 1808.

PREMIÈRE PARTIE.

Observations sur le Grand-Seigneur et la dynastie Ottomane, sur le corps ecclésiastique et judiciaire des Oulémas, sur les Janissaires et les autres corps militaires, sur la marine, les finances, le commerce, la population et le régime actuel de l'Empire Ottoman.

806

TROIS grandes révolutions ont agité l'empire ottoman durant les années 1807 et 1808. En moins de deux ans deux empereurs ont été déposés et étranglés; cinq grands visirs ont été destitués, décapités ou empoisonnés; plusieurs ministres subalternes ont été mis en pièces par la populace de Constantinople; les nouvelles milices régulières dites des *nizam geditles* et des *seymen*, ont été dissoutes et en partie exterminées. Tous ces grands événements, qui se sont

succédé avec une rapidité extraordinaire, ont été regardés en Europe comme des révolutions effrayantes, dont les conséquences funestes devaient se faire sentir pendant un très-grand nombre d'années. Mais les Turcs n'y ont vu que le résultat heureux d'une résistance ordinaire contre un gouvernement novateur, qui voulait changer les lois civiles et militaires de l'empire. Le calme a succédé aux plus affreux orages et le même peuple, alternativement souverain et esclave, a repris avec tranquillité ses fers sous un nouveau sultan. Tel est l'effet des lois et surtout des usages, qui gouvernent l'empire ottoman.

Mais le simple récit de ces grandes révolutions ne pourrait présenter qu'une énigme continuelle et difficile à débrouiller; j'ai cru qu'il convenait de le faire précéder par un exposé de la constitution actuelle de la Turquie, et par quelques détails et observations sur la force, les revenus, le commerce et la population de cet empire.

Plusieurs voyageurs célèbres ont écrit sur l'empire ottoman. Mais la plupart d'entre eux n'ont cherché à trouver dans cette terre classique que des restes mutilés d'anciens monuments, et n'ont parlé que légèrement et avec mépris des barbares qui gouvernaient ces fertiles contrées. Quelques-uns des écrivains, qui ont voulu approfondir la

constitution et les lois des Turcs, ont parlé avec emphase de l'autorité indéfinie du Grand-Seigneur et de la dépendance servile des sujets, parce qu'ils n'avaient parcouru cet empire que dans des moments de calme, lorsque rien ne paraissait pouvoir entraver la volonté du souverain regardé comme le lieutenant de la Divinité (1).

L'ambassadeur Porter et le chevalier d'Ohson, sont les auteurs qui ont le mieux écrit sur les lois politiques et religieuses de l'empire ottoman. Mais le premier s'est trompé en cherchant dans les lois existantes, et non dans les usages successivement introduits une force capable de balancer l'autorité souveraine. Le second nous a peint les Turcs, dans sa laborieuse et savante compilation, non tels qu'ils sont, mais tels qu'ils seraient, si les anciennes institutions politiques et religieuses étaient encore en vigueur, et si les lois seules gouvernaient les peuples.

Les voyageurs, qui ont visité la Turquie dans des temps difficiles et qui ont été témoins des trois dernières révolutions, peuvent avoir conçu une idée exacte de cet empire, parce que les principaux corps de l'état et les différentes classes

(1) Les Turcs appellent leurs empereurs *Zilullah*, miroir ou image de Dieu.

de la nation ont été obligés, durant ces époques orageuses, de montrer à découvert leurs droits, leurs prétentions, leurs passions et leur puissance respective.

Du Grand-Seigneur et de la dynastie Ottomane.

L'empereur des Turcs est regardé par tous les mahométans sunnites (1) comme le successeur légitime du prophète et des califes orthodoxes. Il possède comme eux le pouvoir du kitab ou livre, et celui du kilitch ou épée, c'est-à-dire, l'autorité religieuse et temporelle. Mais les califes, qui étaient ou prétendaient être de la race de Mahomet, n'avaient dû leur puissance souveraine qu'à leur titre de premier iman, ou chef du sacerdoce. Les empereurs ottomans étant d'origine tartare, n'ont dû, au contraire, qu'à leur épée leur autorité religieuse et les honneurs du califat. Cette circonstance a nécessité quelques modifications dans l'exercice de l'autorité religieuse des califes ottomans, et a été la première source de l'im-

(1) Les mahométans sont divisés en deux classes, les Schütes et les Sunnites. Les premiers abhorrent les trois premiers califes, qu'ils regardent comme des usurpateurs; les seconds ont un grand respect pour leur mémoire.

portance et des prérogatives du corps des oulémas.

Les premiers empereurs ottomans qui fondèrent et agrandirent cet empire dans un temps, où le califat était divisé entre plusieurs prétendants, qui tous se déclaraient les successeurs légitimes du prophète, prirent aussi le titre de calife, afin de jouir sans contrôle d'une souveraineté absolue dans leurs états.

Mais ces monarques guerriers et conquérants dédaignèrent de remplir par eux-mêmes les fonctions judiciaires et sacerdotales, qui leur appartenaient comme califes ou premiers imans (1). Ils chargèrent le mufty de l'interprétation des lois, confièrent aux mollas et aux cadis l'administration de la justice, et laissèrent aux scheiks et aux imans les cérémonies ordinaires du culte.

Cette négligence trop prolongée des sultans ottomans à remplir leurs devoirs sacerdotaux et judiciaires, accoutuma peu à peu les peuples à considérer les oulémas comme les seules personnes qui eussent le droit d'exercer ces fonc-

(1) Le sultan Amurat Ier, troisième empereur des Turcs, fut le premier qui commença à un âge déjà avancé à assister aux prières publiques et à réciter le *Namaz* comme chef des imans, d'après les conseils de Meula Fenari, qui était alors mufty.

tions, consacra et affermit cette prérogative avantageuse.

Le monarque, qui aurait dû être le premier et le seul oracle de la loi, se vit enfin réduit à consulter le mufty, et se trouva lié dans l'exercice de son autorité suprême par les fetfas de ce pontife. Cette influence des oulémas aurait fini peut-être par arracher l'autorité souveraine à la Porte Ottomane, si les sultans régnants n'avaient eu la sagesse de conserver et même d'exercer fréquemment leur droit inhérent à la qualité de calife, de changer à volonté les agents de leur puissance religieuse aussi bien que ceux de leur puissance politique et militaire.

Une des causes qui contribua le plus à augmenter l'influence politique des Oulémas, fut leur zèle ardent, l'austérité de leurs mœurs et leur humilité apparente pendant les trois premiers siècles de la monarchie. Ces vertus leur gagnèrent l'estime du souverain et l'affection des peuples.

Les Oulémas furent humbles, modestes et obéissants, aussi long-temps que les empereurs ottomans, commandant eux-mêmes leurs armées, furent couronnés par la victoire. Ils ne manquèrent jamais alors de trouver un accord parfait entre les lois du prophète et les volontés du monarque régnant. Mais lorsque, détestant les

fatigues de la guerre, les sultans se renfermèrent dans leurs harems, confièrent le commandement des armées à des visirs ou à des pachas, et éprouvèrent des revers, les oulémas, possédant une grande influence sur un peuple fanatique et mécontent, commencèrent à secouer le joug et à faire sentir leur importance.

Cependant les oulémas ne tardèrent pas à s'apercevoir que leur influence politique serait précaire et incertaine, tant qu'elle n'aurait pour appui que des privilèges et l'amour capricieux de la populace. Ils s'efforcèrent d'attacher le corps des janissaires à leurs intérêts.

Ceux-ci possédaient de grands privilèges, qu'ils devaient comme les oulémas à la faveur et à la reconnaissance des anciens sultans; ils avaient acquis l'estime de la nation par des services importants et par de nombreuses victoires, et ils avaient conçu autant d'horreur que de mépris pour leurs souverains dégénérés.

Les janissaires se trouvèrent flattés des avances faites par le corps des oulémas, et furent charmés de pouvoir donner à tous leurs mouvements séditieux la sanction vénérable des interprètes de la loi et des chefs de la magistrature. Ces derniers acquirent de la force par leur union avec les janissaires.

Tels furent les principes, qui cimentèrent l'alliance politique de ces deux corps; alliance, que la résistance malheureuse de quelques sultans rendit encore plus forte et plus solide, et qu'on peut regarder comme ayant entièrement altéré l'ancienne constitution de l'empire ottoman. Il est résulté de cet état de choses, que la Porte ne peut plus faire une nouvelle loi et établir un impôt, sans avoir préparé les corps des oulémas et des janissaires à approuver la nouvelle ordonnance, à lui obéir et à en protéger l'exécution. Le despotisme du souverain a été quelquefois modifié dans certaines opérations qui auraient pu être oppressives pour le peuple; mais l'intérêt et la gloire de l'Empire ont été souvent sacrifiés aux vues particulières des deux corps alliés.

L'empire ottoman, dont toutes les institutions sont essentiellement théocratiques et militaires, et qui ne peut être fort que lorsque le chef de l'état l'est aussi, a vu naître sa faiblesse et sa décadence de l'affaiblissement de l'autorité souveraine.

La résistance des oulémas et des janissaires contre le chef de la religion et de l'état, ne devant son origine qu'à la révolte et à des usurpations, au lieu de tendre à modifier le despotisme du souverain et d'avoir des résultats avantageux

à la liberté du peuple et à la prospérité générale, est, non-seulement la principale, et peut-être la seule cause de la faiblesse actuelle de l'empire ottoman; mais encore de l'ignorance et de la barbarie des Turcs.

Car les oulémas et les janissaires, c'est-à-dire, les magistrats et les soldats, qui par la nature de leurs fonctions ne devraient être que les instruments du souverain, en étant devenus les rivaux, le gouvernement se trouve très-souvent sans force et le pays sans protection. Quant à l'ignorance et à la barbarie qu'on reproche aux Turcs, et que plusieurs écrivains attribuent à l'islamisme sans considérer que les Arabes, qui ont répandu cette religion dans une grande partie de la terre, cultivaient avec succès les arts et les sciences dans le temps que l'Europe chrétienne était plongée dans la plus honteuse ignorance, ce n'est également que dans la puissance politique de ces deux corps, qu'on doit en chercher le motif. Les oulémas ont toujours craint l'introduction des lumières et l'étude des sciences exactes, qui auraient pu jeter du mépris sur l'alcoran, sur ses obscurs et nombreux commentaires, sur l'immense collection des fetfas souvent contradictoires des muftys, et enfin sur tout l'édifice de leur érudition théologique.

Les janissaires, qui ont abandonné en partie leurs anciens règlements de discipline, et qui ont contracté l'habitude de ne faire qu'un service peu pénible, prétendent que le même sabre invincible, qui a conquis tant de royaumes, suffira pour les défendre, et rejettent avec horreur la discipline sévère des Francs, leurs armes perfectionnées et leurs nouveaux systèmes de tactique,

Ces deux corps, en empêchant la Turquie de se mettre au niveau des autres puissances européennes, et d'adopter leurs découvertes utiles et leurs institutions militaires, ont augmenté sa faiblesse, sa misère et sa dépendance, à mesure que les états voisins se sont élevés par leur force, leurs richesses, leurs lumières et leurs progrès rapides dans tous les genres d'industrie.

Plusieurs écrivains, qui n'ont jugé du gouvernement turc que par les apparences, ont cru que l'autorité du Grand-Seigneur était illimitée, parce qu'ils l'ont vu disposer arbitrairement de la vie de ses ministres et de ses serviteurs : mais le pouvoir du Grand-Seigneur sur ses ministres est celui d'un maître à l'égard de ses esclaves. Tout Turc, qui accepte un emploi au service de la Porte, renonce à sa liberté et met ses biens et son existence à la disposition d'un

maître, dont il n'est plus le sujet, mais l'esclave. Il n'en est pas de même des autres osmanlis, ainsi que des rayas ou sujets non musulmans de l'empire; ceux-ci ne peuvent être condamnés que par les tribunaux, d'après les lois existantes et sur la déposition de deux ou plusieurs témoins. Les janissaires, les bostangis, les canonniers et les autres militaires sont jugés par un tribunal particulier établi dans chaque corps. Il est vrai qu'il arrive quelquefois que le Grand-Seigneur, exerçant l'autorité prévôtale, qui lui appartient comme chef d'un gouvernement militaire, et qu'il délègue à son grand-visir et aux pachas des provinces, fait punir tout homme pris en flagrant délit, sans suivre les formalités des sentences judiciaires : mais dans ces occasions peu fréquentes, qui ont pour but de frapper de terreur, par la promptitude et la sévérité du châtiment, une populace naturellement féroce et inquiète, le crime est toujours avéré; et ces punitions subites, dont les militaires sont ordinairement exemptés par leur renvoi à la police de leur corps, tombent en général sur des hommes de la dernière classe du peuple, et trop fréquemment sur des rayas.

Si le sultan, entraîné par des inclinations sanguinaires, venait à abuser de ce droit terrible,

qui est le meilleur frein dans un pays où l'on ignore l'emploi des précautions d'une police prévoyante, des murmures séditieux se feraient bientôt entendre. Les oulémas ne manqueraient pas de citer les lois outragées par les caprices d'un tyran persécuteur; les janissaires crieraient à la vengeance, et le sultan recevrait, par sa déposition ou sa mort, le juste châtiment de sa cruauté.

En voyant les entraves mises à l'autorité du souverain, les révolutions fréquentes qui ont bouleversé cet empire, la mort ou la déposition d'un si grand nombre de sultans, et les révoltes successives de tant de pachas contre l'autorité de la Porte, on peut être étonné qu'aucun de ces événements n'ait produit le démembrement d'une seule province, et que la dynastie ottomane continue à occuper ce trône orageux.

Cependant cette maison souveraine, malgré la fin tragique de plusieurs de ses chefs, non-seulement n'a rien à craindre de pareilles révolutions, mais elle est même le seul lien politique qui unisse toutes les parties de cet empire, et le pivot sur lequel repose l'existence des deux Turquies.

Cette circonstance tient aux institutions primitives qui ont présidé à l'existence et préparé la

grandeur de cet empire, au souvenir de l'illustration des premiers empereurs, et à l'isolement de la dynastie ottomane, au milieu d'un peuple composé d'individus plutôt que de familles.

Osman Ier, fondateur de cette monarchie, au lieu de donner le nom de *Turcs* à ses soldats, qui d'origine tartare auraient dû porter cette dénomination alors commune à toutes les hordes, qui, depuis *Genghiz-Khan*, étaient sorties des pays situés au delà et au nord de l'Oxus, pour ravager l'Asie mineure et la Syrie, les appela *Osmanlis* (1), c'est-à-dire enfants d'Osman.

Ce prince ne respirant que l'amour de la gloire et des conquêtes, mais observateur sévère de la

---

(1) Les Osmanlis se regardent comme insultés, lorsqu'on les appelle *Turcs*, expression qu'ils emploient pour désigner un homme grossier.

Le mot *turc* était employé depuis le sixième siècle de l'hégire, pour désigner dans l'Orient les Scythes ou Tartares venus à la suite de Genghiz-Khan, et ceux de toutes les armées de conquérants ou brigands, qui ont passé l'Oxus depuis cette époque pour se porter en Syrie ou dans l'Asie mineure. (*Voyez* le *Gulistan du poëte persan* Scheik-Saadi, qui vivait dans le milieu du sixième siècle de l'hégire.) Nicéphore appelle *Turcs* les soldats d'Aladin, sultan d'Iconium.

discipline et de la justice, vivait avec simplicité parmi ses soldats comme un père au milieu de ses enfants, et leur prodiguait les richesses, que ses conquêtes lui procuraient dans un pays abondant et fertile. Ses vertus, imitées par ses successeurs immédiats, attirèrent, par l'espoir d'acquérir des richesses et d'en jouir en paix sous un gouvernement protecteur, la foule des aventuriers qui ravageaient, dans les quatorzième et quinzième siècles, l'Asie mineure et la Syrie, et que les armées conquérantes de Genghiz-Khan et de ses successeurs avaient laissés derrière elles dans leurs marches rapides. Ceux-ci n'ayant d'autres points de réunion que la famille Ottomane, s'attachèrent à elle avec zèle et fidélité, lui procurèrent bientôt un ascendant irrésistible dans l'Asie mineure, en chassèrent les Grecs, renversèrent le trône du sultan d'Iconium, passèrent en Europe et fixèrent en peu de temps le siége de l'empire dans la Thrace sous le sultan Amurat Ier. Ce prince, par l'institution des janissaires, donna une plus grande force et un nouvel éclat à sa famille. Ces nouveaux soldats, tous prisonniers de guerre, ou enfants de tribu, n'ayant plus de parents, ne pouvant pas se marier, se regardaient comme appartenant à la famille régnante, à laquelle de bons traitements, des

faveurs nombreuses et leurs succès militaires les attachèrent de plus en plus.

La coutume, qui exista long-temps de ne conférer les dignités les plus hautes et les plus lucratives qu'à des Itch-Oghlans ou pages élevés dans le sérail, et réellement esclaves du sultan, honora ce dernier titre, et fit considérer comme esclaves du souverain, tous ceux qui parvinrent par la suite à occuper les principaux emplois à la cour, à l'armée et dans l'administration des provinces. Le droit que les maîtres ont d'hériter de leurs esclaves, s'appliquant, dans ce cas, au souverain relativement aux principaux fonctionnaires de l'empire, empêcha, qu'aucune famille ne s'élevât et ne se soutînt au-dessus de la multitude et établit une égalité parfaite entre tous les Osmanlis.

Ces principes conservés avec soin et pour lesquels on ne trouve quelques exceptions que dans les provinces éloignées de la capitale, sont cause, que les familles turques (1) n'ont pas de nom distinctif et héréditaire, que chaque individu y est connu par une dénomination religieuse et par

(1) Il n'en est pas de même en Perse et en Arabie. Les familles ont des noms distinctifs et conservent avec soin leur arbre généalogique.

quelque sobriquet fondé sur des qualités morales ou des défauts physiques, que la gloire et le mérite des ancêtres est nul et que les descendants directs des plus illustres visirs et pachas, exercent souvent les emplois les plus vils aussi bien que ceux du prophète, que l'on voit quelquefois traîner leur turban vert, dans l'avilissement et la boue. La famille ottomane est la seule qui ait un nom, une descendance suivie, des droits héréditaires, une existence politique. Elle est le point de réunion générale; tout se rapporte à elle; elle est tout; on ne voit qu'elle et la nation : l'une ne pourrait pas exister sans l'autre.

Nous venons de voir, que quoique la dynastie ottomane soit solidement établie sur le trône de cet empire, dont l'existence tient à la sienne, la personne du sultan régnant est exposée à des dangers continuels, par la résistance et l'accord des janissaires et des oulémas. Mais outre ces dangers, qu'une conduite sage et modérée peut détourner, l'empereur ottoman aurait à craindre l'ambition de ses frères et de ses parents, sans les précautions cruelles, qui ont été adoptées pour éviter les guerres civiles, lesquelles ont ensanglanté la Turquie durant les deux premiers siècles de son existence. Elles devaient presque toutes leur origine à l'incertitude du droit de

succession au trône parmi les princes de la maison ottomane (1).

Autrefois les jeunes sultans jouissaient de la même liberté que les autres sujets de l'empire et étaient souvent employés dans le commandement des armées et le gouvernement des provinces. Mais plusieurs de ces princes se rendirent coupables de révolte et de cruauté envers leur souverain et leur père. Selim Ier déposa et fit mourir Bajazet II, son père; celui-ci lutta long-temps contre son frère Zizim (2) pour la succession au trône. Le grand Soliman lui-même, fut exposé au danger d'être détrôné par son fils Moustapha. Ce dernier empereur, à qui les Turcs donnent le nom de Canuni, parce qu'il fit réunir dans un code général les principales lois et les réglements militaires de l'empire, établit pour règle invariable et perpétuelle, qu'à l'avenir tous les sultans appartenant à la race ottomane seraient élevés dans le sérail sous les yeux du sultan régnant, qu'ils n'en sortiraient qu'avec lui, et qu'ils ne seraient plus employés dans le commandement des armées et le gouvernement des provinces.

Cette loi fondée sur l'esprit de vengeance et de

(1) Un empereur mort ou déposé est ordinairement remplacé par le prince le plus âgé de la famille.

(2) Cantémir l'appelle *Jem*.

jalousie, qui animait alors le grand Soliman, ne fut exécutée avec rigeur que depuis Mahomet III. Elle mit fin à tous les troubles, que l'ambition des jeunes princes aurait pu exciter; mais elle a porté un coup mortel à la gloire et à la prospérité de l'empire ottoman.

Depuis cette époque les jeunes sultans languissent dans une prison rigoureuse jusqu'à leur mort, ou jusqu'au moment heureux de leur avénement au trône. Appelés à devenir les chefs d'une nation belliqueuse, au lieu de vivre dans les camps et au milieu des soldats, ils n'ont devant les yeux que des eunuques noirs et la captivité.

Un kodgea ou précepteur, choisi pour son austérité réelle ou apparente parmi les muderis ou docteurs de la loi, est chargé de les instruire dans l'Alcoran, de leur apprendre les éléments des sciences cultivées autrefois par les Arabes, ainsi que les calculs chimériques de l'astrologie, qui sert à diriger les opérations importantes de ce gouvernement, et enfin, de leur faire connaître toutes les finesses du farci, ce style bizarre, mélangé d'arabe, de turc et de persan, dont on se sert dans la chancellerie ottomane.

Ce professeur, toujours animé par l'intérêt du corps, auquel il appartient, met sa principale étude à envelopper l'esprit de ses jeunes élèves

de tous les préjugés qui sont propres à leur inspirer une haute admiration pour l'érudition théologique des oulémas, et un souverain mépris pour les connaissances et la civilisation des peuples infidèles. Des femmes, dont la stérilité est constatée par leurs rides et leur âge avancé, sont chargées de consoler ces princes des rigueurs de leur prison; mais elles ne servent qu'à énerver leur âme et à détruire leur santé.

Pouvait-on espérer de former des hommes et surtout des princes avec un pareil genre d'éducation? Il en est sorti en général des êtres abrutis et efféminés.

La série brillante (dont l'histoire des nations n'offre aucun autre exemple) des dix premiers empereurs ottomans, qui tous coopérèrent par leur prudence et leurs vertus guerrières à la gloire et à l'agrandissement de cet empire, fut remplacée par une ligne honteuse de princes, qui incapables de soutenir les fatigues de la guerre et de montrer des sentiments dignes de la force d'âme et du courage de leurs ancêtres, abandonnèrent entièrement les rênes de l'état à leurs ministres et s'endormirent dans l'indolence et les voluptés de leur harem.

La dégradation de la maison souveraine eut une influence funeste sur l'empire. L'action du

Gouvernement fut affaiblie. L'estime de cette nation de soldats pour ses premiers maîtres avait accru l'autorité du souverain; son mépris pour leurs successeurs la diminua et fit naître, comme nous avons vu, les prétentions et l'influence des janissaires et des oulémas. Le courage et la discipline sévère des janissaires, les dispositions belliqueuses du peuple et surtout les divisions des princes chrétiens ont soutenu pendant long-temps et même jusqu'à la fin du dix-septième siècle la gloire du nom ottoman.

Mais depuis l'époque de la réclusion des princes, les limites de la Turquie ont cessé de s'étendre. Les armées ottomanes, jusqu'alors invincibles, ont éprouvé des revers; les révoltes des pachas ont déchiré l'empire, et c'est depuis la mort du grand Soliman que la misère et la dépopulation toujours croissantes sont devenues le signe évident d'une lente décadence. Celle-ci a réduit cet état colossal, qui renferme les plus belles provinces du monde, et qui a menacé autrefois d'engloutir l'Europe, à jouer un rôle presque insignifiant dans la confédération européenne.

Les empereurs ottomans devenus d'autant plus cruels qu'ils étaient lâches et efféminés, ne se contentèrent pas de donner des fers à tous les

membres de leur famille; mais craignant que la maison souveraine ne devînt trop nombreuse à cause du grand nombre de femmes renfermées dans les harems, ils eurent soin, à leur avènement au trône, d'élaguer, par le fer ou par le cordon, toutes les branches collatérales et inutiles, afin de donner plus de vigueur, disaient-ils, au tronc principal.

Le lâche et cruel Mahomet III fit périr ses dix-neuf frères et toutes les concubines que son père avait laissées enceintes, et resta seul de toute sa famille. Par suite de cette politique barbare, tous les enfants mâles nés du mariage d'une sœur ou cousine du sultan régnant avec un des sujets de l'empire, sont condamnés à une mort inévitable au moment de leur naissance.

Des actes trop fréquents de cette politique cruelle ont exposé plusieurs fois la dynastie ottomane au danger imminent de son extinction, et ont engagé les janissaires à se déclarer les tuteurs et les gardiens des princes captifs. Les dernières révolutions qui ont fait périr les sultans Selim et Moustapha n'ont laissé que le sultan Mahmoud pour seul soutien de la famille souveraine et de l'empire.

Si ce monarque venait à mourir avant que son fils unique, Abdul Hamid, parvînt à l'âge de

pouvoir commander aux autres hommes, les Turcs, qui ne connaissent pas les régences, qui n'admettent pas qu'un enfant mineur puisse gouverner par un substitut ou régent armé du pouvoir suprême, et fidèle à ses devoirs, et qui se rappellent avec douleur les scènes honteuses et tragiques qui ont ensanglanté le règne du trop jeune Osman II, se trouveraient dans des positions difficiles et imprévues. Il leur serait impossible de s'en tirer dans l'état de faiblesse où languit cet empire, et la maison ottomane devrait sa ruine aux cruelles mesures qui ont été adoptées pour sa conservation.

Des Oulémas.

Les oulémas par leur influence sur le peuple, et par la nature de leurs fonctions judiciaires et religieuses dans un gouvernement théocratique, forment la branche la plus importante de l'état, après le souverain. Il est nécessaire de faire connaître leur composition, leurs devoirs, leurs prérogatives, et les moyens sur lesquels repose toute leur influence politique.

Ce corps se divise en deux classes, celle des hommes de loi, et celle des hommes d'église, et il n'y a guère d'exemple qu'un individu ait

quitté l'une de ces deux classes pour passer dans l'autre.

Les fonctions de tous les membres du corps des Oulémas étaient primitivement sacerdotales et judiciaires, parce que l'Alcoran sert de base à toutes les lois religieuses, civiles et politiques des musulmans. Mais comme un même homme ne pouvait pas suffire aux pénibles devoirs que lui imposaient l'administration de la justice, et les nombreuses prières du culte mahométan, une distinction nécessaire eut bientôt lieu entre des fonctions si différentes. Les cadis ou juges formèrent un corps séparé de celui des imans ou prêtres et s'occupèrent exclusivement de la justice et de l'interprétation des lois.

Les cadis ayant le droit d'exiger des rétributions assez fortes pour toutes les causes soumises à leurs tribunaux, devinrent riches. Les Imans ne recevant que des salaires modiques sur le revenu des mosquées, dont l'administration ne leur était pas confiée, restèrent pauvres. Cette circonstance rendit la classe des prêtres inférieure à celle des hommes de loi, et cette dernière attira par ses avantages les intrigants et les ambitieux. Cependant les Imans n'auraient pas manqué d'acquérir l'ascendant, que les hommes d'église possèdent facilement chez une nation fanatique

et ignorante, si le mufty, en qualité de chef du corps, n'avait pas conservé soigneusement le droit exclusif de nommer à tous les emplois ecclésiastiques. D'ailleurs, la coutume qui s'établit bientôt, de ne choisir pour le service des mosquées, que ceux des élèves qui montraient le moins d'adresse, d'intelligence et de zèle pour l'étude, et de réserver les autres pour la magistrature, rendit la classe des prêtres inférieure à celle des juges, non-seulement par les richesses, mais encore par les lumières et les talents.

Cependant les hommes de loi sentant l'importance des fonctions sacerdotales n'y renoncèrent jamais d'une manière expresse et les remplissent encore dans quelques circonstances. C'est même pour consacrer ce principe, que le mufty a seul le droit de réciter les prières dans les deux événements les plus importants de la vie des empereurs Turcs, c'est-à-dire leur avénement au trône et leur mort, et que les deux chapelains du sérail, quoique sortis de la classe des imans, font partie du premier ordre de la magistrature.

Tous les O smanlis peuvent prétendre à être admis dans le corps des oulémas. Mais les jeunes gens destinés à cette carrière doivent faire leurs études sous le titre de *softas* ou *patiens* dans les médressés ou colléges de théologie et de droit, qui

sont attachés aux grandes mosquées dans les villes principales de l'empire. Ces élèves subissent, après quelques années d'étude, un examen peu rigide sur l'alcoran, sur la langue arabe et sur la psalmodie des prières publiques, et peuvent dès-lors être employés au service des mosquées; mais admis dans le sacerdoce, ils ne doivent plus avoir d'autre vue que de terminer leur carrière dans cette classe inférieure du corps des oulémas.

Les softas, qui se destinent à la judicature, doivent continuer leurs études et parviennent, après plusieurs examens et une assez longue attente, au titre de *mulazim*, qui est le premier grade d'introduction dans la classe des hommes de loi. Ces mulazims deviennent cadis ou juges, et naibs ou lieutenant de juges.

Mais ceux d'entre eux, qui fondant leurs espérances sur leurs talents, leurs connaissances et leur bonne conduite, ou bien sur la faveur plus puissante des chefs du corps, désirent acquérir le titre de *mudéris* ou docteur, doivent continuer leur ennuyeux noviciat pendant sept ans, après lesquels ils subisent un dernier examen en présence du mufty. Ce pontife a seul le droit de leur conférer ce titre honorable, sans lequel on ne peut parvenir aux principales dignités de la magistrature.

Les enfants des principaux oulémas sont dispensés de ces lentes et nombreuses formalités par une coutume injuste et contraire à l'essence de ce gouvernement, et dont la faiblesse seule du souverain a pu permettre l'introduction. Élevés dans la maison paternelle, ils obtiennent souvent le titre de mudéris avant l'âge de dix ans, et se trouvent par ancienneté à la tête du corps avant d'avoir atteint leur quarantième année. Les enfants des visirs et des grands dignitaires de la Porte obtiennent quelquefois un pareil avantage par la faveur spéciale du Grand-Seigneur, et sont distingués sous le titre de beymollas. Mais ces derniers exemples sont rares, tandis que les priviléges des enfants des mollas, ne dépendant pas de la faveur du souverain, sont devenus par l'usage les droits légitimes d'une aristocratie héréditaire.

Les mudéris de Constantinople sont divisés entre eux en dix ordres ou grades successifs, dont le plus élevé est celui de Soulimanyé. Ceux qui sont parvenus à ce dernier grade, peuvent seuls prétendre aux principales dignités de la magistrature.

Les mudéris des autres villes de l'empire ne concourent pas avec ceux de la capitale, et n'ont d'autre perspective ou d'autre destination que

les emplois de mufty de province ou les fonctions de professeurs dans les colléges de droit.

La loi d'ancienneté est suivie avec assez de rigueur pour les premiers grades de la hiérarchie des mudéris (1). Mais la volonté du mufty dérange souvent l'ordre régulier du tableau dans les grades supérieurs, et pour le choix des sujets qui sont appelés aux emplois de cadis-askers et à ceux de mollas de 1re et 2e classe.

Les deux cadis-askers de Romélie et d'Anatolie, le stambol-cadisi ou juge de Constantinople, et les mollas de la Mecque et Médine, d'Andrinople, de Brousse, de Damas, du Caire, de chacun des trois faubourgs de la capitale (Galata, Scutari et Eyub), de Jérusalem, de Smyrne, d'Alep, de Larisse et de Salonique occupent dix-sept tribunaux, auxquels on parvient successivement par ancienneté ou par faveur, et font partie du 1er ordre de la magistrature. Celui-ci se compose non-seulement des titulaires actuels, qui ne peuvent jamais rester plus d'une année en fonction; mais encore de tous ceux qui, ayant occupé un de ces tribunaux, conservent avec le droit d'être réélus, les honneurs de leur dernière dignité. Les individus de ce premier ordre sont

(1) *Voyez* d'Ohsson.

au nombre de cent : leur chef, qui est le plus ancien de ceux qui ont occupé la dignité de cadis-askers de Romélie, est connu sous le nom de reis-ouléma. Il jouit de très-grands honneurs, et succède ordinairement à la dignité vacante de mufty.

Les deux cadis-askers de Romélie et d'Anatolie sont les chefs des cadis ou juges, l'un en Europe, et l'autre en Asie, et nomment à tous les cadilics vacants dans leurs départements respectifs. Le premier, ayant une juridiction plus étendue, et pouvant seul juger les causes relatives aux revenus de la couronne, a le pas sur son collégue.

La loi, qui exige que tous les cadis soient remplacés dans leur emploi au bout de dix-huit mois d'exercice, afin de les empêcher d'acquérir une influence locale, qui pourrait devenir dangereuse ou incommode au Gouvernement, augmente le crédit et les richesses des cadis-askers, à cause du choix des nouveaux juges, et par les profits qu'ils retirent de ces fréquents changements.

Cinq grands officiers du sérail, quoique n'étant pas employés à des fonctions judiciaires, sont considérés comme appartenant à ce premier ordre de la magistrature, et peuvent y par-

venir aux dignités les plus éminentes. Ceux-ci sont le khodgea ou précepteur du Sultan, le hekim-bachy ou premier médecin, le munedgin-bachy ou chef des astronomes et astrologues, et les deux hunkear-imamis ou chapelains du Grand-Seigneur.

Les mollas des dix villes de Bagdad, Bosnie, Merasch, Sophie, Belgrade, Antab, Kutaya, Conya, Philipopoli et Diarbekir forment le second ordre de la magistrature; celui-ci se compose des mudéris qui, ne comptant pas sur la faveur des chefs du corps, n'ont pas la patience d'attendre leur rang tardif d'admission dans le grade élevé de la soulimanyé. Leur carrière est limitée. Ils ne doivent pas espérer de sortir de ce second ordre de la magistrature. Leurs fonctions sont annuelles et amovibles comme dans l'ordre plus élévé.

Nous avons vu que les mudéris, étrangers à la capitale, n'avaient d'autre perspective que celle d'être employés comme muftys de province ou comme professeurs de médressés. Ces muftys ont dans leur district particulier des fonctions analogues à celles de grand mufty, ou chef du corps en sa qualité d'interprête des lois; mais, comme leurs décisions ne sont relatives qu'à des questions individuelles et à des intérêts

peu importants, leur influence politique est peu de chose, et leur rang est subordonné à celui du cadi de la province.

Les divers classements des oulémas et les barrières insurmontables qui les séparent, sembleraient annoncer qu'il existe une dépendance et un droit d'appel des tribunaux des cadis, à ceux des mollas et des cadis askers. Cependant tous ces magistrats et même les naybs, qui, admis dans le corps de la judicature sous le titre de mulazims, achètent des mollas et des cadis, moyennant une rente annuelle, le droit de remplir pour eux leurs fonctions judiciaires, jugent en premier et dernier ressort tant au civil qu'au criminel, et remplissent en outre les fonctions de notaire et celles d'officier de police. Leur mode de jugement est très-expéditif. Les parties directement intéressées plaident par elles-mêmes : la déposition de deux témoins suffit pour constater le fait et pour guider la conscience des juges. Cette précipitation et la corruption des juges et des témoins dictent assez souvent des sentences iniques.

Les hommes d'église se divisent en scheiks, khiatibs, imans et muezzins. Les premiers font les fonctions de prédicateurs, les khiatibs sont chargés de la surveillance de la mosquée et ne récitent que les prières du vendredi; les imans

remplissent toutes les fonctions journalières du culte et les muezzins appellent du haut des minarets les musulmans à la prière. Tous ces hommes d'église sortent des classes élémentaires des médressés, dépendent du mufty pour leur nomination et leur avancement, et ne connaissent par intérêt et par habitude d'autre volonté que celle de ce pontife.

Le mufty est le lieutenant du Grand-Seigneur dans l'exercice de sa puissance spirituelle comme le grand visir l'est de sa puissance temporelle. Ces deux grands officiers de l'empire sont égaux en dignité et marchent sur la même ligne.

La durée de leur fonctions n'est pas limitée. Seuls, parmi tous les dignitaires de l'état, ils sont supposés être nommés à vie. Mais le mufty est l'oracle de la loi. Toutes les nouvelles lois et les questions, relatives aux grands intérêts de l'empire doivent lui être soumises; il partage par ses fetfas ou décisions légales, la puissance législative du souverain et l'action du gouvernement. Il dirige aussi comme chef d'un corps, dont les principaux emplois sont soumis à sa nomination, l'influence politique que celui-ci a acquise. Le grand visir, au contraire, n'est que la créature de la faveur et n'a d'existence que par elle. La mort est presque toujours le terme de

sa grandeur précaire, tandis que le mufty n'a à craindre que la destitution et l'exil.

D'ailleurs ce dernier châtiment que le souverain peut infliger sans danger, lorsqu'il n'a d'autre intention que de punir, les prévarications et les intrigues personnelles d'un mufty trop avide ou trop remuant, aurait des résultats funestes, si ce pontife était considéré par les oulémas comme la victime malheureuse de son zèle pour la religion, l'état et les intérêts de son corps. Le nouveau mufty, quoique souvent ennemi personnel de son prédécesseur, serait alors obligé de suivre les mêmes principes et de s'exposer au même sort, et l'obstination du Gouvernement, dans un pareil cas, produirait infailliblement une insurrection dangereuse pour le souverain et toujours fatale à ses ministres.

Tel est l'effet de la puissance, qu'a acquise et qu'exerce par son chef un corps, qui, autrefois faible, soumis et respectueux, n'était que l'instrument aveugle de l'autorité souveraine, et qui est parvenu par sa politique et ses priviléges à se rendre indépendant d'elle et à la maîtriser,

Les priviléges communs à tous les oulémas, sont de ne payer aucune taxe ni aucune imposition publique, de ne pouvoir pas être punis de mort et de n'être pas exposés à la loi arbitraire

des confiscations. Seuls ils jouissent de ces prérogatives dans un pays où la mort et les confiscations sont les moyens ordinaires dont le monarque se sert à l'égard des fonctionnaires publics pour affermir sa puissance et augmenter ses revenus.

Les auteurs turcs remarquent que c'est depuis environ deux siècles que les oulémas jouissent sans obstacle de ces priviléges, qui leur avaient été souvent contestés par les souverains qui ont régné avant cette époque. Cette observation prouve que la faiblesse des sultans dégénérés a pu seule leur concéder de si grands avantages. Mais le plus grand privilége que les chefs des Oulémas ont retiré des calamités publiques et de la faiblesse du gouvernement, est d'avoir réussi à former dans leur corps une véritable aristocratie, en assurant à quelques familles la jouissance héréditaire et presque exclusive des principales magistratures, et en assujétissant le sultan à suivre dans le choix du mufty l'ordre des classements établis par les règlements du corps (1).

Les oulémas possédant des lumières que les

(1) Le Grand-Seigneur ne choisit plus les muftys que parmi les cadis-askers, ex-cadis-askers ou les muftys déjà destitués. Il les prenait autrefois indistinctement parmi tous les membres de l'ordre.

Turcs estiment, des richesses qui inspirent du respect dans tous les pays, et ayant acquis des droits et des priviléges, indépendants de l'autorité souveraine, sont un objet continuel de terreur et de jalousie pour les monarques régnants. Cependant, quoique souvent ennemis de la personne du monarque, on peut les regarder comme le plus ferme appui de l'ordre actuel des choses et de la dynastie Ottomane.

La cause d'une telle conduite tient à leur éducation, à leurs principes et à leur état politique. Destinés à remplir des fonctions purement ecclésiastiques et judiciaires, ils sont élevés dans la haine des armes et dans la jalousie des hommes de guerre. La crainte que ceux-ci, en s'introduisant parmi eux, ne dérangeassent l'ordre des classements fondés sur des connaissances et des études théologiques, et ne parvinsent à les assimiler aux autres corps de l'état, leur a fait adopter, de bonne heure, pour loi fondamentale, que tout ouléma serait à jamais exclus de la prêtrise et de la magistrature, aussitôt qu'il aurait accepté des fonctions qui ne seraient ni sacerdotales ni judiciaires.

Cette loi, exécutée avec une rigueur inflexible, a établi une barrière insurmontable entre les hommes de guerre et les oulémas. La politique,

l'intérêt et la crainte d'un danger commun, ont coutume de réunir ces deux corps (qui devraient être naturellement rivaux), et les portent quelquefois à déposer un monarque, dont ils sont également mécontents, pour le remplacer par un prince de la même famille, sans considérer cette action comme une infraction aux lois de l'empire. Mais comme toute révolution qui aurait pour but de renverser la dynastie actuelle, ne pourrait être conduite et soutenue que par des hommes de guerre et par un général audacieux, à qui rien ne paraîtrait sacré, elle serait vue avec horreur par les oulémas, dont les droits, les priviléges et l'influence politique, fondés sur la faiblesse du gouvernement actuel, s'écrouleraient avec les débris de la maison Ottomane, à laquelle sont attachés d'une manière inséparable toutes les lois, les institutions et les abus actuels de cet empire.

Des Janissaires et des autres corps militaires de l'Empire.

Nous allons parler en premier lieu des janissaires, qui partagent et soutiennent l'influence politique des Oulémas, et qui, ayant été les principaux auteurs de la puissance et de la gloire de

cet empire, sont devenus par leur fanatisme et leur indiscipline la cause de sa décadence actuelle.

Les premiers empereurs turcs ne durent leurs grands succès contre les Grecs énervés qu'à la réunion volontaire et accidentelle de leurs compatriotes Tartares, que l'espoir du butin, ou celui d'un établissement conforme à nos anciennes tenures féodales, attirait sous leurs drapeaux victorieux. Mais les services de ces guerriers peu disciplinés cessaient ou devenaient peu utiles aussitôt qu'ils avaient obtenu la récompense qui les avait attirés. Le concours seul de nouveaux avanturiers également avides soutenait et alimentait les armées ottomanes.

Amurat Ier sentit le défaut de ces rassemblements précaires, et résolut de former un corps permanent qui reçut une solde régulière du trésor impérial, et qui, par son institution même, ne dût jamais posséder des timars ou domaines féodaux. Il employa à la formation de ce nouveau corps ses propres esclaves, et ordonna que le cinquième des prisonniers de guerre, et le dixième des enfants des villages chrétiens et tributaires y seraient incorporés. Ce prince sut toujours se procurer par sa grande économie des fonds suffisants pour fournir une nourriture saine et abondante, et une solde exacte à ces

nouveaux soldats. Il les rendit dociles par sa sévérité impartiale et ses faveurs; et braves et infatigables par l'exemple de sa bravoure et de son activité. Résolu d'ajouter aux bienfaits les prestiges de la religion toujours puissante sur une jeunesse nouvellement convertie, il fit appeler Hadgi-Bektache, le plus célèbre santon de ce siècle, et l'invita à bénir et à nommer cette association de jeunes guerriers. Bektache les nomma *Janissaires* (1), les bénit, leur inspira par ses discours un enthousiasme brûlant, et fut l'auteur des règlements de dicipline qui les gouvernent encore. La manche blanche de ce santon suspendue au bonnet de janissaire rappelle sans cesse à ces soldats les conseils et les lois qu'ils ont reçus de lui. Bektache est devenu leur protecteur céleste. Son nom invoqué dans les combats a servi plusieurs fois à ranimer leur courage et à affermir la victoire. C'est au nom de ce même santon, qu'on a toujours vu se former à Constantinople ces attroupements nombreux de janissaires, qui ont déposé tant de sultans et fait périr leurs ministres.

Les janissaires étant une troupe permanente de soldats aguerris et soumis à une discipline sévère devinrent le principal appui des armées otto-

(1) Nouveaux soldats.

manes et acquirent un ascendant irrésistible sur toutes les levées féodales que les chrétiens opposèrent aux entreprises des Turcs. La cohérence inébranlable des rangs serrés de leurs colonnes d'infanterie les fit triompher de la cavalerie brillante que les confédérés chrétiens amenèrent dans les plaines de Cassovie, de Nicopoli, de Varna et de Mohatz et détruisit l'empire des soudans d'Égypte, dont les cavaliers Circasses, Mamelucs étaient regardés comme invincibles. Ils ne furent vaincus, que lorsqu'on leur opposa des troupes d'infanterie permanentes, régulières et disciplinées comme eux.

Le commencement du dix-septième siècle est l'époque intéressante où plusieurs souverains de l'Europe, entièrememt délivrés des entraves du système féodal, commencèrent à avoir sur pied, des troupes nombreuses d'infanterie. Celles-ci, constamment occupées d'opérations et de manœuvres militaires, acquirent la force d'ensemble et l'activité d'action, qui sont les premières qualités des armées. La tactique, la stratégie, l'attaque et la défense des places furent étudiées avec soin et avec succès. Les chances de la guerre dépendirent moins du nombre et des dispositions des soldats et purent être soumises au calcul.

On vit alors Turenne couvrir avec moins de

40,000 hommes les frontières du nord et de la France, que plus de 150,000 ennemis menaçaient sur différents points. Les progrès de quelques peuples de l'Europe, dans l'art de la guerre, devinrent bientôt communs aux autres nations chrétiennes, que l'idendité ou la similitude d'opinions religieuses dispose à adopter les nouvelles institutions et les découvertes utiles. Mais ils furent perdus poor les Turcs.

C'est à peu près à cette même époque, que les empereurs turcs, élevés dans la captivité du sérail et cessant d'être guerriers virent leur autorité s'affaiblir avec la perte de leur réputation, que les Oulémas commencèrent à acquérir une influence contraire à l'esprit militaire de cet empire, et que les janissaires au lieu d'être, comme autrefois, les défenseurs du trône, devinrent les instruments aveugles de l'ambition des prêtres et des magistrats. Nous avons vu plus haut, qu'il était de l'intérêt des Oulémas, de s'opposer fortement à l'introduction des nouvelles armes et des institutions militaires, qui auraient rendu au souverain son ancienne force et aux troupes leur discipline.

Les empereurs turcs, au lieu de combattre les funestes effets de la politique des Oulémas en se rapprochant des janissaires et en gagnant leur

estime et leur affection, se firent un devoir constant de leur montrer de l'éloignement et sappèrent eux-mêmes les fondements de leur autorité, en changeant entièrement la composition de ce corps.

Les janissaires avaient été remarquables jusque vers le milieu du seizième siècle de notre ère par leur bravoure, leur discipline et leur dévouement à leur souverain, parce qu'ils n'avaient formé jusqu'alors qu'une association de jeunes esclaves, qui, sans patrie, sans parents et sans fortune regardaient leur corps comme leur patrie, le grand-seigneur comme leur père et n'attendaient leur fortune que de leur valeur et de leur bonne conduite. Mais ces qualités qui les avaient rendus utiles aux entreprises militaires des monarques ottomans disparurent en partie, lorsque ces souverains, endormis dans leur harem préférèrent les plaisirs à la gloire, dédaignèrent leurs soldats et permirent que l'esprit d'indiscipline et de faction s'introduisît et s'affermit dans leurs troupes. Écoutant les conseils de leurs lâches courtisans, et entraînés par la malheureuse influence de leur éducation efféminée, ces empereurs turcs crurent qu'il était plus simple et plus avantageux d'affaiblir et de dénaturer la milice des janissaires, que de se corriger eux-mêmes.

Les services importans que les janissaires avaient rendus à l'État, leur avaient acquis de grands privilèges, qui excitaient l'envie des autres corps militaires et du reste de la nation. Ces privilèges qui ont survécu à la gloire et à la discipline des janissaires et qui existent encore, sont d'être le premier corps militaire de l'État, de servir de gardes au souverain, aussitôt qu'il sort de son sérail, de recevoir du trésor impérial, outre une nourriture saine et abondante, une solde qui, modique d'abord, s'accroît avec les années de services, et d'obtenir enfin dans un âge avancé une pension de retraite et des commandements militaires. Ils forment pendant la paix la garde sédentaire des places de guerre, dont les clefs ne peuvent être confiées qu'à des officiers de ce corps. A l'avénement d'un sultan, ils ont coutume de recevoir, et réclament impérieusement, comme les gardes prétoriennes des empereurs romains, une gratification considérable que l'épuisement du trésor public ne permet pas de leur payer depuis plusieurs règnes (1). Tous ces privilèges

(1) Quelques odas ont des privilèges particuliers. Les cinq premiers odas sont toujours employés à la garde des places de guerre les plus importantes, et leurs chefs en sont de droit gouverneurs. Les 60e, 61e, 62e et 63e odas,

généraux et particuliers, acquis par des services importants et par des actes honorables de dévouement, avaient fait naître dans le cœur des musulmans nés libres, le désir de pouvoir y participer. On permit d'abord à un petit nombre de ces derniers d'entrer dans le corps des janissaires, et on cessa d'y incorporer les prisonniers de guerre. Ceux-ci furent vendus pour augmenter les revenus de l'État.

Le concours des musulmans fit abandonner peu à peu l'usage d'exiger des villages chrétiens la dîme des enfants mâles pour en former les compa-

---

dits des *solacs*, sont composés de soldats d'élite pris dans tout le corps des janissaires. Ceux-ci marchent toujours à côté du sultan, ont un casque doré et un habit semblable à celui des gardes des empereurs grecs et sont armés de lances, même en temps de paix et durant les cérémonies religieuses. Les 64e, 68e et 71e odas sont employés à la garde des chiens et des oiseaux de chasse du Grand-Seigneur, quoique les princes Ottomans aient renoncé depuis long-temps aux plaisirs fatigants de la chasse, aussi bien qu'aux dangers de la guerre. Les chefs de ces odas ayant l'avantage d'approcher souvent du souverain, parviennent facilement à des dignités éminentes. Le 17e odas, dit des *cerias*, a le privilége honorable, en temps de guerre, de placer ses tentes vis-à-vis celle du Grand-Seigneur, de manière à obliger celui-ci à les traverser pour entrer dans la sienne.

Digitized by Google

gnies des agem-oghlans, ou des novices du corps. Déjà, vers l'année 1680, les rayas étaient entièrement délivrés de ce tribut, le plus cruel de tous ceux qui leur avaient été imposés par le droit de conquête.

On permit aussi d'inscrire sur les contrôles des odas un grand nombre de volontaires qui, ne faisant aucun service, ne recevaient aucune solde, mais qui fiers de porter le nom de janissaires étaient sûrs de trouver dans les soldats de ce corps des protecteurs zélés auxquels ils devenaient eux mêmes des compagnons utiles dans les moments de crise et d'insurrection. Quelques chrétiens même furent admis à cet honneur.

Comme une volonté libre guidait le choix de ces volontaires inscrits, on vit les rôles de quelques odas célèbres, se composer de plus de dix mille noms, tandis que d'autres n'en contenaient pas deux cents. Il résulta de l'abandon du principe primitif, qui n'admettait que des esclaves et des prisonniers de guerre dans le corps des janissaires, que cette milice cessa d'être un instrument facile à manier entre les mains du souverain, et qu'identifiée avec la nation, elle fut entièrement sous l'influence des opinions populaires.

L'ancienne discipline, qui avait été le nerf et

la gloire des janissaires, ne tarda pas à s'affaiblir. Des musulmans libres avaient trop de peine à se soumettre au régime imposé à des esclaves. Les lois concernant le célibat des janissaires furent négligées; on permit aux hommes mariés d'habiter hors des casernes.

Comme une ancienne loi refusait la soupe aux janissasires qui n'étaient pas présents aux heures de distribution, le gouvernement crut qu'il lui serait plus avantageux d'augmenter ses revenus par la diminution de la consommation des vivres, que de forcer ces soldats à remplir leurs devoirs, en recevant avec exactitude leur subsistance journalière.

Les casernes ne furent plus habitées que par des hommes qui, étant sans métier et sans industrie, n'avaient pas d'autre moyen de se procurer leur subsistance. Les exercices et les manœuvres, ordonnés par le grand Soliman, furent abandonnés. Les janissaires ne se rassemblèrent plus qu'aux époques du paiement de la solde, pour défiler par oda et deux à deux devant les Nazirs ou inspecteurs.

Ils ne firent plus que le service des gardes et des patrouilles. Leurs armes en temps de paix ne furent que de simples bâtons; on leur défendit de porter des armes à feu, parce que ces

hommes insubordonnés auraient été plus nuisibles qu'utiles à la tranquillité publique avec des instruments de guerre.

La résidence dans les casernes n'étant plus indispensable pour recevoir la solde de janissaires, tous les principaux employés du gouvernement eurent soin de faire inscrire leurs domestiques sur les rôles des soldats actifs de ce corps et les firent salarier par l'état.

Les pensions de plusieurs oturacs ou vétérans furent souvent accumulées sur la tête d'un courtisan ou d'un valet; la solde même des janissaires, étant payée sur des certificats individuels des chefs de corps, fut soumise à un agiotage favorable à la malversation, et ruineux pour les soldats.

Ainsi la gloire, la discipline, les exercices, l'expérience militaire et la force morale et physique des janissaires disparurent; mais leur orgueil, leurs prérogatives, leur importance politique et les dépenses de l'état pour leur entretien s'accrurent au lieu de s'affaiblir, et le souverain se trouva maîtrisé par une troupe qu'il avait cherchée à réprimer en la dénaturant.

Le corps des janissaires, qui compte trois à quatre cent mille noms inscrits sur ses registres, et qui reçoit annuellement du gouvernement la

solde de plus de soixante mille soldats prétendus actifs, n'a jamais fourni dans le cours des trois dernières guerres un contingent de plus de vingt-cinq mille hommes. Ceux-ci, nouveaux dans l'exercice des armes et n'ayant pas l'habitude d'agir en masse, ne présentaient en général que l'aspect d'une cohue séditieuse plus bruyante que brave, et plus disposée à se disperser qu'à combattre.

Comme les principaux acteurs des révolutions de 1807 et 1808 appartiennent à toutes les classes du corps des janissaires, et quelques-uns même aux dernières, il est nécessaire d'entrer dans quelques détails sur la composition de ce corps.

Le corps ou orta des janissaires a été divisé par les règlements du grand Soliman en 196 odas, d'après le nombre des chambres qui étaient destinées à cette troupe dans les casernes de Constantinople. Ces 196 odas étaient divisés en 101 odas de jaja-beys, 61 de bolukis, et de 34 de seymanys. Les premiers, à qui la garde des places de guerre et des frontières était spécialement confiée, se distinguaient des autres par le droit qu'avaient leurs officiers de porter des bottes jaunes et d'accompagner à cheval l'aga des janissaires; tandis que ceux des bolukis et des seymanys ne pouvaient avoir que des bottes rouges et étaient obligés de suivre à pied leur général.

Cette organisation a éprouvé peu de changement. La distinction des couleurs des bottes existe encore; mais les fonctions et l'importance de ces trois corps se sont confondues. Comme nous l'avons dit, quelques-uns de ces odas ou régiments, tels que le trente-unième, sont très-forts, et renferment plus de dix mille soldats, et volontaires inscrits; d'autres n'ont pas deux cents hommes; la force de la plupart d'entre eux roule entre quatre et cinq cents janissaires de toutes dénominations. Le soixante-cinquième oda, auquel appartenait le soldat qui osa porter ses mains criminelles sur la personne sacrée d'Osman II, dans l'émeute de 1623, n'existe plus depuis cette époque, et malgré tant de séditions postérieures n'a pas encore cessé d'être un sujet d'anathème dans les prières du soir des janissaires.

La célébrité ou le discrédit de chacun de ces odas, ainsi que l'état de population et les dispositions plus ou moins belliqueuses des habitants du district particulier destiné à son recrutement, sont la cause de cette différence, que les militaires européens regardent, avec raison, comme une irrégularité monstrueuse et qui prouve combien le gouvernement turc est lié par les anciennes institutions devenues abusives.

Les premiers janissaires, qui habitaient plus

souvent les camps que les casernes, étaient distingués entre eux par les numéros des marmites employées à leur usage. De là provenaient le titre de Tchiorbadgy ou Directeur de la soupe donné au chef de chaque oda, et l'importance attachée aux fonctions de la cuisine.

L'atchy ou cuisinier, les karakauloudgys ou marmitons, les saccas ou porteurs d'eau devinrent les sous-officiers de chaque oda, et furent chargés de l'arrestation et de la punition des coupables. Les marmites elles-mêmes, étant le point principal de réunion des janissaires, acquirent une plus grande considération que les drapeaux. Le bairactar ou porte-enseigne fut subordonné à l'atchy ou cuisinier.

La division des janissaires par odas nécessita l'addition de deux nouveaux emplois. Les odas-bachy ou chefs de chambre, les vékils-khadgy ou dépensiers devinrent les lieutenants du tchiorbadgy; les premiers pour la surveillance et la discipline intérieure, et les autres pour la comptabilité et les vivres.

Les tchiorbadgys sont choisis par l'aga des janissaires, qui a coutume de vendre cette place à un oda-bachy pour la somme de cinq à six mille piastres. La solde d'un tchiorbadgy est peu de chose, mais ses profits sont assez considérables,

et ce titre ouvre la carrière aux premières dignités militaires de l'état. Les tchiorbadgys profitant du système corrupteur, qui règne dans toutes les branches du service public, s'efforcent de s'indemniser de leurs avances en disposant des emplois subalternes. Mais les odas-bachys, qui ne peuvent être choisis que parmi les janissaires du même oda, et qui n'ont pas entre leurs mains la distribution de la solde et des vivres, financent peu pour leur charge non lucrative. Tirés du nombre des janissaires du même oda, et ayant dû passer par tous les grades, ils sont regardés par les soldats comme leurs défenseurs naturels et jouissent d'une influence qui les rend formidables à leurs chefs.

La solde d'un oda-bachy est de cent vingt aspres par jour, celle du cuisinier est de quatre-vingt-dix, celle du bairactar de quatre-vingts; les marmitons et les porteurs d'eau reçoivent cinquante à soixante aspres; les oturacs ou vétérans ont jusqu'à quatre-vingt-dix aspres. La solde moyenne des simples janissaires est de vingt aspres (1).

(1) Cent vingt aspres valent une piastre turque. La piastre qui valait 4 fr. 80 cent. vers le commencement du 18e siècle est réduite actuellement à 20 sous.

Ces rapports, qui établissent une différence de solde trop faible entre des fonctions si différentes, ne pouvaient convenir qu'à un corps composé primitivement d'hommes égaux par leur état d'esclavage. Depuis la réduction de l'aspre à deux deniers, c'est-à-dire, à la cinquième partie de sa valeur primitive, la différence de solde entre ces divers emplois est devenue encore moins sensible; la considération, attachée au grade et à la supériorité d'appointements, a été réduite presqu'à rien; les officiers n'ont pu commander qu'en flattant les soldats, et le gouvernement a perdu le plus puissant moyen d'influencer la soldatesque par la voie de ses officiers.

Le corps des janissaires recevait du trésor public, vers la fin du XVIIe siècle, la somme de trois mille sept cent quatre-vingt-quatre bourses (1) pour sa solde annuelle; ce qui fait un peu plus de neuf millions de francs, puisque la piastre turque valait alors environ quatre francs quatre-vingt centimes de notre monnaie actuelle. Cette milice reçoit actuellement près de 10,000 bourses. Si l'on ajoute à la solde le prix des comestibles fournis aux soldats, qui habitent les casernes de Constantinople et celles des

(1) La bourse est de cinq cents piastres.

places de guerre, on aura une somme d'environ vingt millions de nos francs pour le total des dépenses occasionnées à l'état par le corps des janissaires.

Les chefs principaux qui composent l'état-major général des janissaires sont, l'aga des janissaires (yenit-cheri-agasi), le seymen-bachi, l'istambol-agasi, le kiaya-bey, le yenit-cheri-efendi, le musuragasi; le bach-tehiaous et l'orta-tehiaous.

L'aga des janissaires est le chef suprême du corps. Il choisit à son gré tous les généraux et les colonels de son arme, fait arbitrairement la distribution des détachements qui doivent composer la garnison des villes de guerre confiées aux janissaires, et nomme les gouverneurs de ces places. Ces nominations, pour lesquelles il consulte ses intérêts pécuniaires et politiques, augmentent considérablement sa fortune et soutiennent son crédit.

Mais pouvant être destitué et mis à mort sans jugement, par ordre du Grand-Seigneur comme un de ses esclaves, l'aga des janissaires n'a de ressource pour éviter ou éloigner cette disgrâce que dans l'affection de ses soldats. C'est vers ce but que tendent ses principaux efforts; et lorsqu'il a réussi à acquérir sur les janissaires une

influence prédominante, il devient alors l'homme le plus dangereux pour l'autorité souveraine.

Mais la situation de ce chef est plus incommode que brillante, et plus dangereuse qu'utile; car s'il craint d'un côté les caprices du monarque et les intrigues d'une cour corrompue; de l'autre, il est en butte à tous les mouvements séditieux d'une soldatesque indisciplinée, qui, semblable à une populace devenue souveraine, ajoute plutôt foi aux accusations qu'aux éloges, n'encense que pendant un moment, et dont les caresses excessives sont toujours l'avant-coureur de la mort.

Les empereurs ottomans avaient coutume autrefois de conférer cette importante dignité à un de leurs itch-oghlans élevés dans le sérail. Mais depuis que les janissaires sont devenus si puissants, c'est parmi les officiers de l'état-major-général ou parmi les simples tchiorbadgis, c'est-à-dire parmi des hommes élevés dans le corps et imbus des principes qui y dominent, que le Grand-Seigneur est obligé de choisir celui qu'il destine à remplacer un aga mort ou destitué, ou celui dont les fonctions ont cessé de droit après un an d'exercice. Cette limitation dans le choix des hommes appelés à cette haute dignité aurait

été le coup le plus terrible porté à l'autorité souveraine et à la tranquillité de l'empire, si les janissaires n'avaient eux-mêmes détruit l'effet de cette grande prérogative par leur indiscipline et leurs cruautés. Car la fin tragique de plusieurs agas, que les janissaires ont sacrifiés à leurs fureurs, a rendu timides la plupart de ceux qui ont été appelés à remplir ces fonctions précaires et dangereuses. Ceux-ci nageant entre deux écueils et instruits par le sort de leurs prédécesseurs, se sont toujours efforcés de comprimer les mouvements séditieux de leurs soldats, et ont montré de grands ménagements pour la cour.

Les dernières révolutions de Constantinople en sont un exemple. Excitées par des chefs subalternes et dirigées par les oulémas, toutes ces insurrections ont toujours entraîné et quelquefois englouti dans leur mouvement rapide les agas des janissaires; mais elles n'ont jamais reçu d'eux leur première impulsion.

Le seymen-bachi est le chef de ces odas de janissaires, qui sont compris dans la classe des seymanis. Il est le premier lieutenant de l'aga, a coutume de lui succéder et le remplace de droit sous le titre de yenit-chéri-agasi-caimacan toutes les fois que celui-ci s'éloigne de Constantinople en temps de guerre pour accompagner

le grand-visir et prendre le commandement des janissaires de l'armée.

Le yenit-cheri-kiaya-bey est le second lieutenant de l'aga des janissaires. Il expédie au nom de celui-ci les brevets des officiers et les ordres de mouvement et de service, et reçoit tous les rapports. On peut le regarder comme le chef d'état-major-général de ce corps.

L'istambol-agasi est le commandant particulier de tous les janissaires de Constantinople. Cet emploi est d'autant plus important, que c'est dans la capitale que les janissaires montrent leur funeste ascendant contre l'autorité du gouvernement.

Le yenit-cheri-efendi est le juge du corps. Tous les différens importants, qui s'élèvent entre les janissaires, sont soumis à son tribunal. Les soldats accusés d'un crime capital ou d'un acte d'insubordination qui cesse d'appartenir par sa gravité à la police intérieure et particulière des odas, sont renvoyés devant lui. Mais ses sentences sont soumises à l'approbation de l'aga des janissaires qui juge en dernier ressort.

Le musur-agasi est l'agent de tout le corps des janissaires auprès de la Sublime Porte, et tire son nom du musur ou cachet du corps, qu'il porte sans cesse sur lui. Il réside constamment

auprès du grand-visir. Son devoir est d'être le défenseur des intérêts collectifs et individuels des janissaires auprès du gouvernement. Il a le droit de réclamer ceux d'entre eux qui ont été arrêtés, afin de les envoyer à la police particulière de leur oda ou devant le yenit-cheri-efendi.

Le bach-tchiaous est chargé de l'admission des nouveaux soldats et de tenir les registres du corps. Il doit recevoir les derniers en les tirant par l'oreille et en leur donnant un soufflet. Ce traitement, qui n'est pas humiliant dans un pays où les coups ne sont que le simple châtiment d'une faute commise, avait pour but de faire sentir aux jeunes esclaves admis dans ce corps leur extrême dépendance à l'égard de leurs supérieurs et la soumission aveugle qu'ils leur devaient.

L'orta-tchiaous est chargé de l'exécution de toutes les sentences prononcées par l'aga des janissaires, par le yenit-cheri-efendi ou par les chefs des odas. Il est aidé dans ces opérations par deux tchiaous.

Tout janissaire condamné à mort perd ce titre honorable avant d'être exécuté. Son nom est rayé des registres de son oda. Cet exemple de respect pour l'honneur du corps avait un effet puissant et utile, lorsque les janissaires étaient des esclaves

enorgueillis par la victoire et habitués aux vertus de leur état par un rude apprentisage et par une discipline sévère. Il n'est plus qu'une simple formalité depuis que ce corps est confondu avec la nation musulmane.

Depuis que les janissaires sont devenus dangereux au Gouvernement par leurs fréquentes révoltes et presque inutiles à la défense de l'état par leur ignorance et leur indiscipline, il paraîtrait de l'intérêt du souverain de corriger ou de licencier cette milice pernicieuse. Le premier de ces deux partis serait le plus sage, puisque ce corps par son ancienneté, ses services et son état actuel est devenu un des éléments essentiels de cette monarchie militaire. Le second n'est pas praticable, tant que la Turquie voudra être une puissance indépendante; car pour licencier le corps des janissaires, il faudrait leur opposer une nouvelle milice tirée de la nation et nous avons vu que la partie la plus vigoureuse et la plus guerrière de la jeunesse musulmane a coutume de se faire inscrire dans les odas de janissaires.

La régénération des janissaires était praticable, lorsque ce corps ne contenait que des esclaves quelquefois turbulents mais toujours faciles à ramener. Depuis que la composition de ce corps a changé de nature, et que des monarques éner-

vés ont mieux aimé porter la langueur des harems dans le sein de la discipline militaire que de soumettre eux-mêmes et leurs soldats à la vie dure et rigoureuse des premiers temps, les janissaires ne pourront être corrigés que lorsque le souverain et la nation le seront eux-mêmes.

Un prince qui, né dans le sérail, élevé dans la mollesse, captif pendant la meilleure partie de sa vie, et enchaîné dans ses opinions par les préjugés les plus propres à abrutir l'esprit humain, porterait sur le trône le discernement nécessaire pour connaître le néant de sa grandeur apparente et les vices des institutions actuelles, et qui, en faisant les réformes indispensables, donnerait lui-même l'exemple des vertus et des qualités qu'il voudrait inspirer à ses ministres et à ses soldats, serait un phénomène extraordinaire qu'il n'est guère raisonnable d'attendre et d'espérer.

Les malheurs des dernières guerres auraient dû ouvrir les yeux aux Turcs. Mais, comme les armées victorieuses des Russes n'ont pas encore passé la chaîne des Balkans, la populace de Constantinople et les habitants de l'Asie mineure, égarés par les jactances des janissaires, attribuent ces revers à la trahison.

Les oulémas, qui connaissent la véritable

cause du mal, se contentent d'attribuer les nombreuses disgrâces des dernières campagnes à la colère céleste, et ne manquent jamais de proposer de l'apaiser par le sacrifice des ministres qui leur donnent de l'ombrage par leurs talents ou par leur influence.

Il est à craindre que cet aveuglement ne se dissipe que lorsque, attaqués par des armées nombreuses, dont la marche ne sera plus gênée par des considérations politiques, ils verront leurs troupes dispersées, la Romélie envahie, Constantinople menacé et les Grecs en armes.

Alors ils reconnaîtront leurs funestes erreurs, et regretteront de n'avoir pas adopté le régime militaire des Francs, de s'être laissé aveugler par des prêtres ambitieux, et d'avoir affaibli l'autorité de leur souverain. Heureux, si en portant en Asie ce tardif repentir, ils y adoptent des idées et des institutions propres à les rendre une puissance respectable dans ce continent, qui fut le berceau de leur grandeur et où ils pourront former encore une nation nombreuse et respectable!

Malgré les reproches qu'on doit faire aux janissaires, on ne peut cependant s'empêcher de reconnaître que l'existence de ce corps est une

des causes qui ont le plus contribué à la conservation de l'intégrité de cet empire contre les entreprises intérieures des pachas et des gouverneurs des provinces; car il forme une puissante corporation, qui étend ses nombreuses ramifications dans toutes les provinces, et qui ne reçoit son mouvement que d'elle-même ou de son chef.

Avant qu'un pacha parvienne à acquérir assez de richesses pour se procurer une armée particulière et permanente et se mettre à l'abri de l'avidité et des persécutions du gouvernement, les janissaires de sa province sont pour lui ce que sont ceux de la capitale à l'égard du Grand-Seigneur et de ses ministres. Leurs menaces et leurs mouvements ont souvent paralysé dans leur origine les projets criminels d'un pacha plus ambitieux que puissant; et leurs plaintes, adressées à leur chef, et portées par lui au pied du trône, ont coûté la vie à plusieurs de ces gouverneurs.

Nous avons vu que les janissaires, devenus formidables à l'autorité souveraine, se sont constitués d'eux-mêmes les tuteurs des princes captifs du sérail. En arrachant plusieurs d'entre eux à la mort qui leur était destinée par des empereurs ombrageux et cruels, ils ont empêché plus

d'une fois l'extinction entière de la maison ottomane, et ont par conséquent sauvé l'empire.

Mais c'est assez parler du corps des janissaires; les détails précédents suffiront pour en donner une idée exacte. Nous allons faire connaître les autres corps militaires qui, sans avoir la même importance politique, sont susceptibles de devenir plus utiles pour la défense de la Turquie.

De l'Artillerie.

Nous commencerons par le corps des topchis ou canonniers. Les mémoires intéressants du baron de Tott nous apprennent que sous le règne de Moustapha III et d'Abdul Hamid, les Turcs n'avaient pas encore de canons de campagne. Cependant ils s'étaient montrés autrefois égaux, et quelquefois supérieurs aux autres nations européennes dans l'usage de l'artillerie, et avaient profité avec soin de toutes les nouvelles découvertes. Leurs progrès ne se sont arrêtés que lorsque les oulémas et les janissaires, en paralysant complètement l'action du Gouvernement, eurent porté l'inertie dans toutes les branches de l'administration publique,

Depuis cette époque, l'orgueil des Turcs n'é-

tant plus nourri que par le souvenir de leurs anciennes victoires, les porta à concevoir une admiration stupide pour les instruments de guerre qui les leur avaient procurées, et à dédaigner autant par indolence que par mépris les progrès successifs des Francs dans l'art militaire.

Les batteries de côte étaient armées de canons monstrueux, dont quelques-uns sans affûts, sans tourillons, sans boutons de culasse, et ne pouvant être remués, servaient à lancer des boulets de granit de sept à huit cents livres. La principale défense des remparts de leurs villes de guerre, consistait dans des canons, qui placés sur des affûts longs et massifs, lançaient des boulets de cent vingt livres, et nécessitaient l'emploi de plus de vingt canonniers pour être remis en batterie.

A ces armes gigantesques, dont les batteries de côte et les places de guerre continuent à être encore hérissées, ils ajoutaient pour leur artillerie de siège, des pièces de canon de tous les calibres, depuis celui de quarante jusqu'à celui de douze; et, par un sentiment de haine contre toute innovation, ils conservaient avec soin aux pièces nouvellement fondues et à leurs affûts les proportions et les formes qu'elles avaient dans le temps de leur adoption en Turquie.

Ils ne faisaient pas de distinction entre l'artillerie de siége et celle de campagne. L'artillerie qui suivait les armées ottomanes, se composait quelquefois de pièces de canon de plus de dix calibres différents, et dont les longs affûts étaient portés sur des roues basses et pleines. Celles-ci qui n'offraient que peu de prise à l'action des leviers, s'engageaient facilement sur des routes mal entretenues, et retardaient à tout instant la marche de l'armée. Des buffles, animaux très-vigoureux, mais lents, pouvaient seuls convenir pour former les attelages de canons si lourds et d'affûts si peu roulants et si massifs.

Le corps des artilleurs avait un chef particulier; mais il dépendait, par son organisation, de celui des janissaires, et en retirait les hommes qui étaient nécessaires à son service. Les seizième et dix-huitième odas des janissaires étaient spécialement destinés à accompagner et à servir l'artillerie, et se distinguaient des autres odas par des images de boulets et de canons, peintes sur leurs drapeaux particuliers.

Le relâchement de la discipline parmi les janissaires avait nécessairement influé sur les artilleurs. Ceux-ci ne faisaient presque jamais les manœuvres du canon; leurs officiers n'allaient à aucune école; et cet art, qui a besoin de quel-

que étude et de beaucoup de pratique, n'était cultivé que par un petit nombre d'amateurs. Ces derniers devenaient des hommes extrêmement précieux, les instructeurs du corps et la ressource des armées, lorsque la guerre obligeait la Porte d'envoyer son artillerie en campagne.

Dans la guerre terminée par le traité de Kainardgi, l'artillerie des armées russes, par la vivacité de son feu, l'activité de ses mouvements, et ses effets destructeurs, avait toujours paru aux yeux des Turcs plus nombreuse qu'elle n'était en effet. Au contraire, les canons traînés à la suite des armées ottomanes, étaient ordinairement embarrassés dans les boues ou encombrés sur les routes, lorsque ceux des Russes étendaient déjà leurs ravages sur les colonnes profondes de l'infanterie et de la cavalerie ennemie. La plupart étaient détruits ou démontés avant de pouvoir combattre; les autres ne faisant qu'un feu lent et incertain, ne produisaient aucun résultat utile; les uns et les autres ne manquaient presque jamais de tomber en masse entre les mains de l'ennemi après une défaite.

Moustapha III, effrayé par les revers de ses armées et par ses pertes considérables en artillerie, résolut de substituer aux canons massifs traînés par des buffles des pièces légères de campagne

attelées avec des chevaux. Ses ordres menaçants, son zèle et sa fermeté ne produisirent d'autre effet que de faire fondre, monter et équiper à Constantinople quelques pièces d'artillerie légère par les soins du baron de Tott. Celui-ci forma une centaine de canonniers.

Ces nouveaux canons ne furent pas envoyés aux armées ; les efforts du baron de Tott pour perfectionner les diverses branches de l'artillerie, devinrent inutiles. Moustapha III mourut ; la paix se fit, et rien ne fut changé dans le personnel et le matériel de l'artillerie ottomane.

Dans la guerre terminée par le traité de Yassy, les défauts de l'artillerie turque se firent d'autant plus sentir que celle des Russes s'était beaucoup perfectionnée pendant la paix précédente. Mais l'indolent et vieux Abdul Hamid n'avait ni volonté ni intelligence, et faisait consister la sagesse à laisser régner tous les abus.

Selim III, doué d'un génie actif, et animé par l'exemple de son père (Moustapha III), forma la résolution hardie de régénérer ses armées et sa nation. Il demanda des officiers intelligents à la France, à la Suède et à l'Angleterre, accueillit ceux qui lui furent envoyés par ces puissances amies, les encouragea par ses largesses et adopta

plusieurs de leurs projets pour le génie, la marine et l'artillerie.

Les fonderies turques avaient été dirigées avec assez d'intelligence vers la fin du dix-septième siècle, par un renégat italien, nommé Sardi, autrefois officier de l'artillerie vénitienne. Cependant celui-ci, que les Turcs regardent comme le régénérateur de leurs anciens établissements de Tophané, et dont les écrits en langue turque sur l'artillerie existent encore et sont estimés, se contenta de perfectionner les fourneaux, la composition des moules, la fonte et la polissure des canons; mais il se vit obligé de suivre les anciens modèles.

La fonderie de Tophané, mise par les officiers français sur un pied respectable, fut destinée à servir de modèle aux autres établissements du même genre. Les fourneaux furent perfectionnés; on discontinua de couler des canons au-dessus de trente-six livres de balle; on adopta les nouvelles dimensions des pièces françaises. Des canons de 12, 8 et 4 furent exclusivement destinés à l'usage de l'artillerie de campagne, d'après le système qui régnait alors en France. La construction des affûts fut dirigée par des ouvriers français. Ceux-ci ne tardèrent pas à former des élèves habiles. On abandonna,

dans la fonte des canons de bronze, l'usage inutile des noyaux; et les pièces, coulées entières, furent forées par des alézoirs verticaux et horizontaux, qui existent et qui ont été perfectionnés depuis cette époque.

Les nouveaux changements ne furent pas adoptés avec un esprit servile d'imitation pour tout ce qui tenait à l'artillerie française; car les Turcs, ayant remarqué, par des expériences répétées, que les obusiers alongés de six pouces des Russes avaient une portée plus étendue que ceux que la France leur avait envoyés, ils les préférèrent à ces derniers et les adoptèrent. Ils ont ajouté dernièrement, par des raisons semblables, des pièces de six, suivant le modèle autrichien, à leur artillerie de campagne.

Les oulémas et les janissaires ne firent entendre aucun murmure à l'occasion de ces changements opérés dans le matériel de l'artillerie, parce que les malheurs des dernières guerres en avaient fait sentir la nécessité : ces innovations utiles ne faisaient d'ailleurs aucun tort à leurs priviléges; mais lorsque le sultan Sélim voulut organiser le personnel de l'artillerie, et parut disposé à adopter pour cette arme le système d'organisation et la discipline des Francs, il con-

nut bientôt par les murmures des soldats combien cette entreprise serait dangereuse.

Ce monarque laissa aux topchis leurs titres et leurs prérogatives de janissaires; mais il divisa ce corps en cent dix odas de cent vingt hommes chacun. Les officiers et sous-officiers de ces odas devaient avoir les mêmes titres, jouir de la même solde et obtenir les mêmes récompenses que ceux des janissaires; mais la solde moyenne du simple canonnier, au lieu d'être de vingt aspres par jour, fut portée à quarante aspres; afin que cet encouragement utile servît à grossir ce corps, que le sultan Sélim avait résolu de soumettre à une discipline sévère, et dont il voulait se servir comme d'un modèle et d'un appui pour ses autres réformes militaires.

Le chef du corps, sous le titre de topchybachy, obtint les honneurs de pacha à deux queues, et reçut trente mille piastres d'appointements annuels; mais on lui ôta les droits abusifs, qu'il retirait de la fabrication de la poudre, des fonderies, et de la vente des emplois. Un nazir ou intendant fut chargé de l'administration des vivres, de la solde des troupes et de la comptabilité de toutes les dépenses relatives aux établissements d'artillerie, et reçut dix mille piastres d'appointements. Ces deux chefs, natu-

rellement rivaux, eurent des attributions qui les forcèrent de se surveiller mutuellement, et purent correspondre séparément avec le grand-vizir.

Cependant dans la crainte que leur intérêt personnel ne les réunît pour tromper le gouvernement et le voler, le sultan Sélim ordonna que toutes les opérations importantes, relatives à l'artillerie et aux établissements qui en dépendent, seraient discutées et déterminées dans un divan composé du topchi-bachi, du nazir, du directeur des fonderies et de tous les tchiorbadgis du corps, qui se trouveraient à Constantinople.

L'ambassadeur de France, Aubert-du-Bayet, avait amené avec lui à Constantinople un détachement d'artillerie à cheval. Les manœuvres promptes et précises de ces canonniers, et les mouvements rapides des pièces, qui pouvaient suivre partout la cavalerie, même sur les chemins les plus difficiles, étonnèrent et enchantèrent les Turcs. On s'empressa d'imiter les Français; on aggrégea deux compagnies d'artillerie à cheval au corps des topchys. Tous les canonniers turcs désirèrent faire partie de ce nouveau corps d'élite; une émulation utile s'établit entre les soldats admis à cet honneur. Leur bonne volonté et les excellentes qualités des chevaux turcomans ren-

dirent bientôt ces nouvelles compagnies comparables par la vivacité des feux, la célérité des manœuvres et la bonté des attelages à tout ce qu'il y a de plus parfait dans ce genre dans les armées européennes. Ce corps s'accrut par la suite, et s'élève en ce moment à près de 800 hommes.

La discipline des artilleurs à pied et à cheval fut sévère sous le gouvernement du sultan Sélim. Tous les soldats non mariés étaient astreints à se retirer le soir dans les casernes, où l'on avait rétabli les lois rigoureuses qui existaient autrefois parmi les janissaires, et les sages précautions qui tendaient à garantir la jeunesse du plus affreux des vices. Les canonniers se rassemblaient deux fois par jour et s'exerçaient trois fois la semaine aux manœuvres du canon; ils avaient reçu un uniforme distinctif, lequel assorti au costume asiatique, était cependant commode pour la guerre et convenable aux fonctions de leur état.

Depuis la déposition du sultan Sélim la discipline des topchis s'est affaiblie; les exercices sont devenus plus rares et les mœurs moins pures. Cependant le bon esprit établi dans ce corps par le sultan Sélim, dont la mémoire est toujours chère aux topchis, n'est pas entièrement éteint. Les canonniers se rassemblent encore une fois la semaine pour s'occuper de manœuvres, et se

distinguent des autres militaires par leur bonne conduite envers le public et par leur entière soumission au gouvernement.

Les arabadgis ou conducteurs de l'artillerie ne se composaient autrefois que de charretiers de toutes religions, et principalement de Bulgares, ramassés à Constantinople ou sur les routes que les armées traversaient pour se rendre aux frontières. Le sultan Sélim les organisa militairement et leur donna un chef particulier, connu sous le titre d'arabadgi-bachi : mais l'institution de cette troupe est restée imparfaite, et les arabadgis, conservés en petit nombre en temps de paix, sont bien loin de ressembler à ces soldats du train, si braves, si patients et si utiles, qui sont devenus depuis vingt ans une arme importante dans les armées européennes.

Les dépenses totales du corps des topchys et des établissements qui en dépendent, montent à près de quatre millions de francs; mais on ne fait pas entrer dans cette somme la valeur du cuivre fourni par les riches mines de Tocat, du fer qu'on retire du mont Hémus, et des bois qui sont coupés dans les forêts impériales. L'abondance du cuivre, ses bonnes qualités et la facilité de son transport par mer de Trébisonde à Constantinople, ont engagé la Porte à n'employer que ce

métal pour son artillerie de terre et de mer, et à ne faire usage du fer que pour les projectiles de toutes espèces.

Des Combaradgis ou Bombardiers.

Les bombardiers ou combaradgis forment un corps séparé de celui des topchys, et ont un chef particulier, connu sous la dénomination de combaradgi-bachi. Leur organisation est tout-à-fait différente de celle des topchis et des janissaires, et annonce la nouveauté de leur institution. Ils sont divisés en escouades de quinze hommes chacune, sous la surveillance d'un chef qui porte le titre de calfa. L'officier qui commande cinq de ces escouades, prend le titre de bach-calfa; et il existe douze de ces officiers supérieurs dans tout le corps des combaradgis.

Les bombardiers faisaient partie autrefois du corps des canonniers; mais la difficulté de trouver dans toute l'artillerie ottomane des hommes capables de faire le service des mortiers à bombe, engagea au commencement du dix-huitième siècle le célèbre renégat, baron de Bonneval (1),

(1) Le baron de Bonneval fut la victime de son caractère difficile et intraitable. Il servit d'abord la France, sa patrie, contre l'Autriche, combattit ensuite en faveur

connu depuis sous le nom d'Almet-Pacha, à proposer au gouvernement turc de former un corps particulier de bombardiers, dont il devint le chef. Ce corps, composé primitivement d'Albanais et de Bosniaques, dont les combaradgis actuels portent encore le bonnet distinctif, se fit d'abord remarquer par une discipline sévère et par son instruction. Mais, négligé bientôt par le gouvernement, dont il avait fixé dans les premiers temps l'attention et la bienveillance, il commença à décliner, et tomba enfin dans cet état de torpeur et d'inertie, où languissaient tous les corps militaires au moment de l'avénement du sultan Selim.

Ce prince rétablit l'ancienne discipline, ordonna des exercices fréquents, perfectionna tous les établissements relatifs à cette arme par des règlements sages, leur assigna les fonds nécessaires, et mit à la tête de ce corps un renégat anglais très-intelligent, du nom de Campbell,

---

de celle-ci contre la France, alla enfin offrir ses services aux Turcs et trahit sa religion pour se venger des mauvais traitements qu'il prétendait avoir reçus de la cour de Vienne. Il mourut négligé et méprisé par les Turcs, qui l'avaient d'abord accueilli et fait pacha à deux queues. Sa famille existe encore en Turquie et languit dans la misère.

qui avait été officier supérieur dans les armées britanniques (1).

Des Laghumdgis ou Mineurs.

Les laghumdgis ou mineurs sont séparés des bombardiers, sous les ordres d'un chef particulier, intitulé laghumdgis-bachi. Leur organisation et leur costume sont semblables à ceux des bombardiers. Ils sont divisés en escouades de quinze hommes, et ont pour officiers des calfa et des bach-calfa. Leur force totale est d'environ deux cents hommes. Ils s'exercent fréquemment à la construction des mines, pour lesquelles ils ont des tables, tirées des ouvrages français rela-

(1) Ce malheureux Campbell, connu par les Turcs sous le nom de *Ingliz-Moustapha*, est mort dans la plus profonde misère. Un autre renégat anglais, nommé *Sélim*, homme de beaucoup d'esprit et de talents, a été encore plus malheureux que Campbell. Il n'a pas eu, comme lui, de place éminente et est mort, dit-on, dans le désespoir et la mendicité. Le sort de ces renégats ne paraît pas malheureux aux Turcs, qui sont accoutumés à ces instabilités de fortune, et qui passent sans s'émouvoir de l'opulence à la misère ; mais il n'est pas encourageant pour les Francs, qui croient parvenir à un état brillant et heureux en Turquie en abjurant la religion de leurs pères.

tifs à cet art, et mettent dans leur construction beaucoup de temps, de patience et de solidité ; mais il n'existe parmi eux aucun officier qui entende parfaitement la théorie des mines et des contremines, et qui puisse faire un bon usage de ces moyens puissants d'attaque et de défense.

Autrefois les calfa et bach-calfa des bombardiers et des mineurs devaient servir également comme ingénieurs militaires, et avaient ordre de se rendre deux fois par semaine à l'école de Sulidzé, où des khodgeas ou professeurs étaient destinés à leur donner des leçons sur les mathématiques, le dessin et les fortifications. On n'obéissait point à cet ordre ; des khodgeas ignorants, quoiqu'assez bien salariés, se rendaient en vain à l'école aux jours fixés pour instruire les officiers de ces deux corps. Personne ne se présentait ; les khodgeas ne portaient aucune plainte ; les chefs n'y mettaient aucun intérêt ; le gouvernement ne demandait aucun rapport ; et les Turcs, qu'on regarde comme les inventeurs du système bastionné, et qui les premiers ont fait usage de parallèles et de tranchées, n'avaient plus parmi eux un seul officier qui fût en état de conduire un siége.

Des Muendis ou Ingénieurs militaires.

Mécontent de la défense des places d'Oczakow et d'Ismaëlow, dans laquelle les Turcs n'avaient montré qu'un courage aveugle, le sultan Sélim, qui avait senti combien il lui était important d'avoir de bons ingénieurs militaires, résolut de donner une organisation plus parfaite à ce corps et à l'école de Sulitzé. Les vieux khodgeas furent renvoyés et remplacés par d'autres professeurs qui avaient été autrefois les élèves volontaires du général Lafitte (1). Des jeunes gens furent admis à l'école de Sulitzé, depuis l'âge de huit ans jusqu'à celui de douze, et reçurent par voie d'encouragement les vivres et un traitement de quinze piastres par mois.

Ceux de ces élèves, qui après quelques années d'étude, avaient acquis assez de connaissances pour se rendre utiles, passaient à une classe

(1) Le général Lafitte avait été envoyé en Turquie par l'ancien gouvernement royal. Il resta près de quatorze ans à Constantinople, y forma plusieurs élèves dans la science des fortifications, et fut chargé de quelques opérations pendant la guerre qui éclata entre les Turcs et les Russes en 1787.

supérieure et obtenaient, sous le titre de muendis calfa ou sous-ingénieurs, des appointements de trente à quarante-cinq piastres par mois. Tous les professeurs de l'école de Sulitzé et une vingtaine d'anciens élèves, qui après huit ans d'étude avaient donné par leurs travaux des preuves suffisantes de leurs talents et de leurs connaissances dans le génie militaire, formaient le corps des muendis ou ingénieurs.

Le traité de l'attaque et de la défense des places, de Vauban, qui avait été déjà traduit en turc par un prince de Valachie, fut imprimé. Des traductions de plusieurs autres ouvrages sur l'art militaire et les mathématiques obtinrent le même honneur. Une bibliothèque, composée des meilleurs livres français sur l'art de la guerre, la physique, l'artillerie et les fortifications, et contenant près de quatre cents volumes, parmi lesquels on distinguait l'Encyclopédie française, fut établie à l'école de Sulitzé pour l'usage des professeurs et des élèves. On y ajouta des instrumens excellents, qu'on fit venir d'Angleterre, pour faire des opérations geodésiques. Un professeur de langue française fut attaché à cette école, et parut une nouveauté extraordinaire et hardie dans un établissement d'éducation où des musulmans seuls pouvaient être admis. Enfin

quelques officiers supérieurs du génie militaire, français ou anglais, furent employés successivement pendant plusieurs années pour être les directeurs principaux de l'école de Sulitzé et pour surveiller et instruire les professeurs et les élèves.

L'ancienne loi, qui ordonnait aux calfa et bachcalfa des bombardiers et des mineurs de se rendre deux fois la semaine à l'école de Sulitzé, continua à subsister; mais on dispensa ceux d'entre eux, qui étaient avancés en âge, de cette obligation inutile, et l'on réserva la moitié des emplois d'officiers de ces deux corps pour les élèves de l'école. Le meimmar-aga, qui est le contrôleur général de tous les édifices publics et particuliers, fut attaché avec tous les officiers, qui dépendent de lui, au corps du génie militaire. Le Sultan déclara dans son Kattichérif, que cet emploi honorable et utile cesserait d'être accordé à la faveur, et qu'il servirait de récompense, à l'avenir, à ceux des ingénieurs militaires qui se seraient distingués par leur zèle, leurs connaissances et leurs services.

Le sultan Sélim, qui avait étudié avec fruit dans les écrits laissés par les Arabes, les ouvrages d'Aristote et les sciences physico-mathématiques, et qui était regardé par les Turcs comme

le meilleur poëte et l'écrivain le plus pur et le plus élégant de son siècle, se faisait un plaisir de visiter souvent, *incognito*, l'école de Sulitzé; d'y déposer toute la morgue d'un sultan, d'interroger lui-même les jeunes élèves, d'examiner avec soin les plans, les cartes et les nouveaux projets de construction militaire, et d'encourager par ses largesses les professeurs, les ingénieurs et les élèves, dont il était satisfait. Les attentions continuelles de Sélim pour cet établissement, qu'il chérissait, excitait une émulation générale parmi les élèves. L'école de Sulitzé se perfectionnait tous les jours et faisait naître les plus flatteuses espérances; mais la déposition de ce prince fit tomber avec lui cet établissement de sa création.

Cette école subsiste encore; mais privés de leurs nouveaux priviléges, négligés par le souverain, et méprisés par les janissaires, les ingénieurs militaires languissent et retombent insensiblement dans l'état d'ignorance, d'où le sultan Sélim les avait fait sortir.

Les bach-calfa des bombardiers et des mineurs, les professeurs de l'école de Sulitzé et les principaux ingénieurs, au lieu d'être payés par le trésor public, obtiennent des timars, dont ils ne peuvent jouir que pendant la durée de leurs

fonctions (1). Un seul nazir est chargé de régler la solde des bombardiers, des mineurs et des ingénieurs militaires ainsi que les dépenses de l'école de Sulitzé, de la fonderie des mortiers à bombes et des projectiles creux, et enfin de tous les ateliers de construction, qui dépendent de ces trois armes. Toutes les sommes portées sur le tableau général de la comptabilité de ce nazir, montent à près de 1,800,000 francs.

Les dépenses relatives à la réparation des places de guerre où à la construction de nouveaux ouvrages de fortification, ne dépendent pas de la comptabilité du génie militaire, et sont supportées ordinairement par les provinces, dans lesquelles ces travaux doivent être exécutés; mais si les ouvrages sont importants et peuvent occasionner des frais considérables, le gouvernement fait choix alors d'un nazir particulier pour en surveiller et payer les dépenses. Celui-ci, pris parmi les hommes enrichis au service de l'état, n'ignore pas qu'il doit faire de fortes dépenses, qui ne lui seront jamais remboursées;

(1) Ramis-Pacha, qui fut nommé grand-amiral de l'empire pendant le visiriat de Moustapha-Bairactar, était nazir du génie militaire pendant les années 1806 et 1807.

mais il s'en console en pensant que de plus grands malheurs pouvaient lui arriver. que ce choix lui sauve la vie, et qu'en perdant une grande partie de ses richesses, il acquiert le droit de solliciter un nouvel emploi qui l'indemnisera bientôt de toutes ses pertes.

Des Toulumbadgis ou Pompiers.

Les toulumbadgis ou pompiers forment un corps destiné à arrêter les incendies, et sont divisés à Constantinople, en quatre odas de deux cents hommes chacun. Ils tiennent par leurs institutions au corps des janissaires, dont ils ont été tirés primitivement et sont habillés comme les artilleurs.

Les ravages effrayants causés par les incendies ont fait établir des règles sévères de précaution et de police pour arrêter les progrès des flammes et empêcher les vols et les autres crimes, qui ont coutume d'accompagner ces funestes événements. Aussitôt que les cris alarmants de feu se sont fait entendre du haut des tours destinées à cet usage, et que la voix lugubre des gardes de nuit les a repétés dans tous les quartiers de Constantinople, le grand-visir, le capitan-pacha, l'aga des janissaires et tous les commandants militaires

doivent quitter leurs palais pour se porter en toute hâte au lieu de l'incendie. Le Grand-Seigneur lui-même est obligé par l'usage de sortir de son harem, de monter à cheval et quelquefois de traverser le Bosphore au milieu d'une nuit orageuse pour donner l'exemple du zèle, animer les travailleurs et effrayer les scélérats.

Si dans ces occasions malheureuses le Grand-Seigneur arrive au lieu de l'incendie avant son grand-visir, celui-ci est condamné à lui payer une forte amende. Le capitan-pacha et l'aga des janissaires sont traités de même, s'ils se laissent précéder par le visir, et ils exercent un droit semblable à l'égard de leurs subordonnés. Ces règlements institués par Mahomet II, confirmés par les canons du grand Soliman, et conservés par l'usage, sont très-louables et rappellent l'activité des premiers empereurs turcs.

Mais ils servent quelquefois à causer le mal qu'ils sont destinés à détruire. Car lorsque les janissaires mécontents de leur souverain veulent lui donner une leçon utile, ils mettent le feu dans un des quartiers de Constantinople et l'obligent ainsi à venir entendre par lui-même leurs menaces séditieuses et les motifs de leur mécontentement.

Que de chagrins, d'inquiétudes et de fatigues

les monarques ottomans n'éviteraient-ils pas, que de malheurs et de désastres seraient épargnés aux habitans de Constantinople et des villes turques, si, au lieu de rues étroites et de maisons bâties en bois, le gouvernement pouvait exiger que tous les édifices publics et particuliers fussent construits à l'avenir avec des pierres ou des briques si communes dans ce pays et si durables sous ce climat conservateur ! Mais l'usage ennemi de toute innovation engage les Turcs et leurs sujets à bâtir leurs maisons comme elles l'étaient autrefois. Aucun d'eux ne consent à mettre ses propriétés à la disposition d'un gouvernement toujours avide et nécessiteux et à renoncer à son terrain pour y percer des rues ou des places publiques; les lois et les oulémas viennent à l'appui de ces prétentions particulières; la religion sanctionne cette résistance en consacrant le principe dangereux, qu'il est inutile de s'opposer aux arrêts du destin. Enfin le souverain sans forces, voit sa capitale devenir tous les jours la proie des flammes sans pouvoir prévenir les effets d'un si funeste aveuglement.

Des Dgébedgis

Les dgébedgis forment un corps très-ancien, dont l'existence est particulière à la Turquie et dont les fonctions ont toujours été d'accompagner les équipages, les vivres et les munitions de guerre dans les marches, et de les protéger durant les combats. Ce corps qui devrait être composé d'armuriers pour la réparation des armes et de soldats disciplinés pour la défense des équipages n'existait que de nom avant le sultan Selim. Cependant il figurait pour une somme assez forte dans les dépenses du trésor public. Mais les timars destinés au paiement des officiers, étaient partagés entre les principaux employés du sérail et de la Porte, et la solde des dgébedgis détournée de sa première destination ne servait guères qu'à alimenter la foule des valets, des intrigants et des espions, qui entouraient ces grands personnages.

Le mal était si enraciné, que le sultan Selim ayant voulu rendre à ce corps sa première organisation ne put pas y réussir entièrement. La déposition de ce monarque a fait renaître les anciens abus; et ce corps, qui compte près de quatre mille hommes sur ses registres, qui

possède de droit plus de soixante timars et qui retire près de 600,000 fr. du trésor public, aurait peine à réunir cinq cents hommes effectifs pour marcher à la suite des armées.

Le sultan Selim, en rétablissant l'ancienne discipline des dgébedgis avait l'intention de réunir les armuriers de ce corps dans une ou plusieurs manufactures d'armes, afin de pouvoir mettre de l'uniformité dans l'armement des troupes ottomanes. Mais ses tentatives n'eurent qu'un faible succès. Les armuriers de Constantinople, dont une grande partie appartenait au corps des dgébedgis, crièrent contre ces innovations sous le prétexte que leur but impie était de changer la forme de ces armes terribles, avec lesquelles les fidèles Ottomans avaient conquis tant de royaumes. Les autres corps de métiers de la capitale s'intéressèrent à leurs cris et à leurs prétentions et le Sultan, conseillé par des ministres intéressés à la conservation des abus, se vit obligé d'abandonner ou de modifier ses projets.

Chaque armurier suivit sa routine particulière. Les soldats turcs continuèrent à se pourvoir eux-mêmes, suivant leur caprice, d'armes de toutes formes et de toutes espèces. Les nizamgedittes mêmes ne purent jamais être armés d'une manière uniforme, parce que les manufactures

établies par le sultan Selim ne suffirent pas à leur fourniture.

Les armes d'un soldat turc (infanterie ou cavalerie) consistent en général en un fusil, dont le canon et la batterie ressemblent à ceux des fusils espagnols, en un sabre courbe et une paire de longs pistolets. Peu d'entre eux font usage de la baïonnette, quoique les etfas des muftys aient reconnu l'utilité de cette arme, laquelle, adoptée par les nizam-gedittes, a presque entièrement disparu depuis leur abolition.

Des Spahis ou cavalerie permanente soudoyée par l'Etat.

Les Spahis sont divisés en six buluks ou régiments dont chaque chef s'appelle buluk-agassi. Le premier buluk, fort d'environ huit mille hommes, se distingue des autres par la cornette rouge, et a pour chef le spahilar-agassi ou général commandant le corps des spahis.

Le second buluk marche sous la cornette jaune. Il n'est composé que d'environ 500 cavaliers; mais il est commandé par le selictar-agassi ou le porte-glaive du sultan. C'est aux spahis de la cornette jaune, qui formaient la principale force des armées d'Osman Ier, qu'on doit attribuer les

premiers succès des osmanlis et la fondation de cet empire. Ils jouissent de très-grands priviléges. Leur chef est un des personnages les plus importants du sérail ; tous les cavaliers de ce buluk sont traités comme officiers, et ont leurs appointements assignés sur des fiefs ou timars. Les pages du Grand-Seigneur ambitionnent la faveur d'être admis dans ce corps distingué, qui fait un service constant auprès de la personne du monarque.

Le 3e. buluk de la cornette verte est fort d'environ mille hommes.

Le 4e. buluk ; distingué par la cornette blanche, est de la même force que le précédent.

Le 5e. et le 6e. buluk, qui ont des cornettes mi-partie rouge et jaune et verte et blanche, forment ensemble un effectif d'environ quinze cents cavaliers.

Le corps entier des spahis est d'environ douze mille hommes. Il était beaucoup plus considérable autrefois : mais cette cavalerie, qui coûte près de trois millions de francs au trésor public, ayant excité plusieurs fois des troubles à Constantinople, a été envoyée en Asie.

Les spahis se montrèrent turbulents et séditieux long-temps avant les janissaires, parce qu'ils abandonnèrent beaucoup plus tôt que ces der-

niers les règles sévères de leur ancienne discipline. La sublime Porte, voulant se délivrer de ces cavaliers incommodes, se servit des janissaires pour les réprimer, et n'eut pas de peine à diminuer leur nombre, en limitant l'achat des chevaux sous le prétexte souvent bien fondé des embarras du trésor public.

Des Tchiaous.

Les tchiaous formaient autrefois un des corps de la cavalerie permanente soudoyée par l'état; mais ils ne servent en général aujourd'hui que comme huissiers de justice en temps de paix, et comme courriers en temps de guerre. Ils sont au nombre d'environ neuf cents à Constantinople. Leur chef, connu sous le titre de tchiaous-bachy, doit rester constamment auprès du grand-visir, fait exécuter ses ordres, et est chargé de lui présenter tous les personnages importants qui obtiennent l'honneur d'une audience publique. C'est à ce titre qu'il fait les fonctions d'introducteur des ambassadeurs.

Les tchiaous coûtent peu à l'état et sont payés sur des timars et sur les profits qu'ils retirent des jugements dont l'exécution leur est confiée.

Tels sont les corps d'infanterie et de cavalerie,

qui étant constamment sur pied reçoivent leur solde du trésor public. Ils forment la milice régulière et disponible, connue sous le nom de capiculi ou d'esclaves de la Porte : mais, outre cette milice capiculi, le gouvernement turc a le moyen d'accroître considérablement ses armées en temps de guerre, en appelant à lui les troupes connues sous les noms de topraclis et de serratculis, et les corps particuliers commandés et soudoyés par les pachas.

Des Topraclis ou des troupes féodales fournies par les Zaims et les Timariots.

Les topraclis (1) ou troupes du pays sont la même chose que les rassemblements des arrière-bans de nos anciennes monarchies féodales : mais les fiefs ou timars sont mieux réglés en Turquie, qu'ils ne l'étaient dans le reste de l'Europe, parce que le gouvernement a toujours été assez fort pour empêcher ces terres féodales de devenir entièrement héréditaires dans les familles. Le possesseur d'un fief n'a aucun droit légitime de domination et de justice sur les personnes qui l'habitent. Sa seule prérogative est de retirer la dîme des biens

(1) Toprac veut dire *terre* ou *pays*.

qui ont été destinés à cet usage dans le temps de la conquête, ou le produit des terres réservées pour la couronne et concédées précairement par le souverain.

Lorsque les Turcs s'emparaient d'un pays possédé par des Chrétiens; ils avaient toujours coutume de partager en trois parties les domaines nationaux et les impôts territoriaux. La première de ces portions appartenait aux mosquées; la seconde à la couronne, et la troisième était destinée à composer des ziamettes et des timars en faveur des serviteurs et des défenseurs de l'état. La partie destinée aux mosquées n'a fait que s'accroître aux dépens de la couronne par les fondations pieuses et trop fréquentes des monarques ottomans. Les ziamettes et les timars, qui sont toujours restés les mêmes, ont cessé de répondre au but utile et politique qu'on s'était proposé en les créant. Les revenus appartenant à la couronne ont été détournés en grande partie de leur destination primitive par l'avidité des ministres, des officiers du sérail et de la foule des principaux agents de l'autorité souveraine.

Le territoire de l'empire ottoman est divisé en 210 Beys, en 300 Zaïms et en 50,000 Timariots. La différence de revenus établit la subordination de ces divers grades. Les timariots

doivent marcher sous les ordres des zaïms ; ceux-ci obéissent aux beys ; ces derniers sont sous le commandement des pachas : mais cette dépendance relative entre les beys, les zaïms et les timariots n'existe qu'en temps de guerre et pendant leur réunion. Ils rentrent tous en temps de paix sous la juridiction commune des pachas, des ayans militaires et des cadis.

Chacun de ces possesseurs de fiefs doit se faire accompagner d'un homme à pied à raison de cinq mille aspres de son revenu ; la masse résultante de tous ces rassemblements devrait être d'environ cent vingt mille hommes (cavalerie et infanterie mêlées) : mais, malgré les ordres menaçants de la Porte, il est rare de voir dans les armées ottomanes plus de trente mille hommes appartenant à la classe des topraclis. Il est inutile de parler de la discipline et de l'utilité de ces corps de troupes, rassemblés à la hâte, combattant sans ordre, variant sans cesse et dispersés pendant la paix.

Des Serrateulis ou troupes des frontières.

Les serrateulis sont chargés spécialement de la défense des frontières de l'empire. Ils se composent d'infanterie et de cavalerie. L'infan-

terie serrateuli se divise en trois parties, les azzaps ou soldats d'élite, les seymenys et les musselins : ces derniers servent en général comme pionniers et sont employés aux réparations des routes et aux travaux militaires. La cavalerie serrateuli se compose de gungiullis ou grosse cavalerie, qui reste dans les places de guerre, des beslys ou cavalerie légère, et des delys (1) ou partisans.

Toutes ces troupes reçoivent leur solde sur des fonds particuliers établis dans leur province, dépendent du pacha du pays et l'accompagnent, lorsque le théâtre de la guerre n'est pas trop éloigné des frontières qu'elles sont chargées de défendre. Depuis long-temps les serrateulis ne sont plus rassemblés qu'au moment d'un danger pressant. Ils ne reçoivent de solde, pendant leur réunion, que sur des fonds mis provisoirement à la disposition des pachas, et ne forment des corps respectables que dans quelques provinces, telles que l'Albanie, la Bosnie et la Macédoine, où l'âpreté du climat, la nature montueuse du sol, et des mœurs austères ont conservé les habitudes guerrières des anciens habitants.

---

(1) Dely, en turc, veut dire *fou*. Cette dénomination sert à caractériser le courage bouillant et inconsidéré de ces partisans.

Les troupes serratculis, que la Romélie, la Bosnie et l'Albanie envoient aux armées ottomanes près des rives du Danube, sont pour elles un renfort important, qui peut s'élever dans quelques circonstances à près de quarante mille hommes d'infanterie et dix mille chevaux ; mais les serratculis des provinces asiatiques sont la soldatesque la moins estimée de l'empire (1).

Des troupes particulières des Pachas, Sandjeaks et des principaux Ayans.

Lorsque les circonstances nécessitent un rassemblement de troupes dans une des provinces de l'empire, la sublime Porte autorise le pacha, qui la gouverne, à se procurer les fonds nécessaires et à lever un corps pour le service de l'état. Ce pacha ne manque pas de profiter avec empressement de cette autorisation avantageuse, rançonne les riches particuliers, dispose des fonds publics, s'efforce, sous le prétexte de l'intérêt de la religion, d'arracher de l'argent aux avares éco-

(1) Les succès de l'armée de Bonaparte dans la Syrie, à Aboukir et à Héliopolis, ont été obtenus contre des troupes asiatiques. Mais la place de Saint-Jean-d'Acre, défendue par des Albanais et des nizam-gedittes, a résisté à plus de dix assauts, et a forcé ce général à rétrograder.

nomes des mosquées, et parvient bientôt à créer des corps de cavalerie et d'infanterie toujours plus nombreux que les rassemblements exigés par le gouvernement. Ces pachas, d'abord fidèles observateurs des ordres du sultan, exécutent avec ponctualité ce que la Porte leur commande, marchent et se battent avec zèle contre ses ennemis extérieurs ou contre d'autres pachas rébelles : mais devenus riches par leurs extorsions multipliées, et puissants par l'affection de leurs troupes auxquelles ils s'efforcent de plaire en leur permettant la licence, ils ont coutume d'opposer des difficultés au licenciement de leurs soldats, lorsque le danger, qui en avait nécessité la levée, a cessé d'exister, et se mettent quelquefois en état de rebellion, si le gouvernement insiste sur l'exécution de cette mesure.

C'est ainsi que s'est formé le pouvoir indépendant du fameux pacha de Saint-Jean-d'Acre (Dgezzar) qui, ayant été autorisé par la Porte à lever des troupes pour combattre les Druses et les pachas rebelles d'Alep et de Damas, défit d'abord les ennemis du gouvernement, annexa leurs armées à la sienne et devint assez puissant pour n'exécuter les ordres du Grand-Seigneur que quand ceux-ci convenaient à ses intérêts particuliers.

Passavan-Oglou, pacha de Viddin, profita également de l'ordre qu'il avait reçu de lever des troupes, pour contenir les Serviens. Plus imprudent et moins politique que Dgezzar, il se mit bientôt en état de rebellion ouverte, fit trembler le sultan par ses courses dans la Romélie, et se rendit enfin assez redoutable pour obliger la Porte à ordonner une marche générale des fidèles musulmans contre ce perturbateur du repos public.

Le pouvoir de Moustapha-Bairactar, qui fut assez fort pour renverser le sultan Moustapha, changer tout le ministère ottoman, et se constituer lui-même grand-visir, ne dut son origine qu'à une cause semblable. La Porte s'est repentie plus d'une fois d'avoir permis à l'astucieux Ali-Pacha de lever des troupes pour marcher contre Passavan-Oglou, les suliotes et les brigands de la Romélie. Les pachas ne sont pas les seuls, qui aient réussi à se constituer des armées particulières et permanentes. Les familles de Tchiapan-Oglou (1), et de Caraosman-Oglou qui, quoique composées de plus de cent branches collatérales

(1) Les Tchiapan-Oglou dominent dans le nord de l'Asie mineure. Les Caraosman-Oglou sont pour ainsi dire les souverains des riches provinces qui avoisinent Smyrne.

sont devenues riches et puissantes par leur réunion volontaire et compacte sous un chef de leur sang, ont des adhérents nombreux et des troupes soudoyées, qui leur donnent une très-grande influence dans les affaires de la Turquie. Quelques riches ayans, tels que ceux de Sérès dans la Macédoine, et de Philippopoli dans la Thrace sont parvenus par leurs qualités personnelles et par leurs richesses long-temps accumulées dans le secret, à réunir autour d'eux un nombre d'hommes suffisants pour se faire craindre de leurs voisins et se rendre utiles ou formidables à la Porte.

Le gouvernement turc punissait autrefois, comme un acte de rebellion, tous les rassemblements militaires qui continuaient à exister malgré ses ordres. Mais depuis que les janissaires devenus indociles, sont souvent plus nuisibles qu'utiles à l'autorité souveraine, que les troupes féodales, ou topraclis, ne servent en général qu'à embarrasser la marche des armées, à consommer inutilement beaucoup de vivres et de fourrages et à ravager les provinces, le gouvernement turc s'est vu obligé de mettre presque tout son espoir dans les serratculis et surtout dans les troupes particulières, soudoyées par les pachas.

Ces troupes particulières, qui ont composé la principale force des armées ottomanes dans la dernière guerre contre les Russes, ont pour ainsi dire transformé la Turquie en une aggrégation de petits souverains, qui se surveillent mutuellement, qui combattent souvent entre eux et qui n'ont d'autre point politique de réunion, que le Grand-Seigneur auquel ils désobéissent fréquemment, en ne cessant jamais de le reconnaître pour leur chef suprême. Ils présenteraient une image exacte de ce qu'était l'empire germanique, dans les derniers temps, si les pachas et les ayans parvenaient à faire ce qu'Ali-pacha de Janina a déjà exécuté avec succès dans ses états, c'est-à-dire, à rendre les pachalics et les gouvernements héréditaires dans leurs familles.

Observations générales, sur la tactique des Turcs.

Les armées turques, qui conquirent tant de royaumes, avaient une excellente tactique, dont tous les auteurs contemporains s'accordent à faire le plus grand éloge. Leur cavalerie, composée de chevaux forts, vigoureux et infatigables et d'hommes bien armés et sans cesse exercés, ne cédait pas par le courage à nos brillants et

valeureux chevaliers des temps de la féodalité et et les surpassaient en discipline. Leur infanterie vivant sous un régime austère et s'occupant continuellement de manœuvres et d'exercices sous les yeux de leurs monarques guerriers avait une immense supériorité sur tous ces vilains mal armés, qui suivaient à pied les chevaliers chrétiens.

Ces deux armes, au lieu d'agir inconsidérément et en isolant leurs mouvements, ne recevaient leur impulsion que de la main du chef; la cavalerie couvrait les deux ailes de l'armée et remplissait les intervalles des diverses colonnes d'infanterie. Une forte réserve composée de troupes d'élite se tenait toujours prête à réparer les accidents et à soutenir les corps qui étaient ou paraissaient accablés par des forces supérieures.

Les Turcs ont toujours fait usage de l'ordre profond dans toutes leurs manœuvres d'attaque et de défense, et c'est dans l'emploi sagement combiné des divers groupes de cavalerie et d'infanterie, qui se mêlaient et s'appuyaient mutuellement, suivant les circonstances et les localités, que consistait le mérite principal de la tactique de leurs généraux. Les évolutions sur trois rangs et en ligne leur ont toujours été inconnues.

Les anciens Turcs, suivant Calchondille, étaient très-savants dans la castramétation. L'assiette de

leurs camps était toujours bien choisie; les divers corps étaient placés dans un ordre parfait; la plus grande tranquillité et propreté y régnaient sans cesse. Des retranchements construits avec soin les mettaient à l'abri de toutes surprises et lorsque l'occupation précaire d'une position ne leur donnait pas le temps de s'y retrancher, les chariots de bagages étaient toujours disposés de manière à opposer à l'ennemi des obstacles difficiles à vaincre.

Les Turcs ont été les premiers à faire usage de pontons portés sur des haquets pour la construction des ponts. Ils sont aussi les inventeurs des tranchées et des parallèles pour l'attaque des places.

Les Turcs actuels font leurs mouvements en colonnes comme leurs ancêtres; mais il ne savent pas, comme eux, mettre de l'ensemble dans les manœuvres combinées de leur infanterie et de leur cavalerie. Leurs camps sont en général mal choisis et rarement retranchés. Les cadavres des chevaux, qu'on y laisse pourrir, en rendent le séjour aussi malsain que désagréable. Il ne reste parmi eux aucune trace et aucune idée des haquets et des pontons qui suivaient les armées de Mahomet IV, dans sa première expédition de Hongrie.

Ce n'est que depuis l'établissement de l'école du génie de Sulitzé, qu'ils ont appris à connaître, par les soins des officiers européens, en consultant leurs archives militaires et les plans de leurs anciens ingénieurs, ces chemins et ces parallèles de tranchée, dont ceux-ci ont été les inventeurs, et qui ont tant illustré le siége de Candie.

Lorsque les Tartares du Budgeak et de la Crimée dépendaient de la sublime Porte, les corps nombreux de cavalerie légère, qu'ils envoyaient au secours de leurs alliés, servaient par leurs courses continuelles et hardies à éclairer une très-grande étendue de pays en avant des armées ottomanes et permettaient à celles-ci de vivre sans inquiétude et sans prendre de précautions. Les Turcs aveuglément soumis à l'habitude n'ont pas encore changé leur ancien système de surveillance; mais n'ayant plus les mêmes éclaireurs vigilants, ils ont été plus d'une fois cruellement punis de leur négligence dans le cours des deux dernières guerres. En sentant la grandeur de la perte qu'ils avaient faite, ils n'ont pu s'empêcher de gémir, en pensant que ces mêmes Tartares, qui étaient leur sauve-garde, rendent actuellement à la Russie les services que la sublime Porte en recevait autrefois.

De la Marine.

Les Turcs, pendant les deux premiers règnes des sultans Osman Ier et Orcan, n'avaient aucune idée de la marine et témoignaient pour la mer cet éloignement qu'elle inspire aux peuples des montagnes ou de l'intérieur des continents. Quoiqu'ils se fussent déjà rendus maîtres du golfe de Nicomédie et d'une grande partie de la côte orientale de la Propontide sous le règne d'Orcan, ils regardaient les détroits du Bosphore et de l'Hellespont comme une barrière insurmontable et ce ne fut qu'en 1356 qu'ils tentèrent le passage du canal de Gallipoli et pénétrèrent dans la Thrace, opération hardie, qui décida du sort de l'empire Grec, et que les empereurs de Constantinople auraient pu empêcher en stationnant quelques vaisseaux dans ces mers resserrées.

Lorsque le sultan Mahomet II s'empara de Constantinople, il dirigea son génie actif du côté de la marine, traita avec ménagement les Génois de Galata, en tira d'excellents pilotes et beaucoup de marins, créa une flotte respectable et s'en servit pour soumettre les îles de l'Archipel et lesprovinces maritimes de la Romélie. Ses successeurs immédiats s'occupèrent avec zèle de

l'agrandissement et du perfectionnement de leur marine, tinrent constamment sur pied des escadres nombreuses, les employèrent utilement pour faciliter la conquête des îles importantes de Chypre et de Rhodes et luttèrent avec succès contre les forces navales de la république de Venise.

Le grand Soliman voulant augmenter sa puissance maritime et diriger l'attention de ses sujets vers la mer, donna au capitan-pacha ou grand-amiral la prééminence sur tous les pachas à trois queues, et attacha les revenus de toutes les îles de l'Archipel et de quelques provinces maritimes au département de la marine.

Mais la bataille de Lépante fut funeste à la puissance navale des Turcs. Depuis ce coup terrible la marine Ottomane n'a plus eu d'éclat.

Avant la guerre terminée par le traité de Kainardgi les flottes turques, qui ne sortaient du port de Constantinople que pendant les mois d'été pour croiser dans les mers de la Syrie et de l'Archipel et pour purger ces parages des pirates, qui ont encore la coutume de les infester, étaient composées de gros vaisseaux de guerre, nommés caravelles, et de frégates.

Ces caravelles ayant leur pouppe surchargée d'une monstrueuse dunette, étaient hautes,

courtes, mal gréées, et ne pouvaient guère naviguer que dans la saison favorable, choisie pour leur apparition dans ces mers. Les capitaines, pris parmi les valets du capitaine-pacha ou des grands personnages du sérail et de la Porte, n'agissaient que comme simples passagers, et laissaient diriger toute la manœuvre par des pilotes provençaux ou grecs. Ces derniers n'ayant à leur disposition que des matelots indociles, inexpérimentés et ramassés à la hâte dans toutes les rues de Constantinople, mettaient leur confiance dans les esclaves chrétiens, renfermés dans le bagne, et surtout dans les matelots, qui avaient été pris sur les corsaires de l'ordre de Malthe.

L'artillerie de ces vaisseaux, formée de pièces de toutes espèces de calibre, et portées sur des affûts à longs flasques, empêchait souvent de faire feu des deux bords.

Lorsqu'une de ces caravelles était attaquée, la confusion ne tardait pas à se mettre parmi les éléments bizarres qui formaient son équipage. Le capitaine ignorant, mais responsable sur sa tête de la conservation du bâtiment, reprenait alors le commandement et se donnait beaucoup de mouvement pour tout confondre. Les matelots turcs étaient toujours prêts à crier à la trahison

contre leurs camarades d'une autre religion, et surtout contre les malheureux esclaves qui exécutaient les manœuvres. Leurs cris menaçants se mêlaient aux plaintes des canonniers, à qui on apportait rarement les boulets et les gargousses convenables à leurs pièces. L'infortuné pilote, assourdi par les vociférations et par les menaces du capitaine et des matelots musulmans, ordonnait en tremblant la manœuvre au milieu des poignards dirigés contre lui.

Dans cet état de choses, ces caravelles ne pouvaient faire qu'une faible résistance quand elles étaient attaquées avec vigueur ; aussi l'histoire des chevaliers de Malthe nous présente-t-elle des exemples nombreux de ces énormes vaisseaux attaqués et pris par des bâtiments maltais, qui n'avaient pas la sixième partie de leur force et de leur volume.

Lorsque les Russes montrèrent aux yeux étonnés des Turcs une flotte ennemie, qui, partie de la mer Baltique, avait pénétré jusque dans l'Archipel, et que la malheureuse issue du combat de Tchesmé eut fait sentir au gouvernement ottoman les défauts des anciens vaisseaux et de leurs équipages ; la construction des caravelles fut abandonnée. Les vaisseaux turcs prirent une forme qui se rapprochait de celle des vaisseaux

européens ; mais leur armement, la composition de leurs équipages et l'ignorance des capitaines n'éprouvèrent aucun changement.

Les efforts continuels de l'infatigable Hassan-pacha (1) ne servirent qu'à augmenter le nombre des navires et à perfectionner un peu le matériel de la marine. Mais quoiqu'il eût établi une école pour l'instruction des officiers et des casernes spacieuses pour le logement des galiondgis, les officiers continuèrent à croupir dans leur honteuse ignorance, et les marins ne cessèrent pas d'être turbulents, féroces et indisciplinés.

Le règne du sultan Sélim fut l'époque où l'ancien système de construction navale fut entièrement abandonné. Le choix que ce prince fit de Cutchuk-Husseyn-pacha (2), un de ses pages favoris, pour la dignité de capitan-pacha, fut un

(1) Hassan-pacha, né à Alger et sorti de la classe des simples matelots, se fit remarquer par une bravoure brillante au combat de Tchesmé. Il fut fait capitan-pacha et occupa pendant plusieurs années cette place éminente.

(2) Husseyn, né en Georgie, avait été donné au sultan Sélim, pour le servir pendant sa première jeunesse et sa captivité. Le jeune esclave sut plaire à son maître. Celui-ci apprécia ses talents naturels, le fit capitaine-pacha et bientôt après lui donna une de ses cousines en mariage.

événement heureux pour la marine ottomane. Cutchuk-Husseyn actif, infatigable, hardi, sévère, très-intelligent, extrêmement généreux, et sûr de la faveur de son maître, résolut de faire une révolution complète dans le département qui lui était confié; il y réussit.

Il engagea son souverain à demander des ingénieurs-constructeurs à la France, son ancienne alliée, et à la Suède, qui par ses derniers efforts en faveur des Turcs en méritait également le titre. La France envoya MM. Roi, Brun et Benoit. La Suède fit passer à Constantinople plusieurs ingénieurs, dont un seul (M. Rodé) se rendit utile par la construction d'un bassin et de plusieurs ouvrages hydrauliques.

Les ingénieurs français donnèrent aux vaisseaux turcs la coupe, les proportions et les gréements qui étaient suivis dans le port de Toulon. Les magasins de la marine furent abondamment pourvus de tous les objets nécessaires. Plusieurs chantiers furent mis en activité. Le plus grand ordre y régna. Les anciens établissements maritimes de Rhodes et de Sinope ne tardèrent pas à être mis sur un pied aussi respectable que ceux de Constantinople. La Turquie vit sortir en peu d'années de ces trois ports près de vingt vaisseaux de ligne, dont quelques-uns à trois ponts pou-

vaient être mis en parallèle avec les plus beaux navires de la France ou de l'Angleterre.

L'école de marine, fondée par le baron de Tott, rétablie par Hassan-Pacha, fut mise par Cutchuk-Husseyn en état de pouvoir être utile. Des professeurs habiles, dirigés par des ingénieurs européens furent chargés de l'instruction de plus de deux cents élèves qui, divisés en deux classes, étaient destinés à fournir des officiers pour la marine, et des ingénieurs pour la construction navale.

Les marins, encouragés par les largesses de Cutchuk-Husseyn et contenus par sa sévérité inexorable, cessèrent d'être redoutables aux habitants de Constantinople par leur licence et par leurs excès. Ils furent souvent occupés et exercés dans des croisières, sur les mers de l'Archipel et de la Syrie.

Les superbes forêts de la chaîne méridionale du Taurus et de ses nombreux contreforts furent mises sous l'inspection d'hommes instruits, qui en reglèrent les coupes et en assurèrent la conservation. Les mines fort riches de cuivre des environs de Tocat et de Trébisonde furent soumises à une sage régie. Elles augmentèrent considérablement les revenus publics et fournirent abondamment tout le métal nécessaire pour le doublage des vaisseaux de l'État.

Toutes ces améliorations faites en peu d'années et la force navale de la Turquie, élevée au point de la faire figurer parmi les puissances maritimes de l'Europe, prouvent ce que peut le génie d'un seul homme dans ces contrées si riches et si favorisées de la nature. Mais la mort de Cutchuk-Husseyn et surtout la déposition du sultan Selim, ont fait retomber la marine dans son état primitif de faiblesse et de langueur. Les matériaux devinrent rares; les établissements d'instruction furent négligés; les marins ou galiondgis reprirent leur première licence; l'argent manqua, et les constructions nouvelles ne suffirent plus pour remplacer les vides que la main destructive du temps causa promptement parmi ces machines si périssables et si fragiles. On peut craindre avec raison que la marine turque ne soit réduite en peu d'années à quelques bonnes frégates et à un petit nombre de vaisseaux de ligne, incapables de servir. (1)

Cependant en voyant le superbe port de Constantinople, calme dans tous les temps, et où plus de cinquante vaisseaux de ligne peuvent

(1) Le gouvernement turc, depuis huit ans, n'a construit qu'un ou deux vaisseaux de ligne et une demi-douzaine de frégates.

mouiller sans danger ; en longeant le détroit du Bosphore, qui sur une longueur de sept lieues et sur une largeur moyenne de cinq à six cents toises, offre partout un mouillage tranquille, commode, et d'une bonne tenue; en parcourant la Propontide ou mer de Marmara, ce vaste et magnifique bassin, d'environ quatre cents lieues carrées de surface, où des escadres nouvellement armées peuvent manœuvrer, jeter l'ancre, s'exercer et former leurs équipages sans crainte qu'un ennemi plus fort ou plus expérimenté vienne les interrompre; en descendant le célèbre détroit des Dardanelles, facile à défendre, et qu'on doit regarder comme un port sûr dans toute sa longueur de près de vingt lieues, on ne peut s'empêcher de reconnaître que cet empire ayant en même-temps à sa disposition une population nombreuse et des ressources immenses pour le matériel de la marine, pourrait devenir facilement et en peu de temps une des premières puissances maritimes de l'Europe.

Des Revenus de l'empire ottoman.

Les revenus de l'empire ottoman se composent de deux parties ; 1°. ceux du miri ou trésor public ; 2°. ceux du hasné ou trésor particulier du Grand-Seigneur.

Les revenus du miri sont soumis à une comptabilité très-compliquée, mais sagement distribuée dans ses détails. Le grand terfterdar est le contrôleur en chef des finances. Tous les comptes doivent être soumis à son approbation. Aucune somme, quelque petite qu'elle soit, ne peut sortir des caisses du trésor public sans son ordre particulier.

Les principaux bureaux de la terfterdarie sont au nombre de douze. Les emplois de chefs de ces bureaux sont regardés comme très-honorables; les ministres non militaires, en quittant leurs fonctions, sont charmés de pouvoir les obtenir. Un archiviste est attaché à chacun de ces bureaux.

1°. Le premier de ces bureaux est celui du bach-moukassébé. On y règle la comptabilité générale.

2°. Celui du buyuk-rousmanié est chargé de la rentrée des deniers publics et de donner les acquits définitifs.

3°. Malié est le bureau d'où sortent tous les firmans relatifs aux finances; les berattes ou lettres patentes qui paient un droit au Gouvernement, telles que celles qui sont relatives aux nominations des métropolitains, grecs, latins,

arméniens, sont délivrées par le chef de ce bureau.

4°. Malikiané est le bureau où l'on afferme tous les domaines nationaux et les revenus publics, qui ne sont pas en régie.

5°. Le merkoufat est le bureau de l'administration des postes. Il est chargé en même temps de l'approvisionnement de la capitale.

6°. Buyuk-vakouf et kutchuk-vakouf sont deux bureaux établis pour la régie et la comptabilité des biens et revenus appartenant aux mosquées de fondation impériale.

7°. Le maden-calemi est le bureau chargé des produits des mines.

8°. Le buyuk-calemi est chargé des dépenses relatives à l'entretien des grandes forteresses.

9°. Le kutchuk-calemi doit s'occuper des frais relatifs aux forteresses du second ordre.

10°. Le haremein est chargé d'administrer les revenus des villes saintes.

11°. Le broussa-calemi a l'administration particulière des revenus de la province de Brousse, qui ayant été l'ancienne capitale de l'empire ottoman est soumise à un système moins oppressif de taxation.

12°. Le mulsalefat a seul le droit de recueillir

les successions de ceux qui ont encouru la peine de mort et de confiscation.

Les comptes de tous ces bureaux sont soumis à l'inspection du premier d'entre eux qui est le bach-moukassébé, d'où émanent tous les mandats sur le trésor pour les différents services (1).

Le terfterdar envoie tous les jours au grand-visir un état de situation des finances ainsi que de la rentrée et de la sortie des fonds pendant les vingt-quatre heures. Cette comptabilité journalière, la sage répartition des bureaux et la simplicité du travail, y font régner le plus grand ordre; et quoique dans ce gouvernement orageux

(1) Tout homme qui a une somme à réclamer du gouvernement turc pour appointements, pensions, ou fournitures, doit présenter sa demande, avec des pièces à l'appui, au bureau de la comptabilité générale. Le chef de bureau énonce son opinion par écrit, sur la validité de la demande, et envoie sa déclaration au terfterdar et au grand-visir. Si ces deux personnages approuvent la décision du bach-moukassébé, et si celle-ci est favorable à la demande du solliciteur, on prépare dans les mêmes bureaux un teskeré ou mandat sur le trésor public. Cette nouvelle pièce doit être revêtue de la signature du grand-trésorier, du grand-visir et du tchiaous-bachy (ce dernier servant à confirmer la signature du premier ministre), elle devient alors un ordre payable au porteur et sans quittance par le caissier du miri.

les terfterdars et les chefs d'administration soient souvent les victimes des intrigues de la cour ou des mouvements populaires, le système des finances n'est pas dérangé, parce que les employés subalternes n'ont rien à craindre de ces vicissitudes, ne sont pas changés et continuent à diriger sur des principes invariables la marche des affaires de ce département. Les impôts sont assez modiques. Les terres ne paient que la dîme; mais le produit de cet impôt n'entre guère dans les caisses de l'État; une grande partie en a été détournée depuis longtemps pour former de nouveaux timars, lorsque les terres de conquête, destinées à cet usage, avaient été entièrement distribuées.

Les maisons mulkte, ou libres, ne paient qu'un droit, qui varie depuis quatre jusqu'à douze piastres par an. Celles qui dépendent du vakouf, et appartiennent aux mosquées (et c'est la grande majorité) ne paient aucun impôt, comme servant à l'entretien du culte. Ces deux objets, qui devraient composer une des principales branches des revenus du Gouvernement, ne procurent pas au miri la somme de huit millions de francs. Les domaines de la couronne devraient être considérables, puisque le tiers de tout le territoire conquis appartenait de droit au souverain. Mais

la manie des legs pieux, et de la fondation fastueuse de ces grands et riches établissements, connus sous le nom de mosquées impériales, et que chaque souverain a le droit de bâtir pour éterniser son nom, après avoir remporté quelque victoire sur les ennemis de l'Islamisme, ont absorbé une grande partie des domaines de la couronne. Ceux qui restent sont peu considérables, et n'augmentent pas de dix millions de francs les revenus de l'empire.

Les douanes de Constantinople, de Smyrne et des autres Échelles du Levant produisaient autrefois un revenu considérable, parce que la population étant plus riche et plus nombreuse, faisait une plus grande consommation de marchandises européennes, et n'avait pas encore adopté aussi généralement qu'à présent l'usage ruineux des cachemires et des marchandises de l'Inde si préjudiciables aux richesses d'un pays, et si faciles à soustraire aux recherches des douaniers. Cependant ce système était contraire aux vues politiques qui dirigent les autres gouvernements, et favorisait les Francs ou étrangers, qui ne payaient que trois pour cent de droits d'entrée aux dépens des rayas ou sujets, qui en payaient cinq. Loin de suivre la marche progressive du prix des marchandises importées, il était réglé, comme il

l'est encore en partie, sur un tarif ancien et invariable (1).

Le produit principal de ces douanes consistait sur l'entrée des tabacs, dont la consommation est immense dans ce pays, où cette plante narcotique forme un des besoins essentiels des habitants. Les droits de gabelle ont toujours été fort modiques, et donnent à peine un revenu de deux millions.

Les douanes sans gabelle rendaient à peine douze millions de francs, lorsque le sultan Sélim ayant le projet de former une armée disciplinée à l'européenne, sentit la nécessité d'améliorer ses finances. Il éleva à six pour cent le droit d'entrée des tabacs, assujettit le vin et l'eau-de-vie à un droit de deux paras par oque (2) pour la première de ces denrées, et de quatre paras pour la seconde (3), et soumit les soies, les cotons, les poils de chèvre, le café, les bestiaux, les fruits

(1) Le nouveau tarif arrêté entre la Porte et notre ambassadeur actuel, le marquis de Rivière, nous est certainement avantageux, puisqu'il a été entièrement adopté par l'internonce Autrichien.

(2) L'oque est un poids usité en Turquie et correspond à 400 dragmes.

(3) Ce droit déplut aux zélés Musulmans, parce qu'il sanctionnait la vente publique de ces liqueurs prohibées.

sees, enfin presque toutes les marchandises et denrées du crû du pays à payer un impôt modéré à leur entrée dans Constantinople et dans les villes principales (1).

Ces droits triplèrent presque les produits des contributions indirectes, et les portèrent à près de trente-neuf millions de francs.

Le kharadge, ou la capitation que paient tous les rayas ou sujets non musulmans de l'empire, a toujours été une des branches principales des revenus du gouvernement. Les femmes, les enfants, les jeunes gens au-dessous de l'âge de quatorze ans, et les mendiants infirmes, sont seuls exceptés de cet impôt, qui, loin de suivre les rapports des fortunes, ne varie que depuis trois jusqu'à quatorze piastres (2).

Le produit de cette capitation a été destiné

(1) Par les nouveaux droits du sultan Sélim, la soie paie 2 piastres, 15 paras par teffé ; les cotons 1 para par oque ; les bestiaux, 1 para par tête, et le café, 8 paras par oque.

(2) La capitation des infidèles est établie par les lois mêmes de l'Alcoran, qui leur permet de continuer à professer leur religion en payant un tribut. Les lois sévères relativement au costume des rayas ont principalement pour but de faire connaître facilement aux collecteurs du kharadge les individus qui doivent payer la capitation.

par les premiers empereurs turcs à assurer la solde des janissaires. C'est d'après cette considération que cette puissante milice s'est constituée et déclarée dans tous les temps la protectrice des rayas, et les a souvent garantis collectivement de quelques mesures rigoureuses et cruelles adoptées à leur égard par des empereurs fanatiques.

La capitation étant établie sur une classe divisée en plusieurs nations, lesquelles, soumises par une longue habitude, sont sans moyens de résistance, a pu être modifiée d'après la marche progressive du prix des denrées, et a subi un accroissement sensible depuis le dernier siècle. Le kharadge levé sur les seuls rayas de la capitale procure au miri un revenu de près de six millions. On peut estimer à quinze millions de francs le produit de la capitation dans tout l'empire.

Le gouvernement ottoman pourrait retirer d'assez grands avantages du monopole des grains, que les Turcs trouvèrent établi à Constantinople par ces empereurs grecs qui, réduits à leur seule capitale, cherchaient tous les moyens possibles de se créer des revenus, non pour soudoyer des armées capables de défendre leur empire, mais pour soutenir un faste arrogant et pour satisfaire la foule avide de leurs nombreux courtisans, porteurs de grands titres.

Les cultivateurs ne peuvent pas exporter leur blé hors des limites de leur province, et sont obligés de vendre le surplus de leur consommation pour un prix modique aux préposés du Gouvernement. Ceux-ci doivent faire passer ces blés dans les greniers publics de Constantinople, seul dépôt, où les boulangers de cette capitale et des environs peuvent se pourvoir des farines nécessaires à leur manutention.

Ces restrictions contraires à la prospérité générale de l'empire, mais favorables à la population de Constantinople, que la Porte a toujours soin de ménager en tenant le pain à un prix très-modéré, devraient procurer un revenu considérable au miri : mais la malversation, plus active en Turquie que partout ailleurs, parce qu'elle est soutenue par les grands qui s'y intéressent, détruit presque tous les avantages que ce monopole devrait produire, et réduit à moins de dix millions le revenu réel que le miri retire de cette mesure ruineuse pour l'agriculure.

L'exploitation des mines d'or, d'argent, de fer et de cuivre pourrait devenir un objet important à cause de leur richesse et de leur abondance; mais le Gouvernement, accoutumé à être volé par ses subdélégués qu'il rançonne à son tour, a renoncé à l'idée de les faire exploiter pour son

compte, les a affermées et en retire trois à quatre millions de francs.

La plupart des impôts, dont nous venons de faire mention, sont donnés à ferme sous le titre de malikianés aux plus grands personnages de l'empire, contre lesquels personne n'ose lutter aux enchères publiques de Constantinople. Ceux-ci en retirent des profits considérables, qui forment quelquefois leurs seuls émoluments pour les divers emplois qu'ils occupent. Revendus à des agents subalternes, ces impôts sont augmentés par l'avidité des traitants. La nation paie le double de ce que le gouvernement exige, et les rayas, toujours faibles et souvent persécutés impunément, supportent en grande partie le poids de ces aggravations.

Le sultan Sélim avait cherché à mettre fin à ces abus, et avait soumis à une régie, dont lui-même avait inventé le mode d'administration, les malikianés les plus forts et les plus productifs. Cette opération, qui existe encore en partie et contre laquelle luttent sans cesse les principaux agents de l'autorité souveraine, a fait regagner au miri un revenu annuel de plus de six millions.

Ce monarque infortuné, qui ne s'occupait que du bonheur de son peuple et de la prospérité de son pays, connaissant l'inutilité du service des

troupes féodales ou topraclis, avait ordonné que tous les timars au-dessus de cinquante mille piastres de revenu rentreraient dans les domaines de la couronne après la mort des titulaires actuels, et seraient attachés au miri. Celui-ci fut autorisé par un firman à exiger annuellement 1,500 aspres des beys, 800 des zaïms, et 120 des timariots. Les tavernes souvent proscrites et toujours improductives furent soumises par ce monarque éclairé à un droit de licence, qui augmenta les revenus du gouvernement; le renouvellement annuel des firmans et berattes de nomination à toutes les charges publiques devint aussi une nouvelle source de richesses pour l'état, parce que chaque brevet ou patente fut soumis à une taxe proportionnée à l'importance et au produit de ces emplois.

Les sages dispositions de Sélim, ses nouveaux impôts, sa vigilance continuelle parvinrent enfin à faire monter à près de deux cent mille bourses ou plus de cent millions de francs les revenus du miri, qui ne s'élevaient pas à cent mille bourses, lorsque ce prince monta sur le trône (1).

---

(1) Lorsque le sultan Sélim fut déposé, la faction triomphante demanda au nom du peuple l'abolition des taxes établies par ce prince. Mais les besoins du gouver-

Mais le sultan Sélim entraîné par les embarras continuels des trois guerres qui affligèrent son règne, fut obligé, pour faire face à ses dépenses, de continuer à faire usage de la voie pernicieuse de l'altération des monnaies, mesure, dont il reconnaissait en gémissant les abus et la tendance funeste. Cette altération fut faite même avec si peu de modération, que la piastre turque, qui se soutenait encore à cinquante sous au commencement du règne de ce prince, était tombée à trente sous vers le temps de sa déposition (1).

Je ne m'arrêterai pas à détailler les effets nuisibles qui résultent d'une pareille mesure, laquelle ne tend pas seulement à anticiper sur les revenus, mais encore à les détruire. Je ne la comparerai pas à la voie des emprunts perpétuels ou rachetables, laquelle, en accroissant les charges futures d'un pays par le paiement des intérêts annuels, tend du moins à donner une plus grande circulation aux capitaux. Je me contenterai de

---

nement furent plus écoutés que les cris des séditieux et les taxes restèrent, quoiqu'elles eussent été destinées primitivement au soutien des nizam-gedittes.

(1) Cette conduite imprudente, qui date du commencement du 18e siècle, a réduit la piastre turque, qui valait encore près de cinq francs à cette époque, au cinquième de sa valeur primitive.

faire observer que, dans un pays régi par des lois presqu'invariables et par un système d'administration fondé sur d'anciens usages, et où l'établissement d'une nouvelle taxe produit toujours une réaction violente et dangereuse contre le souverain, les contributions ne pourront jamais éprouver une hausse numérique proportionnée à la dépréciation de la monnaie courante.

Il en résulte que, quoique le Gouvernement retire toujours des anciennes impositions la même quantité nominale, et ne paie la solde des troupes et les salaires des employés que sur l'ancien tarif, cependant les produits des taxes, qui existaient avant le sultan Sélim, se trouvent réduits au tiers et au quart de leur ancienne valeur réelle, parce que les dépenses de l'habillement, de l'armement et de l'entretien des armées, l'achat du matériel nécessaire aux diverses administrations, et la main d'œuvre ont dû se ressentir inévitablement des variations successives de la valeur intrinsèque des monnaies courantes.

Quand on considère la vaste étendue de cet empire, le haut prix de la main d'œuvre et le luxe effréné qui règne dans toutes les classes, surtout dans la plus élevée, on ne conçoit pas facilement comment, avec un revenu d'environ cent millions de francs, le gouvernement ottoman peut faire

face à tous ses besoins : mais les ministres, qui reçoivent fort peu de choses du trésor public, retirent des timars qu'ils accumulent, et surtout des présents sans lesquels on n'obtient rien dans ce gouvernement corrompu, un revenu non-seulement suffisant pour leurs dépenses fastueuses, mais encore pour leur permettre d'acheter des bijoux précieux qu'ils s'efforcent de soustraire à l'avidité du fisc, en cas de disgrâce.

Les gouverneurs des provinces et les commandants des villes vivent aux dépens du pays qu'ils administrent, et versent de l'argent dans les caisses du miri.

L'administration de la justice se fait aux dépens des plaideurs et des condamnés. Les juges, qui retirent dix pour cent de tous les procès, au lieu d'être à charge à l'état, sont obligés de payer une redevance au trésor public.

Les frais du culte sont couverts par les revenus des mosquées, et celles-ci, dont les recettes sont infiniment supérieures aux dépenses ordinaires, agrandissent tous les jours leurs immenses capitaux.

Les grandes routes et les édifices publics sont en général réparés et entretenus par des legs qu'une piété éclairée a destinés à cet usage. Si les produits de ces fondations ne suffisent pas, le

déficit des dépenses reste à la charge des provinces. C'est également aux frais des provinces que sont faites les réparations peu considérables des places de guerre qui y sont enclavées. Nous avons vu que, lorsqu'il s'agit de la construction d'une nouvelle place ou de l'addition de quelques ouvrages importants aux fortifications d'une ancienne ville de guerre, la Porte, suivant son ancienne coutume, choisit un ou deux individus enrichis au service de l'état, et les force à dépenser pour l'intérêt général une partie de leurs richesses acquises aux dépens du public.

Les chefs militaires et les principaux officiers des corps permanents retirent leurs appointements d'un ou plusieurs timars mis à leur disposition.

La marine jouit exclusivement de tous les revenus des îles de l'Archipel et de quelques provinces maritimes, et n'a commencé à être à charge à l'état que depuis que ces îles et ces provinces ont été appauvries par les vexations continuelles d'une administration tyrannique. Son matériel et celui de l'artillerie ne coûtent rien au miri.

Lorsqu'une nouvelle guerre contre les infidèles nécessite des dépenses extraordinaires, le Grand-Seigneur a le droit alors de lever une contribu-

tion particulière sous le titre de salanié sur tous ses sujets, et d'en étendre même l'application aux propriétés ecclésiastiques.

C'est ainsi qu'avec un revenu de près de cent millions de francs le gouvernement ottoman parvient à subvenir à tous ses besoins, à remplir ses engagements avec exactitude et à mettre ses dépenses annuelles au niveau de ses recettes...

La caisse particulière du Grand-Seigneur, sous le nom de hasné, a pour revenus l'investiture des pachalics, le droit d'hérédité du souverain à l'égard de tous les agents de son pouvoir militaire et civil, les tributs de l'Égypte et ceux des provinces de Valachie et de Moldavie, les diverses denrées fournies par quelques provinces pour l'usage du sérail, et enfin les présents envoyés au monarque à l'occasion de la circoncision des jeunes princes et des fêtes annuelles des Beyrams.

Ces revenus sont presque tous accidentels et indéterminés; cependant ils suffisent aux dépenses énormes du sérail, égalent et quelquefois surpassent ceux du miri et permettent aux sultans économes de satisfaire une manie assez commune parmi les princes de la dynastie ottomane, celle d'accumuler et de laisser après leur mort un trésor considérable.

Ainsi la substance arrachée aux peuples par

des administrateurs insatiables n'est pas perdue pour le souverain. Mais la Turquie, victime de ce système aussi absurde que vicieux, voit dépérir insensiblement sa population, son agriculture, son commerce et toutes les branches de son ancienne industrie.

Les biens des mosquées, qui n'étaient composés primitivement que du tiers des terres conquises, ont absorbé par des acquisitions successives les deux tiers des propriétés immobilières de l'empire. Les mosquées doivent cet accroissement considérable de fortune aux legs pieux des souverains et des riches particuliers, aux fondations des mosquées impériales et surtout au système des vakoufs. Tout particulier possesseur d'un immeuble, qu'il désire mettre à l'abri de la rapacité du Gouvernement et conserver à ses descendants directs, le cède pour une somme modique à une mosquée, à condition que celle-ci n'en aura la possession libre et entière qu'après l'extinction de la descendance linéale et directe du vendeur.

Par ce contrat nommé vakouf, qui exclut à perpétuité de tout droit de succession à cet immeuble toutes les branches collatérales de la famille du vendeur, la mosquée devient le pro-

priétaire principal et reçoit annuellement une faible redevance à titre de loyer.

La peste par ses ravages, qui éteignent en peu de temps des familles entières, semble destinée à favoriser l'avarice des prêtres d'une religion, qui défend de s'en garantir. C'est ainsi qu'on voit tomber tous les jours, dans le gouffre des possessions immenses des mosquées, tant de propriétés qui n'en peuvent plus sortir.

Si par une révolution heureuse les monarques ottomans pouvaient reprendre tous les timars et les biens des mosquées en se chargeant des dépenses du culte, et soumettre en même temps les revenus de l'état à une sage administration, la Porte retirerait facilement cinq à six cent millions de francs de toutes ses possessions asiatiques et européennes. Le souverain deviendrait fort, parce qu'il serait riche; la corruption, le vol et le péculat ne formeraient plus la base vicieuse de l'administration de cet empire; l'ordre et la prospérité publique renaîtraient en peu de temps, et la Turquie reprendrait en Europe la place éminente, qui lui appartient par sa position, ses ressources naturelles et sa nombreuse population.

Observations générales sur le Commerce de la Turquie.

Avant que le commerce de l'Inde eût pris une nouvelle direction vers le milieu du dix-septième siècle et que les Européens, en créant des colonies en Amérique, eussent procuré de nouveaux débouchés à leur activité industrieuse, le Levant était le grand théâtre des spéculations des principaux commerçants de l'Europe. On allait y chercher les marchandises de l'Inde et de la Perse, les drogues de la Tartarie et les produits riches et variés des provinces Ottomanes et de l'Arabie. Ce commerce concentré pendant longtemps entre les mains des Vénitiens et des Gênois soutenait la puissance et faisait la richesse de ces deux républiques. Celles-ci n'en tirèrent jamais les profits dont il était susceptible, à cause de leur jalousie mutuelle. Le sénat de Venise sacrifia souvent ses avantages commerciaux à l'orgueil de sa domination sur quelques îles de l'Archipel, et lutta avec gloire, mais sans succès, contre la Turquie, dans le temps de sa splendeur et de sa plus grande force.

Les ressources du commerce du Levant restèrent longtemps inconnues aux autres nations de

l'Europe. Jacques-Cœur, dans le cours du quinzième siècle, étonna nos ancêtres par la prompte création et la grandeur de sa fortune colossale qu'il devait, dit-on, au commerce du Levant, et passa pour sorcier aux yeux du vulgaire.

Les Anglais qui connurent de bonne heure les grands avantages qui résultent du commerce extérieur, dirigèrent dès le seizième siècle leur attention vers l'Orient. Leur compagnie du Levant fut créée sous le règne de Jacques Ier, environ cinquante ans avant l'expédition des Chartes qui constituèrent les compagnies des deux Indes et du Sud. C'est au commerce de Turquie que les plus anciennes maisons commerçantes de la Cité de Londres doivent le commencement de leur fortune (1). C'est en se livrant à des spéculations heureuses dans cette partie du monde, que les plus illustres familles d'Angleterre parvinrent à réparer les pertes qu'elles avaient éprouvées dans le cours des guerres civiles. Le titre de facteur de la compagnie du Levant fut longtemps considéré en Angleterre comme extrêmement hono-

(1) Le fameux Hampden, si célèbre dans les guerres civiles du règne de Charles Ier, était facteur de la compagnie anglaise du Levant, et mourut à Constantinople, où l'on voit encore son tombeau.

rable, et il conserve encore une partie de son ancien éclat, malgré la décadence actuelle de cette faible branche de l'immense commerce de la Grande-Bretagne.

La France, qui a eu des relations amicales avec la Turquie dès le commencement du seizième siècle, s'est laissé devancer dans le commerce du Levant comme dans celui des Indes orientales et de l'Amérique par l'Angleterre et la Hollande. Cependant M. le baron de Breves (1), ambassadeur de Henri IV, près la sublime Porte, était parvenu par son adresse insinuante à obtenir les plus grands avantages commerciaux en faveur de la France, s'était fait constituer par la Porte le protecteur de tous les Francs trafiquant dans le Levant, et avait réussi à obtenir un firman du Grand-Seigneur, qui défendait à tous les bâtiments européens de se présenter dans les mers de Turquie sous un autre pavillon que celui de France.

Mais l'esprit belliqueux et turbulent né de nos guerres civiles, lequel animait alors toute la nation, la misère générale et les orages continuels du règne de Louis XIII et des premières années de celui de Louis XIV donnaient peu de dispositions aux Français pour les spéculations commerciales.

(1) C'est celui qui a fait bâtir le palais de France à Pera.

Ce ne fut que lorsque Colbert par de sages dispositions eut ranimé l'industrie nationale et favorisé le commerce extérieur, que les négociants français dirigèrent leur attention du côté de la Turquie. Nos manufactures de Lyon, du Languedoc et de la Provence furent animées par ce commerce, dont les retours étaient aussi avantageux que les envois.

Les grands profits qui résultaient du commerce de ces riches contrées, devinrent un puissant motif de haine et de jalousie entre les puissances maritimes qui y participaient.

Les parages de la Turquie furent souvent témoins de combats terribles que se livrèrent les flottes rivales de l'Angleterre, de la France et de la Hollande, et dans lesquels s'illustrèrent les Ruyter et les Duquesne.

Un séjour de quelques années dans le Levant suffisait dans ces temps heureux pour faire la fortune d'un négociant actif et économe. C'est avec une surprise mêlée d'envie, que les commerçants actuels observent par la lecture des livres de correspondance de leurs prédécesseurs, qu'une spéculation était alors regardée comme peu heureuse, si elle ne produisait qu'un profit net de vingt-cinq à trente pour cent sur la facture.

Cependant les Hollandais, s'étant rendus maîtres

du cap de Bonne-Espérance et ayant formé de nombreux établissements dans les îles les plus riches de la mer des Indes, se retirèrent peu-à-peu du Levant vers le commencement du 18e. siècle pour diriger la plus grande partie de leurs capitaux vers le riche et immense marché des îles des épiceries et de la presqu'île de l'Indostan.

Les Anglais négociants et conquérants à la fois, ayant arraché plusieurs des îles Antilles à l'Espagne, fondé un vaste empire sur le continent de l'Amérique septentrionale, établi de nombreux comptoirs sur la côte d'Afrique, et étant devenus maîtres de la riche province du Bengale, où ils prenaient et achetaient de première main les marchandises de l'Inde, se montrèrent avec moins d'affluence dans les marchés de la Turquie.

Le nombre des facteurs anglais établis dans les échelles diminua à tel point, que la compagnie du Levant, qui avait été chargée, par les conditions de sa charte de création, de toutes les dépenses relatives à l'entretien de l'ambassade et des consuls d'Angleterre en Turquie, se vit obligée en 1754 d'avoir recours à la bienfaisance du parlement britannique. Celui-ci, voulant encourager cette ancienne et respectable branche du commerce de l'Angleterre et se trompant sur la cause du mal, crut qu'il suffisait de mettre fin au

monopole, et permit à tout particulier de faire librement le commerce du Levant en payant une faible redevance à la compagnie, et en promettant par serment d'obéir à ses règlements et aux ordres de ses gouverneurs. La factorerie du Levant continua à être chargée de l'entretien des ambassadeurs et des consuls : mais, devenant plus pauvre de jour en jour, elle n'a pu faire face à ses obligations, et le gouvernement anglais s'est vu obligé dernièrement de payer lui-même ses représentants et ses agents consulaires.

La France, à qui le commerce du Levant convient beaucoup plus qu'aux deux autres puissances à cause de sa proximité de la Turquie, mit toujours beaucoup de zèle à entretenir ses relations commerciales avec elle, et profita de quelques circonstances politiques pour leur donner un plus grand développement. Outre l'envoi du produit de ses manufactures et des denrées de ses colonies, elle avait trouvé le moyen d'établir entre les provinces maritimes de l'empire ottoman un commerce de cabotage, qui lui était plus profitable que celui de ses liaisons directes.

La terreur, que les corsaires maltais (1) inspi-

(1) Par ces corsaires maltais, je n'ai pas l'intention de désigner les bâtiments armés appartenant à l'ordre de

raient dans tous ces parages, engageait les commerçants turcs à se servir de bâtiments français pour faire transporter avec sûreté leurs marchandises d'une Échelle à l'autre.

Le commerce français du Levant, favorisé par toutes ces circonstances, était devenu actif et avantageux. La France, d'après les calculs de M. Peyssonel, y employait encore en 1792 un capital de trente millions de francs. Ce capital y circulait avec une extrême rapidité, tant à cause de la promptitude des envois et des retours dans le commerce direct, que de l'activité des opérations particulières qui avaient lieu entre les différentes Échelles.

Il est à craindre que les ressources, que la France retirait du commerce du Levant avant la guerre de 1793, n'aient disparu pour toujours. Les riches capitalistes de Marseille, de Lyon et de nos provinces méridionales ont péri presque tous avec leurs richesses. Notre colonie de Saint-Domingue d'où nos négociants de la Provence

---

Saint-Jean-de-Jérusalem, et commandées par des chevaliers ; mais des embarcations souvent légères dirigées par des aventuriers de toute espèce et dont l'armement était autorisé par le Grand-Maître, en sa qualité de souverain de l'île de Malte.

retiraient les plus utiles denrées de leur commerce du Levant, languit sous la domination de deux hommes de couleur, qui se disputent la souveraineté. Malte, dont les corsaires aussi audacieux qu'avides en effrayant les Turcs les obligeaient à avoir recours à la protection du pavillon de France, a passé sous le joug de l'Angleterre. La Porte, qui a été justement irritée contre nous à cause de notre invasion de l'Égypte, n'a plus pour nous cette prédilection et cette confiance, qu'elle nous témoignait autrefois comme à ses plus anciens et plus fidèles alliés. Les négociants turcs, n'ayant plus depuis long-temps de communication directe avec nos ports, se sont procuré par d'autres voies les marchandises que nous avions coutume de leur fournir.

Les négociants français aussi bien que ceux de la Hollande et de l'Angleterre s'accordaient d'ailleurs à se plaindre, plusieurs années avant l'époque de notre révolution, que le commerce du Levant n'offrait plus les mêmes avantages qu'autrefois, et attribuaient le peu de débit de leurs marchandises et la diminution de leurs profits à la misère toujours croissante et à la dépopulation de la Turquie (1). Celle-ci doit avoir eu nécessairement

(1) Cette dépopulation est tellement sensible dans

une grande influence sur la décadence du commerce des Francs dans le Levant, mais elle n'en est pas la seule cause.

Je crois qu'on ferait bien de regarder comme les causes principales du peu de succès de nos spéculations commerciales en Turquie, le réveil de la nation grecque, les progrès rapides qu'elle a faits depuis environ cinquante ans dans la civilisation et surtout l'introduction de ses négociants dans le commerce de notre continent. Autrefois les Grecs accablés sous le joug du despotisme ottoman, ne portaient pas les spéculations de leur commerce languissant et timide au-delà des limites de l'empire turc et recevaient, à l'exemple de leurs maîtres, les marchandises d'Europe de la main des facteurs européens établis dans les échelles. Mais réveillés depuis près de cinquante ans par l'espérance souvent trompée d'un avenir plus heureux, ils ont cultivé notre langue, adopté une partie de nos mœurs et de nos usages et ont cherché à connaître l'Europe en la parcourant. Leurs négociants, aussi sagaces que hardis,

---

quelques provinces, que de vingt villages florissants, qui existaient autrefois dans les environs d'Alep, on en voit à peine quatre ou cinq. La tyrannie des gouverneurs des provinces force les habitants des campagnes à se retirer dans les villes, où bientôt la misère les dévore.

n'ont pas tardé à reconnaître qu'en allant chercher eux-mêmes aux époques des grandes foires de Léipsick, Sinigaglia et Beaucaire, les marchandises que les facteurs européens y faisaient acheter par leurs correspondants, ils pourraient lutter contre eux et obtenir des profits considérables, même en les débitant à un prix inférieur à celui de leurs rivaux.

On a vu les plus riches d'entre eux quitter leur pays natal, traverser obscurément les villes principales de l'Europe, y vivre avec la plus sordide économie et faire des achats considérables sans avoir aucun commis pour les aider dans leurs courses et dans le travail de leur correspondance.

Pensant que les draps d'Allemagne, quoiqu'en général grossiers et mal teints, leur convenaient mieux, à cause de la modicité du prix et de la facilité de leur transport par le Danube que ceux de France et d'Angleterre, ils en importèrent une grande quantité en Turquie, les vendirent à un prix modéré et accoutumèrent peu à peu les Turcs à se servir de ces draps et à les préférer aux autres. On les a vus durant la dernière guerre entre la Turquie et l'Angleterre, faire des expéditions immenses de coton en France, en Suisse et en Autriche, accompagner eux-mêmes les voitures durant leur long et pénible trajet par

la Hongrie et l'Allemagne, et montrer autant d'adresse et d'activité dans leurs opérations commerciales que de parcimonie dans leur manière de vivre.

L'activité des commerçants grecs ne se fit pas remarquer seulement dans les principales Échelles ; on vit les insulaires de l'Archipel et entre autres les habitants de la petite île d'Hydra près du golfe d'Athènes, construire des navires de plus de deux cents tonneaux, parcourir la Méditerranée, se lancer dans l'Océan et aller chercher les denrées coloniales à Londres et jusque dans les principaux ports de l'Amérique.

Les Anglais ont coutume de porter dans le Levant des draps dont les Turcs font peu d'usage, de la clincaillerie, des outils de fer, des montres, des pendules, du plomb, du fer blanc, de l'étain, de la morue, quelques percales et de la cochenille, ainsi que du sucre et du café.

Leurs exportations consistent en soie écrue, cotons, poils de chèvre et de chameau, tapis, café de Moka, drogues médicinales, vin, huiles, bois d'ébène, bois de cyprès, miel, cire et fruits secs.

La France y importait des draps de toute espèce fort estimés dans le pays, de la clincaillerie, des montres de Genève, des denrées colo-

niales, des fefs ou bonnets, des toiles et beaucoup de soiries. Elle en retirait à peu près les mêmes objets que l'Angleterre. La promptitude des envois et des retours rendait ce commerce infiniment plus profitable à la France qu'à l'Angleterre. Mais notre commerce avec le Levant étant contrarié par les causes que j'ai énoncées plus haut et qui tiennent aux malheureux événements de notre révolution, languira long-temps et aura beaucoup de peine à reprendre une partie de son ancienne activité.

La Hollande, qui apportait dans le Levant le fruit de l'industrie des autres peuples, en exportait des matières brutes qu'elle allait débiter dans les pays manufacturiers. Il est probable que le nouveau gouvernement des Pays-Bas qui a perdu ses plus belles colonies de l'Inde, fera des efforts pour rendre à la Hollande cette branche de son ancien commerce de transport et pour procurer dans le Levant un débit avantageux aux draps de la Belgique.

L'Autriche, qui vient de joindre à ses vastes domaines tous les états maritimes de l'ancienne république de Venise, va lutter avec avantage contre les autres puissances commerçantes dans les marchés de la Turquie. La ville de Venise avait des manufactures actives qui n'étaient des-

tinées que pour le commerce du Levant. Ce sera sous le pavillon d'Autriche qu'on verra entrer à l'avenir dans ces échelles les verres de Bohême, les draps de l'Allemagne, les produits des manufactures de la Suisse et les soieries de la Lombardie. Ce pavillon y deviendra plus commun que celui de France et d'Angleterre.

L'Espagne, qui depuis trente-trois ans, a fait sa paix avec les Turcs et qui entretient constamment un envoyé extraordinaire à la Porte et des consuls dans les échelles, n'a jamais eu de relation commerciale avec le Levant. Cette puissance qui, ayant les plus belles et les plus riches colonies du monde, négligeait le commerce de ses propres états, ne pouvait guère s'occuper de celui d'un pays où elle aurait eu à lutter contre les nations les plus industrieuses de l'Europe.

La Russie est de toutes les puissances européennes celle qui fait le commerce le plus avantageux avec la Turquie; car elle n'en reçoit qu'un peu de vin et des fruits secs et y fait des envois considérables de beurre, de suif, de caviar, de goudron, de toiles, de fourrures et de grains provenant de la Pologne et de la Crimée. Elle attire à elle une grande partie de l'argent des Turcs et travaille à leur ruine autant par son commerce que par sa politique.

C'est avec les provinces méridionales russes dont la prospérité guidée par les principes les plus sages, croît tous les jours d'une manière merveilleuse et dans lesquelles on a vu le hameau obscur de Khodgea-bay changer de nom (1), s'agrandir et devenir en moins de vingt ans une des villes les plus commerçantes de l'Europe, qu'il conviendra dorénavant aux puissances à qui les Turcs ont permis le passage de la mer Noire, d'aller chercher un théâtre actif et profitable pour leurs spéculations commerciales.

Le commerce que les Turcs faisaient autrefois avec les Indes et la Perse se soutient encore par des caravanes dans lesquelles les Arméniens sont les principaux intéressés. Mais depuis que les marchandises de ces pays ne sont plus destinées comme autrefois à être exportées pour l'Europe et sont consommées presqu'entièrement dans le pays, ce commerce est devenu extrêmement préjudiciable à la Turquie dont il enlève le numéraire (2).

---

(1) Odessa.

(2) Surtout, par la grande consommation des schalls de Cachemire, dont la mode s'est trop généralement répandue depuis trente ans, et qui sont devenus pour les deux sexes des classes un peu opulentes, un objet de première nécessité.

Les caravanes qui se rendent de l'Inde dans la Turquie, se partagent après avoir passé le Candahar et le pays des Afgans, en deux parties dont l'une prend la route d'Ispahan et se rend de là à Bagdad et à Alep, et l'autre marche directement sur Téhèran, capitale actuelle des rois de Perse, et se dirige après cela sur Constantinople par Sultanié, Erzérun, Tocat et Angora.

Des différentes nations qui composent la population de l'Empire Ottoman.

La population de l'empire ottoman se compose de plusieurs nations que le droit de conquête, la force et une longue habitude lient ensemble, et dont une, qui se dit l'esclave du Grand-Seigneur, regarde et traite les autres comme ses sujets. Quoique vivant sous le même climat et le même gouvernement, elles diffèrent entre elles par leur costume, leurs mœurs et leurs institutions aussi bien que par leur croyance religieuse. Cependant la différence de religion est la seule barrière qui les sépare : c'est par elle seule qu'elles se distinguent l'une de l'autre. Tout individu qui abjure la religion de ses pères, change en même temps son habillement, ses usages, son état politique et partage la condition du peuple dont il a adopté les principes religieux.

La première, la plus nombreuse et la plus puissante de ces nations est celle des Osmanlis. C'est elle qui par ses conquêtes a fondé cet empire; elle seule est chargée de le défendre; toutes les autres lui sont subordonnées. Cette nation s'accroît tous les jours par des déserteurs des autres sectes; mais elle ne permet à aucun des siens de l'abandonner pour changer d'état et de croyance. Elle est relativement aux autres nations soumises, ce que les Français étaient à l'égard des Gaulois dans les premiers siècles de notre monarchie. On peut la regarder comme la noblesse de l'empire ottoman dont les autres nations seraient les classes roturières.

Des institutions tout à fait militaires et le souvenir de leurs anciennes victoires, donnent aux Osmanlis le caractère fier, noble et hardi des peuples guerriers. Une religion, qui en élevant l'âme de ses sectateurs vers des contemplations séduisantes, leur prêche des vertus simples, l'aumône, la charité, l'obéissance, tend à rendre les Osmanlis charitables, hospitaliers, probes et respectueux envers leurs chefs.

Le dogme de la prédestination, que l'Islamisme consacre, leur procure dans la douleur et au mimilieu des plus grandes calamités une résignation supérieure à celle des anciens Stoïciens.

L'égalité politique qui existe entre tous les Osmanlis, et l'espoir que chacun d'eux a de parvenir aux plus hautes dignités, donnent à tous un air de fierté et d'importance. L'Osmanli, qui du dernier rang est parvenu à occuper une place éminente, prend sans effort et sans exciter le moindre étonnement le ton et la gravité nécessaire à son nouvel emploi. Mais des révolutions fréquentes, un gouvernement militaire, des lois sévères, des exécutions nombreuses, accoutument l'Osmanli à la vue du sang et le disposent à la cruauté. L'influence d'un clergé ambitieux qui craint l'introduction des lumières, porte les Turcs à confondre dans un égal mépris les peuples civilisés de l'Europe avec les rayas de leur empire et à rejeter avec dédain des institutions qui amélioreraient leur sort politique, et les arts qui adouciraient leur existence sociale.

Ces funestes préjugés en font un peuple isolé et barbare sur le continent d'Europe dont il occupe une des plus belles parties.

Nous avons fait connaître dans le tableau précédent les lois qui gouvernent ce peuple, sa force, sa puissance, ses richesses et les vices de son administration. Nous allons jeter un coup d'œil rapide sur la nation grecque autrefois si florissante, maintenant si malheureuse, que beaucoup d'av

teurs se sont plus à décrier parce que sans considérer la différence des temps et des positions, ils y ont cherché en vain les héros et les sages de l'ancienne Grèce.

Des Grecs.

Les Grecs vaincus par Rome, conservèrent le nom et une partie de la gloire du peuple romain pendant plus de dix siècles après la chute de cette orgueilleuse capitale. Ce ne fut qu'en 1453 que la nouvelle Rome, après avoir résisté à tant de sièges, tomba enfin sous la domination des Barbares. Elle aurait probablement évité ce sort si dans les derniers temps qui ont précédé sa chute, elle n'avait pas été courbée sous le joug d'un clergé arrogant et ambitieux, et si les patriarches n'étaient devenus plus puissants que les empereurs; et les moines plus nombreux que les soldats.

Mahomet II, qui joignait à ses talents guerriers une sagacité extraordinaire, ne tarda pas à apprécier les Grecs, et à découvrir la véritable cause de leur faiblesse et de leur chute. Il résolut de les contenir en les remettant sous la domination du patriarche et du clergé; tel fut le motif politique qui dicta ce fameux kattichérif que les

Grecs regardent comme leur Charte constitutionnelle.

Ce prince judicieux établit, par ce kattichérif, le patriarche de Constantinople chef de la nation grecque, président du synode et juge suprême de toutes les affaires civiles et réligieuses. Il l'exempta du kharadge aussi-bien que tous les membres du synode (1), lequel, composé de douze métropolitains, fut destiné à former le grand-conseil de la nation.

Tous les cadis et gouverneurs militaires turcs curent ordre de faire exécuter les sentences judiciaires du patriarche à l'égard des chrétiens du rit grec, celles des évêques à l'égard de leurs paroissiens, et d'assister le clergé dans le recouvrement de ses droits et de ses revenus. Le patriarche de Constantinople et tous les autres métropolitains furent autorisés à exiger une contribution annuelle de douze aspres de chaque famille et d'un sequin de chacun des papas de leur diocèse. Tous les legs pieux furent déclarés

(1) Les douze métropolitains qui composent le synode et qui résident constamment à Constantinople, sont ceux de Césarée, d'Éphèse, d'Héraclée, de Cisique, de Nicomédie, de Nicée, de Calcédoine, de Salonique, de Dorcon, de Ternove, d'Andrinople, d'Amasie et le patriarche de Jérusalem.

légitimes. Il fut Ordonné aux osmanlis de regarder les églises comme des lieux sacrés et inviolables. Aucun Grec ne put être contraint d'abjurer la foi de ses pères pour embrasser celle du peuple conquérant.

Mais tous les avantages de cette Charte sont pour les prêtres. Leurs droits, leurs priviléges et leurs pouvoirs y sont déterminés et garantis ; le peuple n'y est mentionné que pour payer et pour servir.

Cependant Mahomet II, voulant flatter un peu la nation grecque, déclara, dans son kattichérif, que l'élection du patriarche de Constantinople ou du chef suprême de l'église œcuménique serait faite par les représentants du clergé et de la nation, et qu'il ne pourrait être déposé que par le consentement et d'après la demande du corps qui l'aurait élu. Cette considération, qui paraissait si favorable, est devenue depuis une cause de dissensions continuelles parmi les Grecs, et une mine abondante où le gouvernement et les ministres turcs ont coutume de puiser pour satisfaire leur avarice.

Le premier patriarche, qui fut élu d'après le kattichérif de Mahomet II, reçut le caffetan et le hazeran ou bâton de commandant en présence de ce monarque, qui lui fit remettre une gratification de mille séquins. Les patriarches grecs

conservèrent cette prérogative jusqu'à Parthénius qui, égaré par l'ambition ou le fanatisme, se rendit coupable et parjure envers la Porte.

Depuis cette époque les patriarches de Constantinople ne sont plus admis à la présence du sultan, et ne reçoivent le caffetan d'honneur et le hazeran que sous les yeux du grand-visir. Au lieu de toucher, comme autrefois, une gratification de mille séquins, ils sont obligés de payer à la Porte une somme de cent bourses à titre de présent d'installation.

Le patriarche tient divan chez lui deux fois par semaine pour juger les causes civiles. Ses sentences ne devraient pas être définitives, puisque les parties ont le droit d'appeler de son tribunal à celui des Turcs; mais on les engage toujours d'avance, par un serment et par un compromis, à s'en tenir à la sentence qui aura été prononcée par le chef de l'église.

Les crimes ne sont pas de son ressort; les tribunaux turcs peuvent seuls s'en occuper. Cependant, pour conserver la dignité du nom chrétien, il est rare que les Grecs remettent à la justice des Turcs les voleurs et les assassins qui sont de leur rit. Ceux-ci, jugés par le patriarche, sont condamnés ordinairement aux galères et vont grossir, d'après la simple demande de ce pontife,

la foule des esclaves enchaînés qui travaillent dans les arsenaux de Constantinople.

L'administration de la justice forme un des revenus du patriarche et de tous les métropolitains. Tous prélèvent un droit de dix pour cent, pour chaque cause, sur la valeur de l'objet contesté. Les profits du patriarche doivent être considérables, puisqu'il est obligé de remettre soixante-dix bourses par an au miri pour ce seul article de revenus.

Mais, outre les produits des revenus permanents, autorisés par le kattichérif de Mahomet II, et les profits considérables qui proviennent de l'administration de la justice, le patriarche a coutume de réclamer vingt bourses de chaque métropolitain pour les frais de son installation, et vend aux prêtres subalternes le droit d'exercer leurs fonctions.

Ces prêtres subalternes sont divisés en trois classes, 1°. celle des proestos, qui sont les économes des églises. Ceux-ci prennent part aux produits des quêtes, se font payer chèrement les cérémonies des mariages, des enterrements et des baptêmes, et retirent un revenu assez considérable de la coutume qu'ils ont établie de bénir tous les mois les maisons, les terres et les personnes de leurs paroissiens;

2°. Celle des pneumaticos ou confesseurs, qui transigent avec leurs pénitents et vendent le plus cher qu'ils peuvent l'absolution des péchés;

3°. La classe des éphemerios ou journaliers. C'est sous cette modeste dénomination que sont connus les prêtres célébrants qui n'ont d'autres revenus que le prix de leurs messes.

Les évêques imitent le patriarche œcuménique et retirent comme lui leurs principaux revenus de l'administration de la justice et de la vente des fonctions ecclésiastiques.

Tous les dignitaires de l'église grecque rançonnent les prêtres subalternes et ceux-ci rançonnent le public (1).

---

(1) Le logothète, ou chancelier, qui expédie les patentes de nomination des archevêques, des évêques et de tous les principaux dignitaires de l'église, vit des droits qu'il retire de ces expéditions.

Le premicier retire les espèces dues au patriarche pour toutes les causes soumises à son tribunal, s'en réserve une portion et vend les excommunications et les divorces.

Le protosingelos inspecte la conduite des prêtres, les punit, les soumet à des amendes dont il profite comme les proestos, et préside le petit divan, dont la principale occupation consiste à arranger les querelles de ménage.

L'archimandrite, qui est le premier des curés de l'église patriarchale, recueille les successions des prêtres

Mais outre le patriarche œcunémique et tous les officiers de sa suite dont le logothèse, le protosingélos, l'archidiacre, l'archimandrite et le primicier sont les principaux membres et forment le conseil privé, l'église grecque a encore à soutenir les trois patriarches de Jérusalem, d'Antioche et d'Alexandrie, trente-deux archevêques et cent quarante évêques, qui tous n'ayant ni bien fonds, ni rentes, sont obligés de vivre aux dépens du public. Cependant quelques-uns d'entre eux, entre autres celui d'Ephèse (1) possèdent jusqu'à cent bourses ou plus de 50,000 fr. de revenus.

Mais pour tirer tant d'argent d'un peuple déjà accablé par le fardeau de la nation dominante, et pour le retenir dans les principes d'une croyance

---

morts sans héritiers légitimes, en verse la valeur dans les caisses du patriarche, et vit aux dépens des douze curés de la capitale.

L'archidiacre, qui est chargé de délivrer les promesses de mariage et la dispense des bans, profite de ces fonctions et vit aux dépens des diacres.

(1) Les patriarches et les évêques, ainsi que les proestos des églises, ne peuvent pas être mariés et sortent du corps des caloyers ou moines. Les papas ne peuvent plus se marier après avoir reçu les ordres; mais ils sont autorisés à garder les femmes qu'ils avaient avant de devenir prêtres.

qui est la seule cause de sa servitude, il fallait l'enchaîner par les moyens les plus propres à maîtriser son esprit. C'est en cela que les prêtres grecs du Levant ont montré beaucoup d'adresse et une connaissance approfondie du cœur humain. Ils ne se contentent pas de prêcher la morale sublime de l'évangile et de faire connaître à leurs disciples les vertus chrétiennes qui disposent les hommes à se regarder comme frères. Ces principes suffisent pour former des hommes vertueux, des sujets loyaux, mais non des sectaires enthousiastes.

Voulant des disciples aveuglément soumis à la voix de leurs chefs ecclésiastiques, les prêtres grecs commencent à leur inspirer une haine violente contre les Chrétiens d'un autre rit. Les Latins eux-mêmes, dont la croyance religieuse ne diffère de celle des Grecs que par quelque changement dans les cérémonies et par l'adoption de certains mots qui ne tiennent pas aux vrais dogmes, sont représentés par ces prêtres intéressés comme des skilos, ou chiens non baptisés, avec qui tout commerce est dangereux. Des cérémonies supertitieuses, des abstinences continuelles, des exorcismes fréquents et une foule d'actions propres à inspirer une terreur religieuse, occupent fortement l'esprit de ces Grecs et fixent tel-

lement leur attention, qu'il leur reste peu de respect à accorder aux saintes vertus du christianisme (1). Aussi voit-on parmi eux des hommes coupables des plus grands crimes, se regarder comme moins blâmables ou plus dignes de la miséricorde divine que ceux, qui ayant plus de respect pour les lois sociales, osent enfreindre les abstinences ou négliger les nombreuses cérémonies recommandées par leurs prêtres.

C'est à ces maximes funestes qui tendent à dégrader le cœur de cette nation si sensible, qu'on doit attribuer les vices que plusieurs écrivains reprochent aux Grecs. On les a accusés d'être superstitieux, hypocrites, fourbes, ignorants, orgueilleux et lâches.

Nourris dans la haine des nations, qui professent une religion différente de la leur, il n'est pas étonnant qu'ils soient disposés à montrer de l'éloignement pour tout ce qui n'est pas Grec.

---

(1) Pierre-le-Grand voulant diminuer l'influence du clergé dans ses états, dispensa ses troupes et ses ouvriers des trois grands carêmes de l'église grecque, ainsi que de l'abstinence dans les jours maigres. Il ordonna qu'on n'entrerait dans les cloîtres qu'à cinquante ans, et défendit qu'on y reçût, à quelque âge que ce fût, un homme revêtu d'un emploi public. (Voyez *Histoire de Russie*, par Voltaire.)

Élevés par des prêtres pour qui une vaine érudition théologique tient lieu de toutes les sciences, les Grecs du commun méprisent les connaissances que leurs *papas* n'ont pas. Leur fourberie à l'égard des étrangers pourrait être comme dans les Juifs, la suite immédiate de la haine qu'ils leur portent. Tous ces défauts proviennent du fanatisme religieux et doivent disparaître avec lui.

Quant à la lâcheté qu'on leur reproche et qui, d'après le souvenir des anciens héros de la Grèce, paraît si contraire au caractère de cette nation comprimée et égarée, elle n'est qu'apparente. On a vu des Grecs du Levant admis dans les armées russes y déployer la bravoure et les qualités brillantes qui ont caractérisé leurs ancêtres.

Cependant les voyageurs impartiaux ont pu remarquer avec plaisir que depuis environ quarante ans, les Grecs du Levant commencent à sortir de leur long état d'engourdissement et que les principaux d'entre eux ont donné à leur nation une impulsion qui tend à la régénérer. C'est aux familles grecques du Fanar (1) qu'on doit attribuer ce changement heureux. Celles-ci en fournissant des dragomans à la Porte et des

(1) Le Fanar est un faubourg de Constantinople où habitent les principales familles grecques de cette capitale.

souverains temporaires aux deux provinces de Valachie et de Moldavie (1), se sont vues obligées d'étudier avec soin les langues et la politique des cabinets de l'Europe afin de conserver leur ascendant sur les ministres turcs.

Devenus riches et puissants, les Grecs nobles du Fanar, ont cherché à diminuer l'influence des prêtres pour augmenter la leur et ont senti que le meilleur moyen d'y réussir était de répandre les lumières parmi leurs concitoyens. Des écoles ont été établies par eux à Constantinople, à Smyrne, à Salonique et dans les principales

(1) Les habitants des provinces de Valachie et de Moldavie, en se soumettant aux Turcs, demandèrent et obtinrent la condition de n'être gouvernés que par des vaivodes de leur religion, dont le choix dépendrait de la Sublime Porte. Ils oublièrent d'exiger que ces princes fussent nés parmi eux. La Porte en n'y envoyant que des Grecs appartenants à des familles établies à Constantinople, en changeant souvent ces agents de son autorité, et en les mettant dans l'obligation de fouler leurs sujets pour soudoyer le gouvernement et capter la bienveillance des ministres, a établi, entre ces vaivodes étrangers au pays et leurs administrés, une défiance et un éloignement inévitables. C'est ainsi que la Porte a pu conserver jusqu'à nos jours sa domination sur ces deux provinces importantes par leur position et susceptibles de devenir extrêmement riches sous un gouvernement protecteur.

villes de la Grèce, pour enseigner aux jeunes gens du rit grec la langue française, les belles-lettres, la médecine et les sciences physiques et mathématiques.

Ces établissements qui furent approuvés par le sultan Sélim, à qui tout projet de cette nature était toujours agréable, répandirent les lumières, les connaissances et une partie des usages des Européens parmi les Grecs, et adoucirent les mœurs dans les familles aisées, en leur ôtant cette austérité farouche qui ne leur permettait d'admettre dans l'intérieur de leurs maisons que des parents ou des prêtres.

Les élèves de ces écoles, en se répandant dans toutes les classes, travaillent à faire disparaître insensiblement du sein de cette nation si ingénieuse et autrefois si éclairée, sa haine pour les Européens et ces funestes préjugés qui depuis près de dix siècles perpétuent son avilissement politique.

Le réveil et la régénération des Grecs doivent être funestes aux Turcs. Ceux-ci, fascinés par leur stupide engouement pour leurs anciens usages, ferment les yeux aux dangers qui les menacent. Cultivateurs ou matelots, et généralement habitués à la fatigue et au travail, les Grecs ont les qualités physiques qui sont nécessaires à

des soldats. Leur âme ardente est susceptible des sentiments les plus élevés. Ils commencent à connaître leurs droits, leur force et la faiblesse de leurs ennemis et n'attendent que l'occasion favorable d'écraser leurs oppresseurs.

Des Arméniens.

Les Arméniens, qui venus de l'Asie en Europe à la suite de leurs maîtres forment un dixième de la population de Constantinople et sont répandus dans toutes les villes commerçantes de l'empire, ont conservé leurs mœurs asiatiques. Ils vivent à la manière des Turcs, ont leur démarche grave, lente et silencieuse. Leurs femmes sont voilées comme les musulmanes. Ne pouvant pas comme leurs maîtres s'adonner au métier de la guerre et suivre la carrière de l'ambition, ils ont tourné toutes leurs vues vers le commerce et les manufactures et y ont porté un esprit spéculatif, entreprenant, beaucoup de sagesse et d'économie et un fonds général de droiture.

Les caravanes, qui viennent de l'Inde et traversent la Perse et l'Asie mineure, sont composées en grande partie de négociants arméniens. C'est à cette nation laborieuse que la Turquie doit la plupart des manufactures qui y existent.

C'est à des Arméniens que les Turcs confient la fabrication des monnaies et la direction de leurs moulins à poudre.

Les Arméniens doivent à leur modération et à leur probité d'avoir réussi à accaparer les emplois de seraffes ou de banquiers des ministres et des principaux personnages de l'empire (1) et à supplanter les Juifs dans cette branche de commerce.

La nation arménienne se divise en deux sectes; la première est celle des schismatiques, qui est la plus nombreuse et qui a adopté les erreurs d'Eutychès; la deuxième est celle des catholiques

(1) Les seraffes sont les banquiers des ministres de la Porte et des principaux employés. Chargés de retirer les revenus de leur maître, de les accroître par tous les moyens connus dans ce gouvernement corrompu, et de payer toutes les dépenses, ils identifient leur fortune avec celle du ministre qui les emploie. Si ce dernier succombe avant d'avoir pu s'enrichir, le seraffe perd alors, non-seulement ses avances, mais il est quelquefois mis à la torture pour payer la valeur des trésors supposés du ministre disgracié. Il paraît que, malgré de pareils dangers, ce commerce offre de bien grands avantages, puisque les Juifs, qui l'avaient autrefois et qui l'ont perdu par leur trop d'avidité, le regrettent encore et envient le bonheur des Arméniens.

romains. Des luttes fréquentes s'élevaient autrefois entre les Arméniens des deux rites. Les catholiques moins nombreux et moins riches étaient toujours persécutés. C'est ainsi, que saint Comidas ayant renoncé aux dogmes d'Eutychès pour se faire catholique paya de son sang sa nouvelle croyance.

Mais pour mettre fin à ces querelles, la cour de Rome décida, que les papas schismatiques auraient seuls le droit d'administrer les sacrements, de faire les mariages, les baptêmes, les enterrements et de retirer les profits qui y sont attachés, et que les prêtres arméniens catholiques n'auraient que le prix de leurs messes et le produit de la charité des fidèles. Les prêtres schismatiques, qui n'étaient persécuteurs que par intérêt pécuniaire, cessèrent de l'être depuis cet arrangement. Les prêtres arméniens catholiques, favorisés par quelques ambassadeurs, ont la consolation de voir s'accroître journellement par des conversions le nombre de leurs disciples.

Les Arméniens ont quatre patriarches, dont un réside à Constantinople, un à Césarée de Cappadoce et les deux autres dans l'ancienne Arménie. Les patriarches ainsi que leurs évêques suffragants administrent la justice dans leurs diocèses au même taux et aux mêmes conditions

que les Grecs et vendent comme eux les sacrements. Mais le clergé arménien ne possède pas les priviléges et l'influence dont le clergé grec est redevable au kattichérif de Mahomet II.

Les Arméniens sont humbles, froids, timides, et ignorants. Le commerce est leur seule occupation. Les sciences, les lettres, les beaux-arts sont dédaignés par eux. Ils n'apprennent dans leur enfance qu'à lire, écrire et compter. Aussi ignorants que leurs maîtres, ils paraissent attachés à leur servitude et ne conçoivent pas qu'il puisse y avoir pour eux un autre état politique. Pacifiques et craintifs, ils détestent les secousses révolutionnaires et verraient avec peine la chute de l'empire ottoman. Ils ne donnent aucun ombrage aux Turcs, qui, pour les caractériser d'une manière aussi exacte qu'expressive, les comparent aux chameaux, ces animaux si doux, si patients et si utiles.

Des Juifs.

Les Juifs, qu'on voit dans la Turquie d'Europe et dans l'Asie mineure, descendent presque tous de ces malheureux Israëlites, qu'une politique aussi absurde que barbare chassa de l'Espagne au commençement du 16e. siècle. Ils ne parlent entre eux que la langue espagnole, con-

servent plusieurs usages de leur ancienne patrie et donnent encore à leurs officiers municipaux le nom de régidors, sous lequel ils sont connus en Espagne.

Les Turcs, moins fanatiques et plus éclairés que les Espagnols du 16e. siècle, accueillirent ces exilés et leur accordèrent quelques priviléges. Loin de les regarder comme des hommes dangereux, à cause de leurs principes et de leur croyance religieuse, ils se contentèrent de voir en eux des rayas utiles, qui venaient augmenter les revenus de la capitation. Les Juifs profitèrent des dispositions favorables des Turcs à leur égard, se livrèrent au commerce, à la banque, devinrent seraffes des grands de l'empire et courtiers des négociants européens.

Un de leurs négociants obtint le titre de bazirghian-bachi ou chef de marchands et devint l'agent commercial chargé de l'habillement de la milice des janissaires. Cet emploi est resté entre les mains des Juifs. Mais leurs dispositions frauduleuses, une avidité insatiable, des banqueroutes trop fréquentes leur firent perdre peu à peu la confiance des grands de la Porte. Ils ont été supplantés par les Arméniens dans les fonctions lucratives de seraffes.

Les Juifs de Constantinople, qui sont au nom-

bre d'environ cinquante mille, répartis dans les trois quartiers populeux de Balata, Hassekeüi et d'Ortakeüi, sont régis par une forme particulière de gouvernement, laquelle contraste avec le régime des autres nations soumises à la domination des Turcs.

Un kakam-bachi ou grand rabbin et deux rabbins adjoints, choisis à vie par la nation, forment un triumvirat qui est chargé de l'autorité principale. Il participe à la formation des lois et sert en même temps de tribunal suprême.

Un conseil de sept membres nommés à vie par la nation forme la seconde branche du pouvoir législatif, a le droit de faire des remontrances au triumvirat et peut seul convoquer l'assemblée nationale.

Toutes les questions agitées et approuvées dans l'assemblée nationale doivent obtenir le consentement du triumvirat et du conseil des sept, pour devenir obligatoires et faire partie des lois de la nation.

Cette constitution assez extraordinaire se rapproche beaucoup de celle que nous avons essayée en 1795, lorsqu'égarés par l'incertitude de nos systèmes de constitution et par la manie des innovations nous faisions des expériences politiques et des révolutions journalières. Il est probable

que le peuple juif, renommé par son indocilité, n'aurait pas conservé plus long-temps que nous cette constitution bisarre, si la verge de fer, qui pèse sur eux, n'avait pas été un frein suffisant pour les forcer à vivre tranquilles, et n'avait transformé leurs lois constitutionnelles en des mesures de police et de surveillance mutuelle entre leurs principales autorités.

La justice est administrée aux Juifs à très peu de frais. Les émoluments des employés ont été déterminés par la plus stricte économie. Il est rare que les Juifs s'adressent par un appel aux tribunaux turcs pour faire casser les sentences de leurs juges particuliers.

Les Juifs, qui par éducation et par habitude détestent la guerre et l'agriculture, n'ont aucune des qualités des peuples guerriers et agricoles, et sont regardés comme des êtres faibles et sans énergie. N'ayant d'autre profession que le commerce et d'autre passion que l'amour de l'argent, ils cherchent le gain jusque dans les métiers les plus vils et les plus dégoutants. Les principes d'une religion intolérante les disposent à détester tous les autres peuples et à les tromper. Les Turcs ont pour les Juifs le plus profond mépris, et d'ordinaire ne les désignent que par des épithètes déshonorantes. Ceux-ci, qui ont cessé

d'aimer leurs anciens bienfaiteurs depuis que ces derniers leur ont retiré leur confiance, verraient tomber l'empire ottoman sans faire aucun effort pour le soutenir, et pour hâter sa chûte.

Telles sont les quatre principales nations qui forment la population de la Turquie. L'Osmanli, ayant conservé la plupart des vertus nobles et guerrières de ses ancêtres, dort tranquille sur les bords d'un abyme qui est prêt à l'engloutir. Le Grec, qui se réveille et qui commence à sentir sa force et la faiblesse de ses oppresseurs, attend avec une espèce d'impatience le moment favorable d'exercer ses vengeances. L'Arménien pacifique voit dans son esclavage un état tranquille et heureux, et montre un attachement sincère pour un maître qui le préfère à ses autres esclaves. Le Juif n'est attaché à personne. Toutes les révolutions lui sont indifférentes; il ne désire ni le triomphe des Chrétiens, ni la chûte des Turcs : tous deux lui sont également étrangers et odieux. Si l'empire ottoman vient à s'écrouler, on verra les Juifs trafiquer au milieu des décombres et brocanter avec les dépouilles de tous les partis.

Du Sérail et de la Porte.

Après avoir décrit les lois de l'empire ottoman, sa puissance militaire, ses finances, son commerce et les différents peuples qui composent sa population, il nous reste à faire connaître les forces motrices qui mettent en jeu les nombreux ressorts de cette machine compliquée, c'est-à-dire, le sérail et la Porte.

Je ne chercherai pas, en parlant du sérail, à détailler la vie intérieure du harem et à lever le voile qui couvre les mystères amoureux de cette enceinte. Je ne parlerai que des personnages puissants, dont l'influence s'étend au-delà du palais du Grand-Seigneur et qui forment par leur aggrégation ce que les Turcs appellent la faction de l'intérieur.

Le premier personnage du sérail est la Sultane valide ou Sultane mère. Si cette princesse, qui peut habiter hors du sérail et qui seule, entre toutes les musulmanes, a le droit de se montrer à visage découvert aux yeux du peuple comme une mère au milieu de ses enfants, est intrigante et que le monarque régnant soit doux et facile, elle devient un des principaux ressorts de cet empire.

Le kislar-agassi, ou le chef de ces eunuques noirs, pour qui la laideur et la difformité sont des qualités utiles, ne peut pas manquer d'acquérir une grande influence par la nature des fonctions dont il est chargé. Dans ce pays, où tout appartient à la race ottomane, le conservateur de ce sang précieux doit être nécessairement un homme puissant dans l'intérieur du sérail et vénérable aux yeux de tous les Osmanlis. Aussi lui donne-t-on le rang de pacha à trois queues.

Le hasnadar, ou trésorier du Grand-Seigneur, appartient également à cette classe d'esclaves noirs et mutilés. Comme trésorier et comme second chef des eunuques noirs il jouit d'un très-grand crédit dans le harem et hors du sérail.

Les eunuques blancs, qui sont chargés de la garde extérieure du harem et qui n'ont aucun rapport immédiat avec le Grand-Seigneur et les sultanes, jouissent de très-peu de considération politique. Cependant leur chef (le capi-aga) est un des grands-officiers du sérail.

Lorsque le Grand-Seigneur quitte l'enceinte du harem, il laisse les eunuques, ses concubines et leurs esclaves pour passer entre les mains de ses domestiques et de ses pages. Ceux-ci dans lesquels la nature n'a pas été outragée, présentent par leur beauté et l'élégance de leurs for-

mes un contraste absolu avec les hideux gardes de l'intérieur du harem. C'était autrefois parmi cette jeunesse brillante, que les empereurs ottomans avaient coutume de choisir les principaux officiers de l'empire. Cette coutume n'est pas tombée, puisque nous avons vu de nos jours sortir de la classe des pages, ce fameux Hussein pacha, qui fut le régénérateur de la marine.

Ces pages, dont quelques-uns ont été acheté comme esclaves et dont la plupart appartiennent aux premières familles de Constantinople, languissent long-temps dans la captivité du sérail s'ils n'ont pas des qualités distinguées. Ils n'ont plus la perspective brillante qu'ils avaient autrefois, parce que la prépondérance que les janissaires ont acquise depuis l'affaiblissement de l'autorité souveraine, oblige presque toujours le Grand-Seigneur à prendre parmi ces derniers ceux qu'il élève au commandement des troupes ou au gouvernement des provinces.

Les titres de salahors et les fonctions de capidgi-bachi (ces derniers sont ordinairement chargés de faire exécuter les ordres secrets du Grand-Seigneur) sont ordinairement le terme de leur grandeur et de leur élévation. C'est cependant parmi eux, que le Grand-Seigneur choisit son bach-tchoadar ou premier valet-de-chambre, son

selictar-agassi ou porte-glaive, son séir-kiatib ou secrétaire privé, son buyuk-émirahor ou grand-écuyer et son cutchuk-émirahor (1) ou petit-écuyer, qui tous ayant l'honneur d'être sans cesse auprès de leur maître acquièrent facilement un grand crédit et deviennent souvent les dispensateurs des graces.

Les muets sur lesquels on a écrit tant de contes ridicules, ne sont que des pages nés sourds, qui sont employés à cause du défaut qui les distingue, à servir le Grand-Seigneur durant les délibérations des conseils secrets, auxquels ce monarque appelle ses ministres dans l'intérieur du sérail.

Les révoltes fréquentes des janissaires, la crainte que cette milice séditieuse ne vînt à porter sa fureur jusque dans l'intérieur du palais ont fait prendre depuis environ deux siècles le parti d'armer et d'organiser militairement les bostangeis ou jardiniers et les baltagis ou bucherons du sérail. Ces hommes ont été enlevés à leurs fonctions primitives pour être employés à la garde des palais impériaux. Leur chef connu sous le titre de bostangi-bachi accompagne partout le

(1) Le cutchuk-émirahor est chargé d'avoir soin des mulets et chameaux appartenants au Grand-Seigneur.

Grand-Seigneur, tient le gouvernail du bateau impérial lorsque ce monarque sort par mer et fait les fonctions d'intendant du sérail pour tout ce qui est relatif aux subsistances. C'est sous ce rapport qu'il prélève un droit de dix pour cent sur tout le poisson mis en vente sur les marchés de Constantinople et qu'il étend son autorité et sa surveillance sur le canal du Bosphore et sur les deux rives adjacentes.

Seul entre tous les employés du sérail, le bostangi-bachi a le droit de porter la barbe à cause de son commandement militaire hors de de l'enceinte du palais. Ses prérogatives, son autorité et son importance sont très-étendues; mais elles l'exposent à la haine de ses rivaux et à des dangers continuels.

Les employés du sérail étant nourris aux dépens du Grand-Seigneur, reçoivent très-peu de salaire; mais il leur est permis d'étendre leur influence au dehors, d'agir en faveur ou contre les ministres, d'intriguer dans les provinces et de trafiquer des emplois. C'est ce que les Turcs appellent les cabales de la faction de l'intérieur. C'est d'elle que dépend en général le choix des ministres, des pachas, des muftis même. C'est en s'adressant, par le moyen puissant de l'or et des présents, aux chefs de cette faction, que les

ambassadeurs étrangers ont réussi quelquefois à obtenir des avantages qu'ils n'auraient jamais eus par la voie officielle des ministres de la Porte.

Mais cette faction mûe par l'avidité est sujette à des dissensions continuelles et voit sans cesse ses membres se détruire et se déchirer entre eux. Le Grand-Seigneur contemple avec indifférence et quelquefois avec plaisir ces scènes de discorde entre des esclaves, dont il est l'héritier et dont la vie dépend de ses caprices.

De la Porte.

Le premier des ministres de la Porte, et qu'on serait tenté de regarder comme le seul, est le grand-visir. Il est le lieutenant du Grand-Seigneur et le dépositaire de son autorité temporelle. Son pouvoir est basé sur la faculté de se servir du cachet du monarque, que celui-ci lui remet en le nommant à cette place éminente et dont l'impression seule suffit pour constater la volonté du souverain. Ce n'est que par un kattichérif écrit de la main du sultan, que tout acte signé par le visir et portant l'impression du cachet impérial peut être annulé.

Le grand-visir commande toutes les armées, possède seul comme le Grand-Seigneur le droit

de vie et de mort dans toute l'étendue de l'empire contre les criminels pris en flagrant délit et peut nommer, destituer et faire mourir tous les ministres et les agents de l'autorité souveraine. Il proclame et fait exécuter les nouvelles lois. Il est le chef-suprême de la justice qu'il administre ; cependant avec l'assistance et d'après l'opinion des oulémas. Il représente enfin son maître dans toute l'étendue de sa dignité et de sa puissance temporelle non-seulement dans l'empire, mais encore auprès des autres puissances étrangères. Mais autant ce pouvoir est beau et étendu, autant il est dangereux et précaire.

Les premiers empereurs ottomans remplissaient eux-mêmes leurs fonctions souveraines. Tous leurs commandements étaient datés de l'Étrier impérial, parce que c'était à cheval et sur leurs étriers, que ces princes actifs et infatigables étaient supposés se tenir au moment où ils écrivaient ou expédiaient leurs ordres. Mais en exerçant leurs fonctions souveraines, les monarques ottomans devenaient eux-mêmes l'objet immédiat de la haine et des murmures que pouvaient exciter parmi le peuple leurs injustices et leurs erreurs.

Amurat Ier, à qui la Turquie doit ses plus sages et ses plus utiles institutions, fut le pre-

mier qui remit l'exercice de son pouvoir à un grand-visir. Celui-ci devint aussitôt le but, contre lequel se dirigèrent les plaintes et les cris des sujets. Le sacrifice de ce lieutenant, qui souvent n'était coupable que de trop de fidélité envers son maître, fut dès-lors, comme il l'a été depuis, un moyen politique et presque toujours certain de ramener le calme et de satisfaire la nation.

Dans ce pays, où tout se vend, où les grands donnent peu et reçoivent de tous côtés, les immenses avantages attachés à la place de grand-visir et qui lui procurent, dit-on, un revenu de deux millions de francs, donnent naissance à une foule d'intrigues pour le rançonner, le destituer ou le faire périr. C'est surtout contre ce premier agent de l'autorité souveraine que les principaux acteurs de la faction du sérail dirigent leurs intrigues et qu'ils s'efforcent de satisfaire leur avidité dévorante en le rançonnant ou en travaillant à le renverser.

Exposé à ces intrigues, aux fureurs du peuple et aux soupçons d'un monarque ombrageux, le grand-visir mène une vie misérable par les inquiétudes qu'il éprouve, et pénible par les nombreuses occupations dont il est accablé.

Comme juge, il est obligé de tenir divan trois fois la semaine, la première pour les affaires gé-

nérales avec les deux cadis-askers ; la deuxième, pour les affaires de Constantinople avec le stamboul-cadissi, et la troisième avec les mollas de Eyoub, Galata et Scutari pour les causes relatives aux habitants de ces trois faubourgs. Mais il se contente de confirmer l'opinion des hommes de loi et ne fait qu'ajouter le mot *sah*, (ainsi soit fait) aux sentences préparées par ces oulémas.

Comme chef du ministère, tout le fardeau des affaires publiques pèse sur lui. Le kiaya-bey, le terfterdar, le réis-efendi ne sont pas (comme tant d'auteurs ont cherché à les définir) les ministres de l'intérieur, des finances et des affaires étrangères ; ils ne sont que les subordonnés du visir, ne travaillent qu'avec lui et reçoivent leurs ordres de lui seul. Le grand-visir a seul le droit de correspondre directement avec le Sultan.

Comme commandant en chef de toutes les forces militaires, il nomme les généraux et les gouverneurs des villes et des provinces, dispose des mouvements des troupes, et dirige lui-même, en temps de guerre, les opérations des armées ottomanes. C'est en cette occasion que les ministres, qui ne pouvant agir que par lui et en son nom, quittent Constantinople pour le suivre dans tous ses mouvements militaires. Il est alors remplacé lui-même auprès du Grand-Seigneur

par un caimacan, et ses subordonnés le sont par des vekils, dont l'autorité expire après le retour de ceux dont ils ne sont que les substituts.

Comme chef de la police, le grand-visir parcourt lui-même avec ses gardes, et le plus souvent incognito, la ville de Constantinople et ses immenses dépendances. C'est dans ces courses fréquentes, qu'à l'exemple du Grand-Seigneur, il déploie cette autorité arbitraire, que plusieurs écrivains ont représenté comme l'unique essence de ce gouvernement, et qu'en frappant comme la foudre un prévaricateur pris en flagrant délit, il inspire à la populace une terreur salutaire.

Le kiaya-bey est le lieutenant du grand-visir pour toutes les affaires de l'empire. C'est par ses mains que doivent passer tous les rapports relatifs au service public. Il les examine, entre dans les détails et prépare les décisions. Cet emploi est très-important. Lorsque l'individu qui l'occupe est souple, adroit et insinuant, il s'entend avec son chef et devient la cheville ouvrière du gouvernement. Mais il arrive quelquefois que le kiaya-bey, quoique entretenu aux frais du grand-visir, se met en opposition avec lui, épie sa conduite et cherche à lui nuire par ses intrigues dans le sérail.

Nous avons vu à l'article des finances quels

sont les droits, les fonctions et les prérogatives du terfterdar. Ce ministre s'appuyant sur les formalités nombreuses de sa comptabilité très-compliquée, trouve souvent le moyen d'échapper à la dépendance et aux demandes du grand-visir.

Le reis-efendi n'était autrefois que le chef de tous les écrivains de la chancellerie comme son titre l'annonce. Toutes les archives sont sous sa garde. Tous les diplômes, ordres ou firmans de la Porte sont faits dans ses bureaux. Étant chargé de rédiger les rapports du grand-visir à sa Hautesse, il est devenu le pivot principal de la politique extérieure de ce gouvernement.

C'est par ses mains que doivent passer toutes les notes que les ambassadeurs adressent à la sublime Porte.

Lorsque la Porte, fière de sa puissance, regardait avec une espèce de mépris tous les souverains de l'Europe, le reis-efendi ne jouait qu'un rôle secondaire dans le ministère ottoman. Mais depuis que les Turcs affaiblis ont appris à connaître la force des grandes monarchies de l'Europe et ont commencé à craindre pour leur existence politique, la place de reis-efendi est devenu une des plus importantes et celle qui est la plus difficile à remplir à cause de la difficulté de trouver des sujets qui possèdent une connaissance

suffisante de la marche des affaires et de la politique des cabinets de l'Europe.

Le beylikchi est le chef des bureaux de la chancellerie pour l'expédition de tous les ordres et firmans de la Porte; il dépend du reis-efendi.

Le nischandgi n'a pas d'autres fonctions à remplir que celle de mettre le chiffre du Grand-Seigneur au-dessus des firmans. Comme cet officier a le droit de faire des représentations motivées avant d'apposer sur les ordres émanés de la chancellerie ce signe indispensable, il devient une espèce d'entrave à l'autorité des autres ministres.

Le tchiaous-bachi, est, comme nous avons vu déjà, le chef de ces tchiaous qui formaient autrefois un corps de cavalerie, et qui ne sont plus que des agents de police et les huissiers des tribunaux. Cet officier accompagne partout le grand-visir, fait exécuter ses volontés, confirme ses ordres, en y ajoutant sa signature, amène les accusés et les plaideurs à son tribunal et lui présente les ministres étrangers (1).

Le grand-visir, le kiaya-bey, le terfterdar,

(1) Le buyuk et cutchuk-teskeredgis sont chargés de lire, dans les audiences où le grand-vizir administre la justice, les placets des plaideurs et d'écrire les procé-

le reis-efendi, le beylikchy, le nischandgi, le tchiaous-bachy et le capitan-pacha, lorsque ce dernier se trouve à Constantinople, forment le conseil des ministres de la Porte. L'ordre donné par le sultan Sélim, de soumettre toutes les affaires aux délibérations de ce conseil, avait beaucoup diminué l'influence et l'autorité du grand-visir. Depuis la mort de ce prince, le grand-visir ne cherche plus à s'étayer de l'approbation du conseil des ministres que dans les affaires importantes, et lorsqu'il craint de compromettre sa sûreté personnelle.

Le grand conseil d'État composé des ministres actuels, des anciens titulaires et de tous les pachas ou gouverneurs qui se trouvent dans la capitale, n'est rassemblé que pour déterminer la paix, la guerre, les alliances politiques et toutes les opérations qui regardent la tranquillité générale et les grands intérêts de l'État.

Lorsqu'il s'agit de modifier les anciennes ordonnances des empereurs ou de faire une loi qui, en déracinant un abus, tendrait à heurter une portion nombreuse de la nation, le grand-

---

dures. On peut les regarder comme les greffiers de ce tribunal suprême : cet emploi a été souvent un échelon pour parvenir au ministère.

visir a coutume de convoquer le conseil général des chefs de la nation. Tous les pachas, les sandjaks, les beys, les ayans et les principaux officiers militaires reçoivent l'ordre de s'y rendre ou de s'y faire représenter. Tel fut le conseil-général que Moustapha-Baïractar assembla après la mort du sultan Sélim, pour proposer des changements dans l'organisation des janissaires et la création du corps des seymens.

Les résolutions de tous ces conseils sont communiquées au Grand-Seigneur par son visir. Ce prince ne tarde jamais à faire connaître par un kattichérif son approbation ou son rejet.

Des Pachas, des Sandjaks et des Ayans.

Ce mode simple de gouvernement se reproduit dans les provinces. Chaque pacha exerce, dans le pays qui lui est soumis, la même autorité que le grand-visir déploie à Constantinople.

Son kiaya ou lieutenant, son hasnadar ou trésorier, son divan-efendi ou chancelier forment son conseil et remplissent auprès de lui les mêmes fonctions que le kiaya-bey, le terfterdar et le reis-efendi exercent à Constantinople.

Un mufty particulier est chargé de le diriger par ses fetfas, et de lui faire connaître le véri-

table sens des lois dans les cas extraordinaires et épineux.

Il a le droit d'appeler auprès de lui tous les chefs militaires et les notables de son pachalic, pour les consulter sur les grands intérêts de la province.

Les pachas, ayant coutume d'acheter aux enchères publiques de Constantinople les malikianes ou les revenus affermés de leur gouvernement, en tirent un grand parti pour s'enrichir; mais ils se trouvent par là intéressés à persécuter ceux dont ils devraient être eux-mêmes les protecteurs contre la rapacité des traitants.

Les fonctions des pachas, quoique brillantes et lucratives, sont presque aussi dangereuses que celles du grand-visir. Surveillés par les hommes de loi et par les janissaires de leur province, exposés aux mouvements séditieux de ces derniers, ils doivent se tenir constamment en garde contre les intrigues avides de la faction du sérail et des ministres de la Porte. Comme ce n'est que par l'argent, qu'ils peuvent se soutenir, toutes leurs vues tendent à se procurer ce métal corrupteur, afin de contenter leurs soldats et de satisfaire l'avarice des principaux valets du sérail.

L'empire ottoman est divisé en trente-quatre

pachalics, dont onze en Europe, dix-neuf en Asie et quatre en Afrique.

Ceux d'Europe sont les pachalics de Romélie, dont Sophie est le chef-lieu, de Belgrade, de Bosnie, de Négrepont, de Candie, de Scutari, de Yanina, de la Morée, de la Moldavie, de la Valachie et de l'Archipel, qui dépend du capitan-pacha.

Les pachalics de l'Asie sont ceux d'Anadhouly dont le chef lieu est Kutaya, de Trébisonde, de Sivas, de Konié, de Merasche, d'Adana, d'Aghalzighe ou Géorgie turque, du Diarbeckir, de Kars, d'Erzerum, de Van, de Mossoul, de Bagdad (ce dernier a englouti les pachalics d'Orfa et de Bassora), de Chypre dont les revenus appartiennent au grand-visir, d'Alep, de Tripoli, de Syrie, de Seyde, ou Acre, et de Damas.

Les pachas ou gouverneurs de l'Afrique ottomane sont le pacha du Caire et les deys des régences de Tunis, Alger et Tripoli.

Quelques pachas ont le titre de *beylesbey* et le droit de se faire précéder par trois queues de cheval. Les pachas d'Anadhouly et de Romélie, sont de droit beylesbeys et pachas à trois queues, parce que ces gouverneurs commandaient autrefois en chef les troupes d'Europe et d'Asie. Mais ce titre honorable est accordé aussi pour des ser

vices importants à des pachas qui possèdent des gouvernements inférieurs.

Les pachas ont sous leurs ordres des sandjaks ou gouverneurs de district. Ceux-ci exercent dans l'arrondissement qui leur est confié une autorité semblable à celle des pachas; mais ils ne peuvent faire porter devant eux qu'une seule queue de cheval. Il existe cinquante-huit sandjaks en Europe et cent quatre vingt-seize en Asie.

Les villes sont administrées par des ayans qui laissant aux cadis la justice, exercent l'autorité civile et militaire (1). Il arrive quelquefois qu'un simple ayan parvient par son courage, son adresse ou ses richesses à se procurer une troupe soldée et de nombreux adhérents, se rend indépendant du pacha et du sandjak et devient même redoutable ou incommode au ministère ottoman.

Tel est le gouvernement turc; simple dans sa composition, uniforme dans sa marche, expéditif dans ses opérations, il annonce son origine militaire. Il donnait une grande force au souverain lorsque celui-ci trouvait dans les agents de son autorité, l'obéissance absolue que des subordonnés militaires doivent à leur chef.

---

(1) Tels sont les ayans de Sérès et de Philippopoli. Tels étaient dernièrement les ayans de Burgas et de Rutschouk.

Depuis l'affaiblissement de la puissance souveraine, ce mode de gouvernement semblerait propre à favoriser la chute de la maison ottomane et la dissolution de cet empire par la facilité que des pachas audacieux trouvent à rassembler des troupes et à lutter contre leur maître. Cependant malgré tant de guerres, de révoltes et de changements dans les monarques régnants, l'empire turc est encore intact et la maison ottomane continue à régner.

Cette force et cette stabilité tiennent aux principes que j'ai expliqués plus haut, surtout à celui qui représente la nation des Osmanlis comme une aggrégation d'individus plutôt que de familles. L'égalité politique de tous les Turcs et le droit incertain des successions, empêchent le fils d'un pacha de penser à hériter de l'autorité de son père à moins qu'inspirant à celui-ci une entière confiance (ce qui est assez rare), il n'ait l'habitude d'être son lieutenant dans le commandement des troupes.

La nécessité qui oblige les pachas de vexer les habitants de leur province pour soudoyer leurs troupes, les fait détester par leurs administrés et par les janissaires du pays, et les force à avoir recours à des étrangers mercenaires. Ceux-ci, indociles et capricieux, sont toujours

prêts à déserter, ne peuvent être retenus que par des présents et des caresses, et ne manquent presque jamais de se disperser après la mort de leur maître temporaire pour aller offrir leurs services à de nouveaux aventuriers.

C'est pour cette raison qu'on a vu depuis plus d'un siècle tant de pachas refuser d'obéir aux ordres du sultan, combattre ses troupes, se soutenir long-temps et conserver même jusqu'à la mort les rênes du pouvoir. Mais aucun d'eux n'a laissé son titre et son autorité à ses descendants directs et la Porte a rarement trouvé des obstacles pour s'emparer après leur mort des trésors qu'ils avaient accumulés pendant leur vie.

Convaincu de l'utilité des pachas, le gouvernement turc a fait, il y a quelques années, de très-grands efforts pour détruire le pouvoir de vingt-quatre beys mamelucks qui avaient réduit le pacha du Caire à n'avoir en Égypte qu'une vaine représentation. Les pachas meurent; leur puissance disparaît avec eux; leurs trésors tombent dans les coffres du Grand-Seigneur. Mais la milice des mamelucks se reproduisait d'elle-même; ses chefs se succédaient entre eux par principe d'adoption. Leur pouvoir et leur influence restaient inaltérables; les immenses ressources de l'Égypte étaient perdues pour la Porte. Il était donc de l'intérêt

du gouvernement de détruire l'autorité des mamelucks pour rétablir celle des pachas.

Mais il existe actuellement en Turquie quatre grandes autorités qui paraissent faites pour donner de sérieuses inquiétudes à la maison régnante. Celles-ci sont: Mahomet-Ali, pacha d'Égypte, Ali, pacha de Yanina, et les maisons opulentes de Caraosman-Oglou et de Tchiapan-Oglou.

Depuis que Mahomet-Ali, à la tête d'une troupe d'aventuriers albanais, est parvenu à chasser de l'Égypte les mamelucks que l'armée française d'Orient avait déjà beaucoup affaiblis; il exerce sur cette province un pouvoir presque indépendant. Mais il est pacha; il commence à vieillir. Maîtrisé quelquefois par une soldatesque capricieuse et indocile, sa vie court sans cesse de grands dangers. Il est probable qu'à sa mort, la Porte aura autant de facilité à saisir ses trésors que ceux du fameux Dgézar-Pacha (1).

---

(1) Dgézar-Pacha, renommé par sa cruauté, a été pacha en Syrie pendant plus de 30 ans. La Porte a cherché plusieurs fois à s'en défaire par des voies détournées; mais cet homme sanguinaire, qui a montré dans plusieurs occasions, et surtout au dernier siége de Saint-Jean-d'Acre, une valeur brillante, a toujours su déjouer les entreprises du gouvernement turc contre sa

Ali, pacha de Janina (1), qui, au courage d'un Turc, joint la prudence astucieuse d'un Grec, est de tous les pachas actuels, celui qui pourrait donner de plus vives inquiétudes au gouvernement turc, parce que ses fils, accoutumés à commander aux troupes de leur père, sont trop puissants pour ne pas lui succéder. L'autorité du commandement paraît donc affermie, au moins pour une génération dans cette famille. Celle-ci sage et éclairée sur ses véritables intérêts, a toujours évité en s'agrandissant de choquer le gouvernement turc, et pénétre, par les intrigues de ses agents, presque tous Grecs, non-seulement dans l'intérieur du sérail, mais encore dans les cabinets des principales puissances de l'Europe. Mais on croit qu'à la mort du vieux Ali-Pacha la rivalité du commandement divisera ses enfants, tous pleins d'audace et d'ambition, et parviendra peut-être à détruire l'édifice politique que ce pacha a élevé avec tant de peine et d'adresse.

---

vie; il est mort tranquillement dans son lit à un âge avancé.

La Porte a hérité de son immense fortune.

(1) Ali-Pacha descend d'un renégat grec, écrit à peine la langue turque et ne parle en général que le grec vulgaire.

Les familles de Caraosman-Oglou et de Tchiapan-Oglou, dont la première gouverne tout le riche pays qui est situé entre le Méandre et la Propontide, et la seconde celui dont les fleuves Sangarius et Halys déterminent les limites, possèdent héréditairement des richesses qui les mettent en état de soudoyer des troupes, d'intriguer avec succès dans le sérail, et d'exercer dans leurs domaines une autorité presque indépendante. Mais ces familles ne sont fortes que parce que chacune d'elles est composée d'un grand nombre de beys (1) héréditaires qui tous, provenant de la même souche, sont soumis par intérêt et par habitude au chef de la famille. Celui-ci est ordinairement choisi parmi les membres de la branche la plus riche et la plus puissante.

La crainte du gouvernement et des pachas, et une rivalité inévitable entre deux familles voisines et puissantes ont cimenté de plus en plus l'union qui fait la force de chacune d'elles. Mais cette crainte elle même, en mettant le chef dans la dépendance de tous ses parents, maintient entre eux une égalité fraternelle. Il est difficile, d'ailleurs,

(1) Nous avons vu, à l'occasion des troupes topraclis ou féodales, que les possesseurs des fiefs héréditaires, quelques petits qu'ils soient, s'appellent *Beys*.

que ces deux maisons puissent jamais s'entendre pour agir contre l'autorité du gouvernement ottoman.

Ainsi la dynastie, qui depuis cinq siècles gouverne les Osmanlis, a vu chasser du trône plusieurs de ses chefs par les mouvements séditieux des oulémas et des janissaires. Elle a dû souvent souffrir avec patience l'insolence et les menaces de quelques pachas rebelles. Cependant n'ayant presque rien à craindre des troubles intérieurs de cet empire, elle paraît destinée à occuper encore long-temps ce trône orageux, si ses puissants voisins consentent à laisser languir sous le joug d'un peuple, dont la barbarie semble incorrigible, ces provinces si favorisées par la nature, et qui ont été le berceau des arts et des sciences.

NOTES

EXPLICATIVES ET JUSTIFICATIVES

DU PREMIER VOLUME.

Page 3. — *L'ambassadeur Porter et le chevalier d'Ohson sont les auteurs qui ont le mieux écrit sur les lois politiques et religieuses des Turcs.*

J'AURAIS pu citer Knolles, auteur d'une Histoire de l'Empire Ottoman, en anglais, dont le docteur Johnson fait le plus grand éloge dans son *Rambler*. Cet ouvrage n'a pas été traduit en français.

L'Histoire Ottomane, par l'abbé Mignot, est peu exacte. Celle qui a été publiée en 1813, par M. le comte de Salaberry, vaut mieux, et renferme quelques observations lumineuses, fruit des voyages de cet historien à Constantinople et dans le Levant.

Page 3. — *Le chevalier d'Ohson nous a peint les Turcs dans sa laborieuse et savante compilation, etc.*

Le chevalier d'Ohson dit dans le discours préliminaire qui précède son tableau général de l'Empire

Ottoman : « Pour réformer les Ottomans, il ne faudrait « qu'un esprit supérieur, qu'un sultan sage, éclairé, « entreprenant. Le pouvoir que la religion met dans ses « mains, l'aveugle obéissance qu'elle prescrit aux sujets « pour tout ce qui émane de son autorité, en rendraient « l'entreprise moins hasardeuse, et les succès moins in- « certains. »

Le sultan Sélim III, qui avait résolu de réformer les Ottomans, était sage, éclairé, entreprenant, et avait un esprit supérieur. Cependant il a échoué, quoique son pouvoir fût fondé sur la loi, tandis que celui des oulémas et des janissaires, qui ont triomphé, n'avait d'autre appui que des abus.

Page 4. — *L'empereur des Turcs est regardé par les mahométans sunnites comme le successeur légitime du Prophète et des califes orthodoxes.*

La plupart des auteurs disent sunnites et schytes. Mais le chevalier d'Ohson les appelle sunnys et schys. Le premier mot signifie orthodoxe, fidèle; le second a le sens de séditieux et d'impie.

Les longues guerres que les Ommiades et les Abassides ont soutenues contre les partisans d'Ali, ont excité à tel point les haines entre les deux sectes, qu'un Turc qui

tue en temps de guerre un Persan (les Persans étant scheïtes), est regardé comme ayant plus de mérite aux yeux du prophète, que s'il avait tué dans un combat soixante-dix chrétiens.

(Même page.) — *Les empereurs ottomans étant d'origine tartare, n'ont dû qu'à leur autorité les honneurs du califat.*

« L'imam principal, dit le prophète dans l'Alcoran, « doit être de la race des Coureischs. » La famille à laquelle Mahomet appartenait, tirait son origine de Zihr Coureisch, d'où descendaient également les Ommiades et les Abassides.

Les princes de la maison ottomane seraient donc exclus, d'après la décision même du prophète, du titre de calife, et du droit de remplir les fonctions de l'imameth, ou de premier imam.

D'après l'exposé des dogmes de l'Islamisme, suivant Omer-Nessefy, ouvrage qui tient lieu de catéchisme aux écoles publiques et dans les médressés, « le premier « imam a le droit et l'autorité de veiller à l'observation « des préceptes de la foi, de faire exécuter les peines lé- « gales, de défendre les frontières, de lever des armées, « de percevoir les dîmes, de réprimer les rebelles et les « brigands, de dire les prières publiques les vendredis « et les beyrams, et de juger les citoyens. »

Les empereurs ottomans ont toujours exercé dans leurs états ces prérogatives souveraines réservées au premier imam sans en demander l'autorisation, des califes de Bagdad ou du Caire. — Il est vrai, que Bajazet Ier, craignant que, pendant qu'il allait combattre la grande armée des confédérés chrétiens qu'il défit à Nicopolis, les princes musulmans, qui régnaient encore dans l'Asie Mineure, ne s'entendissent avec les mamelucks d'Égypte pour lui ravir ses états d'Anatolie, envoya une ambassade solennelle au calife Abasside du Caire pour lui rendre hommage et lui demander l'investiture de ses conquêtes et de celles de ses aïeux. Mais cette démarche avait été dédaignée par les prédécesseurs de Bajazet Ier, et a paru un exemple honteux aux yeux des monarques qui lui ont succédé.

Plusieurs mudéris de Constantinople, très-versés dans l'histoire de leur pays, m'ont assuré qu'en exerçant les pouvoirs de l'imameth, les premiers empereurs ottomans prenaient dans leurs États le titre de calife, ainsi que les beno-kitadé à la Mecque, les beno-taba ou zeyad dans l'Yémen, les beno-idris à Maroc, et enfin les fathimites en Afrique, en Espagne et en Égypte. — Mahomet II, conquérant de Constantinople, se croyait tellement au dessus des califes Abassides qu'en établissant le mufty chef du corps des oulémas et en le char-

geant spécialement de l'interprétation des lois, il l'appela scheick-islam ou chef de la foi, titre que prenaient les anciens califes. — Sélim Ier, après avoir vaincu les mamelucks et renversé le trône des soudans d'Égypte, ne chercha pas à légitimer ses nouvelles conquêtes et ses anciennes possessions en demandant l'investiture à Mahomet XII, dernier calife de la race des Abassides, qu'il trouva au Caire. Il le traita au contraire en rival et en ennemi, et le força de renoncer à son titre de premier imam et de lui remettre le sandjack-schérif ou le drapeau du prophète. — Le schérif de la Mecque, de la race d'Ali, s'étant soumis à la même époque à l'autorité de Sélim Ier et lui ayant fait présenter par son fils les clefs du kéabé, personne n'osa refuser aux empereurs ottomans, malgré l'exclusion formelle du prophète, le titre de calife et de premier imam de la secte orthodoxe des mahométans sunnites.

Le califat des princes ottomans, lequel, n'étant basé primitivement que sur la force, a acquis depuis Sélim Ier la sanction vénérable et générale d'un exercice non contesté de plus de trois siècles, embarrasse beaucoup les auteurs canoniques turcs, qui désireraient concilier la décision du prophète avec la puissance religieuse de leurs empereurs. Ils croient avoir résolu toutes les difficultés, en citant à ce sujet l'opinion de Zoussoul, auteur cano-

nique très-estimé, qui vivait dans les premiers siècles de l'hégire.

Celui-ci dit que l'autorité d'un prince, « qui aurait « même usurpé le sacerdoce par la force et la violence, « ne laisse pas que d'être légitime, parce qu'après l'ex- « tinction du califat parfait, c'est-à-dire de celui qui a « été exercé légitimement pendant trente ans par les « quatre premiers successeurs du prophète (Mahomet « avait annoncé que le califat parfait ne durerait que « trente ans), la souveraine puissance est censée ré- « sider en la personne du vainqueur, du dominateur, « du plus fort, dont le droit de commander est fondé « sur celui des armes. »

Mais les califes Ommiades que Zoussoul voulait excuser par cette opinion, étaient de la race, à laquelle les princes ottomans n'appartiennent pas.

Page 11, ligne 9. — *Il est vrai qu'il arrive quelquefois que le Grand-Seigneur exerçant l'autorité prévôtale*, etc.

Plusieurs auteurs, entre autres d'Ohson et Toderini, prétendent que les empereurs ottomans ont le droit de mettre à mort quatorze personnes par jour, sans avoir recours à des formes judiciaires et à la déposition des témoins, et seulement par *inspiration*.

Tous les mudéris, que j'ai consultés à ce sujet, m'ont assuré que le Grand-Seigneur peut mettre à mort, sans avoir recours à des témoignages humains et seulement par inspiration, les employés du gouvernement ou esclaves du sultan qui, abusant de leur pouvoir, parviennent souvent à cacher et à étouffer les plaintes des opprimés; ils ajoutaient que, pour limiter l'exercice de cette terrible prérogative, la loi ou plutôt la coutume a décidé que le nombre journalier de ces victimes de la sévérité du monarque ou de ses caprices n'irait jamais au delà de quatorze.

Page 18.— *Un kodjea, ou précepteur, est chargé de les instruire dans l'Alcoran, de leur apprendre les éléments des sciences cultivées autrefois par les Arabes, ainsi que les calculs chimériques de l'astrologie.*

Les Arabes, comme on peut le voir dans l'ouvrage intéressant de l'abbé Toderini, sur la littérature turque, avaient traduit les écrits d'Aristote, sur la logique, la morale, la physique, l'histoire naturelle, la rhétorique; ceux de Dioscoride sur la botanique; les aphorismes d'Hipocrate, les ouvrages de Ptolomée sur l'astronomie; y avaient ajouté des découvertes utiles, et avaient inventé l'algèbre et la chimie.

Le prophète Mahomet condamne dans son Alcoran

l'étude de l'astrologie judiciaire, et dit « qu'ajouter foi « aux prédictions des devins sur les événements occultes « et à venir est un acte d'infidélité. »

Malgré le respect que les musulmans ont pour l'Alcoran et pour tous les préceptes qu'il renferme, il n'y a pas de loi religieuse qu'ils observent moins que celle qui défend d'avoir recours aux devins, *kcahin* et aux astrologues, *munedgim*, et d'ajouter foi à leurs prédictions.

La perte de l'anneau de Mahomet, qu'Osman, un de quatre premiers califes, portait au doigt, à l'exemple de ses prédécesseurs, fomenta des troubles même dans cette époque si rapprochée du prophète, à cause des sinistres présages qu'on tira de cet événement, et occasionna le meurtre de ce prince.

Les promesses des devins préparèrent la grandeur de la maison ottomane, en excitant Ertogul et Osman Ier à former les entreprises hasardeuses qui le rendirent bientôt maîtres d'une partie de l'Anatolie. D'après les munedgims de Constantinople, tous les triomphes qui ont élevé l'empire ottoman, ou toutes les disgrâces qui l'ont affligé, avaient été prévues par les devins et les astrologues du sérail. La croyance dans les prédictions de ces imposteurs a toujours été si aveugle et si complète, qu'Amurat II, père du conquérant de Constantinople, ayant été averti par un derviche que l'ange de

la mort était à sa porte, se prépara aussitôt à sa fin, régla la succession au trône, dicta ses volontés dernières et, quoiqu'avec une constitution très-forte et sans maladie, succomba le troisième jour à sa douleur et à son abattement. La plupart des auteurs turcs disent que Constantinople, qui avait résisté à Bajazet Ier, n'est tombé au pouvoir de Mahomet II que parce que ce prince était le septième sultan de sa famille.

Lorsqu'un sultan ottoman monte sur le trône, on écoute attentivement les premiers mots qu'il prononce, et on les regarde comme servant de pronostic au bonheur ou au malheur de son règne.

La paix, la guerre, les résolutions importantes ne sont arrêtées ou commencées qu'aux époques et aux heures fixées par les astrologues. Enfin, malgré la défense du prophète Mahomet, qui traite d'infidèle et d'impie tous les devins et ceux qui ajoutent foi à leurs prédictions, l'aveuglement des Osmanlis à ce sujet est si général et si complet, que le *munedgim bachi*, ou chef des astrologues, est non-seulement un des principaux officiers du sérail, mais encore un des membres les plus distingués du corps des oulémas.

Page 19 — *La série brillante dont l'histoire des nations n'offre aucun autre exemple des dix premiers empereurs ottomans, qui tous coopérèrent à la gloire et à l'agrandissement de cet empire.....*

Cette série se compose des princes suivants :

1°. Osman Ier fonde la monarchie au commencement du 14e siècle. — Il partage avec six autres émirs ou chefs les domaines d'Aladin, dernier sultan de la dynastie des seljeucides, et obtient pour sa part la Bythinie, qu'il agrandit bientôt par la conquête d'Iconium.

2°. Orean s'empare de Nicée et de Nicomédie. — Sous son règne les Osmanlis passent et s'établissent en Europe en 1356.

3°. Amurath Ier s'empare de toute la Thrace à l'exception d'un faible rayon autour de Constantinople, établit le siége de l'empire à Andrinople, crée la dignité de grand-visir, fait des lois très-sages pour le gouvernement de ses états, institue les janissaires et rompt par le gain de la bataille de Cassovre la ligue des chrétiens qui voulaient forcer les Turcs à repasser en Asie en 1389.

4°. Bajazet Ier achève la conquête de l'Asie Mineure et détruit ou soumet les descendants des émirs qui avaient partagé avec Osman Ier les dépouilles d'Aladin.

La Macédoine, la Thessalie et une partie de l'ancienne Grèce se soumettent à son pouvoir. — La victoire de Nicopolis fait échouer une nouvelle croisade des chrétiens d'Europe contre les musulmans. — Mais il dut céder à la puissance irrésistible de Tamerlan qui, ayant réuni autour de lui quatre cent mille hommes, défit et prit Bajazet qui n'en avait pas deux cent mille (1402).

5°. Mahomet Ier eut à combattre ses frères et à réparer les malheurs de la défaite et de la prise de Bajazet. — Ce prince, mort en 1421, sauva l'empire, déchiré par des guerres intestines et menacé par les chrétiens, et conserva les conquêtes de ses aïeux.

6°. Amurath II assiège en vain Constantinople et Belgrade; mais il s'empare des forts grecs du Pont-Euxin, ainsi que de la Grèce et d'une partie de la Morée, et oblige la Bosnie à lui payer un tribut. — Il assure ses conquêtes en remportant la victoire de Varna contre le jeune et imprudent Ladislas, roi de Pologne et de Hongrie.

7° Mahomet II s'empare de Constantinople et donne le coup de mort à l'empire romain. Les empereurs de Trébisonde, la Caramanie, la Bosnie, la Valachie et l'Albanie se soumettent au pouvoir de ce conquérant. Il chasse les Génois de la Crimée et les Vénitiens de l'île de Négrepont, débarque des troupes en Italie, s'empare d'Otrante et porte l'effroi dans toute la chrétienté.

—Ce prince, qui aimait les arts et les sciences, fut aussi distingué par ses connaissances dans les beaux-arts et la littérature que par ses talents guerriers. Il mourut en 1481.

8°. Bajazet II, entravé par les guerres intérieures qu'il eut à soutenir contre *Zizim* ou *Gem*, son frère, qui lui disputait le trône, fit peu pour l'agrandissement de l'empire ottoman. — Cependant ses flottes battirent celles de Venise; les places de Lépante, Modon et Coron dans la Morée se soumirent à son autorité. — Un corps d'armée, ottoman, débarqué dans le Frioul à la sollicitation de Ludovic-Sforce, duc de Milan, y fit une diversion utile en faveur de ce prince contre Louis XII et les Vénitiens.

9°. Sélim Ier, devenu empereur en 1512, après avoir fait déposer et empoisonner Bajazet II, son père, fut le plus grand conquérant de la dynastie ottomane. Victorieux contre le Schah-Ismaël, souverain de la Perse, à la bataille de Tchaldiran, il soumit l'Arménie et le Diarbeckir. — La bataille de Bury, qu'il gagna contre Gauri, soudan d'Égypte, lui valut la conquête de toute la Syrie. — La bataille de Matarée, dans laquelle les cavaliers circasses mamelucks, qui avaient vaincu d'abord la cavalerie ottomane, furent défaits et mis en déroute par les janissaires, procura à Selim le trône de

l'Égypte, et fit disparaître ce fantôme de calife Abasside, dont l'ombre de puissance, réduite à un vain titre, ne servait qu'à sanctionner les opérations des soudans électifs qui gouvernaient l'Égypte et la Syrie.

Ce conquérant audacieux, qui faisait trembler ses ministres autant que ses ennemis, et à qui ses cruautés valurent le nom de yavus ou féroce, avait formé le projet de s'emparer de la Perse, et l'aurait exécuté, si la mort ne l'eût pas surpris en 1520, au bout de neuf ans de règne.

10°. Soliman Ier, dit le sage et le magnifique, commença son règne par la conquête de Belgrade, soumit l'île de Rhodes, envahit la Hongrie, gagna la bataille de Mohatz, et fit proclamer Jean Zapoli comme successeur de Louis II, tué dans ce combat, au trône de Hongrie; il porta ses ravages jusqu'à Vienne, qu'il assiégea. La Moldavie se soumit volontairement à son autorité. — Les royaumes de la côte africaine, dite Barbarie, le reconnurent pour leur maître. Ses flottes victorieuses dans l'Archipel, l'Adriatique et la mer Rouge, portèrent les ravages de la guerre jusque dans l'Inde. Plus éclairé et moins fanatique que ses ancêtres, il chercha des alliés parmi les princes chrétiens, et seconda, par politique, François Ier contre Charles-Quint. Législateur éclairé aussi-bien que guerrier intrépide, il mit de l'ordre, de la clarté et de l'uniformité par ses célèbres *canons*, ou ré-

glements dans la législation confuse et obscure de ses vastes États. — Son règne de 46 ans affermit ses lois, ses nouvelles conquêtes et celles de ses ayeux, et doit être considéré comme l'époque où la grandeur, la puissance et la gloire des Osmanlis parvinrent à leur zénith.

Même page, ligne 19. — *Cette série brillante fut remplacée par une ligne honteuse de princes....*

Aucun des successeurs de Soliman Ier n'alla aussi loin que lui. Le courage des janissaires, et les divisions des princes chrétiens, permirent aux Turcs, pendant près de cent ans après la mort de ce grand empereur, de conserver la Hongrie, de conquérir quelques îles, et de menacer de nouveau la ville de Vienne. Mais l'empire ottoman s'affaiblit dès le règne de Sélim II, fils de Soliman, et la décadence commença par la marine. — La bataille navale de Lépante, en 1571, terrassa la marine ottomane, qui n'a plus d'éclat depuis ce coup funeste. — Sélim II mourut en 1574.

« Amurath III, fils de Sélim II, s'abandonna aux astrologues, et à l'influence des femmes et des eunuques, et dédaigna la gloire militaire, ne commanda jamais ses armées, n'eut aucune confiance dans ses ministres, fut méprisé par les janissaires, et ne parvint à les calmer

dans dix révoltes successives qu'en leur distribuant de l'argent et en leur livrant ses plus fidèles serviteurs. — Ce fut sous le règne de ce prince que les oulémas commencèrent à exercer avec succès leur influence politique, et que les janissaires, qui méprisaient leur monarque lâche, cruel, efféminé, secondèrent les prêtres, afin de légitimer par la sanction des ministres de la religion leurs mouvements séditieux.

Mahomet III, fils d'Amurath III, commença son règne en 1595, par faire périr dix-neuf de ses frères. Barbare envers sa famille, il le fut envers ses ministres et ses sujets, et vécut sans cesse dans la défiance et dans la crainte. Ce fut sous son règne que les Ottomans, qui avaient été toujours agresseurs, commencèrent à être attaqués par les impériaux. Gran fut repris par ces derniers. Le grand-visir, Sinan-Pacha, fut battu par un simple prince de Transilvanie. — Les Turcs ne possédèrent bientôt plus en Hongrie que quelques places fortes. La bataille indécise de Careste, dans laquelle Mahomet III prit la fuite avant de connaître le dénouement de l'action, compléta les désastres de ce règne.

Ahmed Ier, en montant sur le trône en 1602, épargna son frère : mais plus remarquable encore par la faiblesse de son caractère que par sa douceur, il s'abandonna aux plaisirs du harem, et négligea ses armées. — Le sophi

de Perse, Abbas le grand, profitant des circonstances, attaqua la Turquie, défit le grand-visir Cicala, reprit Bagdad, l'Irak-Agémi, et tout ce que le grand Soliman avait enlevé aux Persans.

« Moustapha Ier, frère d'Ahmed, était fou et imbécile. Les Osmanlis en eurent honte, et le déposèrent au bout de quatre mois de règne, en 1618. Mais le jeune Osman II, son successeur, fougueux, avare et étourdi, entreprit contre les Polonais, malgré l'avis de tout le divan, une guerre que ses mauvaises dispositions rendirent malheureuse, mécontenta les janissaires par ses reproches et en leur refusant les gratifications d'usage, et eut l'imprudence d'annoncer qu'il allait opposer à cette milice séditieuse une autre milice tirée de la province d'Égypte, où il n'existait pas de janissaires. Ce prince devint la victime de la fureur de ses soldats, et fut accablé d'injures, et abreuvé d'amertumes avant de périr par le fatal cordon.

Moustapha Ier, tiré de nouveau de captivité en 1621, reparut sur le trône. Mais se montrant encore plus stupide, plus inepte et plus cruel que la première fois, il fut déposé en 1622, renfermé dans une tour du séraïl et bientôt étranglé.

Amurat IV, frère de l'infortuné Osman II, avait obtenu de la nature une grande force physique, beaucoup d'adresse et des passions fougueuses. Sa force et sa valeur

lui acquirent l'estime des soldats. Sa cruauté et sa vigilance les firent trembler ainsi que tous les agents de son autorité souveraine. Son courage le porta à entreprendre lui-même le siège de Bagdad, où il montra sa férocité par le massacre de trente mille Persans. Aussi grand guerrier que les premiers empereurs de sa dynastie, il n'eut aucune de leurs vertus et mourut en 1640 à trente-un ans, victime de ses débauches et de son ivrognerie. Il aurait été par ses exploits et sa valeur une exception à la ligne honteuse des sultans dégénérés, si ses dispositions crapuleuses ne l'avaient rendu encore plus méprisable. Ce n'était pas d'un pareil prince qu'on pouvait attendre des réformes utiles. Il se contenta de faire trembler ses ministres, ses pachas et ses sujets. Les oulémas, dont il avait fait étrangler plusieurs des principaux chefs malgré l'inviolabilité prétendue de leurs personnes, se prosternèrent humblement devant son sceptre de fer.

Ibrahim Ier, frère d'Amurat, ne vit dans le pouvoir suprême que la liberté de s'abandonner à tous les plaisirs, et porta l'oubli des convenances au point de faire enlever par force la fille du mufty pour satisfaire sa lubricité capricieuse. — Les janissaires et les oulémas, qui avaient tremblé devant Amurath IV, ne craignirent pas un souverain efféminé, le déposèrent en 1648 et le firent périr par le lacet. — Mahomet IV, âgé de sept ans, succéda à

Ibrahim Ier, son père. Il n'y eut pas de régent de nommé. Sa mère et sa grand'mère furent chargées de la garde de sa personne. Le grand-visir exerça en son nom la même autorité que de coutume.—Mais la minorité de Mahomet IV fut l'époque des plus grands orages politiques. Les deux sultanes chargées de la tutelle du jeune prince se querellèrent pour la vente des emplois. Le sérail divisé devint un foyer d'intrigues et de crimes. L'ayeule du sultan dut céder à la mère et fut étranglée.— Les plus grands désordres régnèrent à Constantinople et dans les provinces; plusieurs pachas se révoltèrent; six visirs furent déposés et périrent. Les janissaires et les spahis, unis pour demander la déposition ou la mort des ministres, se battaient entre eux pour partager leurs dépouilles.—Ces excès durèrent jusqu'à ce que Mahomet IV, parvenu à l'âge de quinze ans, eut choisi Mehemed-Kinperli pour son grand-visir.

Mehemed-Kinperli, qui mourut grand-visir et qui laissa en mourant cette place éminente à son fils Ahmed, digne de marcher sur ses traces, sentit que dans un pays agité depuis long-temps, les ménagements et la douceur étaient dangereux; il se montra sévère et inflexible, fit périr les pachas rebelles et tous les auteurs des derniers désordres, déclara la guerre à l'Autriche pour occuper les janissaires et les spahis, et transféra le siège de l'Em-

pire à Andrinople, afin d'éloigner Mahomet IV d'une population séditieuse.

La longue et vigoureuse administration de Kinperli ranima la gloire du nom ottoman. Candie après un siège de vingt-cinq ans fut enlevée aux Vénitiens. Les armées ottomanes, favorisées par Tékéli et par plusieurs magnats hongrois, qui étaient ennemis de la maison d'Autriche, eurent des succès, prirent Gran et allèrent mettre une seconde fois le siège devant Vienne. Mais à cette dernière époque les deux Kinperli n'existaient plus. L'ambitieux et ignorant Cura-Moustapha commandait les Turcs; l'illustre Jean Sobiesky dirigeait l'armée chrétienne de secours. Les Turcs furent vaincus; le siège de Vienne fut levé; Bude rentra au pouvoir des Autrichiens; la Hongrie presqu'entière fut reconquise, tandis que les Vénitiens enlevaient à la Porte les îles ioniennes et la Morée.

Les janissaires vaincus dirigèrent leur fureur contre leur maître et furent soutenus par les oulémas, toujours disposés à entraver et à affaiblir l'autorité souveraine pour affermir leurs prérogatives et accroître leur influence. Mahomet IV, qui pendant un règne de quarante un ans avait mieux aimé faire la guerre en personne aux bêtes fauves des forêts d'Andrinople qu'aux ennemis de son empire, se vit obligé de quitter le trône en 1687 en faveur de Soliman II, son frère.

Le nouvel empereur avait cinquante ans d'âge et de captivité lorsqu'il monta sur le trône. Sous le règne de ce prince craintif, irrésolu, et livré aux pratiques d'une dévotion minutieuse, les désordres intérieurs recommencèrent, et les malheurs de la guerre continuèrent, malgré la diversion que Louis XIV fit à cette époque en faveur des Osmanlis : Belgrade fut pris par le duc de Lorraine; les Hongrois, délivrés de la funeste protection de la Porte, reconnurent enfin les droits héréditaires de la maison d'Autriche ; le souverain de la Transylvanie, qui avait été si long-temps tributaire du sultan ottoman, passa sous la protection de Léopold.

Mais un troisième Kinperli, fils d'Ahmed, parut alors sur la scène, et devenu grand-visir retrempa sa nation ; il reprit Nissa, Orsova et Belgrade, et alla ravitailler Témeswar. Le mérite de ce grand homme effraya le sultan Ahmed II, successeur de Soliman en 1691. — Ce prince, cédant aux sollicitations du chef des eunuques, avait déjà ordonné la mort du grand-visir, qui était le soutien et la gloire de l'empire. Mais Kinperli, protégé par les janissaires, garda les sceaux de l'État malgré le sultan, et fit périr les intrigants du sérail, qui avaient juré sa perte. Résolu de reprendre la Hongrie, ce grand-visir audacieux et infatigable se mit en marche contre les impériaux à la tête de deux cent mille hommes, et manœuvra avec

habileté. Ses sages dispositions allaient lui assurer la victoire à Salankemen sur le prince Louis de Bade, lorsqu'une balle de mousquet, l'atteignant à la tempe, termina sa carrière glorieuse et causa la défaite de l'armée ottomane. La Hongrie fut perdue à jamais pour les Turcs.

Mustapha II, fils de Mahomet IV, montra à son avénement au trône en 1695, des dispositions belliqueuses, et alla commander ses armées. Mais la bataille de Zenta, gagnée par le prince Eugène de Savoie, dans laquelle le sultan, effrayé par la défaite de son armée, prit la fuite et disparut pendant quelques jours aux yeux de ses soldats, qui le crurent mort, termina par le traité de Carlowitz la longue lutte des Osmanlis et des Autrichiens, assura à l'Autriche la Hongrie, la Transilvanie et l'Esclavonie, laissa les Russes en possession d'Asoph, et fit restituer à la Pologne la Podolie et l'Ukraine. — Ces revers et les conditions de la paix soulevèrent les janissaires. — Ceux-ci forcèrent Mustapha II à résigner en 1702 son autorité entre les mains d'Ahmed III, son frère.

Le nouveau sultan vit bientôt arriver dans ses états Charles XII, Roi de Suède, qui ne faisant consister la gloire que dans les combats, avait parcouru l'Europe pour en changer la face politique, sans que la Suède eût profité de ses victoires, et qui plutôt soldat audacieux

que général habile, avait vu périr toute son armée dans une seule bataille et s'était trouvé réduit à demander un asile à un souverain mahométan. Traité généreusement par le sultan Ahmed et parvenu à faire déclarer la guerre par les Turcs à la Russie, Charles XII vit bientôt le moment où Pierre-le-Grand, engagé sur les bords du Pruth, allait périr avec toute son armée; mais Pierre, tiré d'embarras par l'adresse de sa femme et par l'attitude fière de son armée, répara promptement sa faute et reprit l'ascendant que lui assurait son génie, tandis que Charles, ne cessant de se plaindre des ministres ottomans, les dégoûta, fatigua le sultan, n'obtint rien, refusa de partir, combattit l'escorte d'honneur qui devait l'accompagner jusqu'aux frontières, et oublia pendant près de trois ans son royaume, sa gloire et ses intérêts, pour persister sans succès, avec une obstination inébranlable, dans son projet de renouveler la guerre de la Porte contre la Russie. — Le règne d'Ahmed eut un moment d'éclat par la reprise de la Morée, dont les habitants grecs préféraient le joug des musulmans à celui des Vénitiens catholiques. — Mais le prince Eugène, chargé de punir cette infraction du traité de Carlowitz, qui garantissait la Morée aux Vénitiens, gagna la fameuse bataille de Péterwaradin, prit Temeswar et soumit Belgrade. Le traité de Passarowitz procura à l'Autriche le banat de Temeswar et

Belgrade et força les Vénitiens à renoncer à la Morée, quoique l'invasion de cette province par les Turcs eût été la cause de cette campagne.

Cette paix, et la guerre que le célèbre Thamas-Koulikhan déclara peu après à la Porte, excitèrent au plus haut degré l'indignation des janissaires de Constantinople contre le gouvernement. Ahmed, dominé par une avarice sordide, refusa de toucher, pour les frais de la guerre de Perse, aux trésors accumulés dans le sérail et établit un nouvel impôt sur le débit des marchandises. — Tous les marchands turcs de Constantinople sont janissaires. — Un cri général s'éleva contre le sultan et ses ministres. Patrona Calil, marchand de chiffons, se chargea du mouvement populaire et donna l'impulsion. — Les rebelles demandèrent au Grand-Seigneur les têtes de ses ministres. Après les avoir obtenues de ce prince pusillanime, ils proclamèrent que Mahmoud Ier, neveu d'Ahmed et fils de Moustapha II, était le nouvel empereur des Osmanlis.

Mahmoud crut, en montant sur le trône en 1730, devoir ménager les auteurs de la rebellion. Mais ces hommes, qui appartenaient à la dernière classe du peuple, commirent tant d'injustices et se livrèrent à de tels excès, que les habitants de Constantinople les virent tomber avec plaisir et furent dégoûtés pendant long-temps de tout

mouvement séditieux. — L'Autriche, voulant profiter de ces désordres, déclara la guerre; mais le prince Eugène n'existait plus. Les généraux autrichiens furent battus; Belgrade et Orsova rentrèrent par un nouveau traité en 1740, sous la domination de la Porte. Les Russes, mieux dirigés par le célèbre Munich, conservèrent Asoph.

Osman III succéda à Mahmoud Ier, en 1754, à l'âge de 53 ans. Quoique vieux, il avait les goûts et la curiosité de l'enfance; ombrageux et défiant autant qu'amateur de plaisirs frivoles et de vaines cérémonies, il changea huit fois de visirs en deux années. Son règne fut court; aucun événement important ne l'a signalé. Une mosquée impériale, commencée par Mahmoud et achevée par son frère Osman III, est le seul monument qui serve à faire connaître que ce dernier prince a occupé le trône des Osmanlis.

Moustapha III, fils d'Ahmed III, et neveu du dernier sultan, se vit libre et sur le trône, en 1757, à l'âge de quarante-deux ans; sa santé était faible, mais la nature l'avait doué d'une grande intelligence; son esprit éclairé lui faisait connaître les abus enracinés, qui causaient la décadence de son empire; une dévotion vraie et pure servait de base à ses vertus solides. Admirateur de ses premiers ayeux, il désirait rendre à la Turquie sa gloire et sa puissance. Raghib pacha, son grand-visir, était

digne de seconder un tel maître dont il conserva la confiance jusqu'à la mort.

Les troubles de la Pologne, excités par la Russie, et dans lesquels l'impératrice Catherine faisait valoir sa médiation et menaçait, non par des agents diplomatiques, mais par des corps d'armée, étaient vus avec inquiétude par le sultan Moustapha. La France l'excitait à la guerre pour faire une diversion utile en faveur des Polonais. Mais fidèles aux traités, les Turcs attendaient un acte d'agression pour se déclarer contre les Russes. Des excès commis par des soldats moscovites, à Balta, sur la ligne des frontières polonaises, parurent un prétexte spécieux, et la guerre fut déclarée contre la cour de Pétersbourg.

Les Tartares sous les ordres de Crim-Gueray, khan de Crimée, la commencèrent par l'invasion rapide et l'embrâsement de la Nouvelle Servie. Mais la fortune abandonna bientôt les drapeaux des troupes ottomanes pour favoriser les armées russes plus instruites et mieux disciplinées. Chotzim fut pris; les armées des visirs Mehemet-Emir et Moldovandgi furent constamment battues par les généraux Galitzin et Romantzof; les habitants grecs de la Morée se soulevèrent contre les Turcs, et furent bientôt punis. Le combat de Tchesmé détruisit toutes les forces navales de la Turquie. De nouvelles vic-

toires des Russes, accélérèrent la reddition de Bender et la conquête de la Crimée. Le congrès de Focsani fut rompu par les prétentions exagérées du cabinet de Pétersbourg. — Moustapha, faible de santé et accablé de chagrins, ne put résister à tant de disgraces, et mourut en 1774, en laissant à son frère, Abdul-Hamid, le soin de terminer cette malheureuse guerre.

Abdul-Hamid, prince faible, timide et peu intelligent, commença son règne sous de tristes auspices. Non-seulement les Russes étaient maîtres de la Crimée et de toutes les provinces ottomanes au nord du Danube, mais Heraclius, prince de Géorgie, s'était déclaré pour l'impératrice Catherine, le pacha de Scutari, en Albanie, était en état de révolte; Alibey, chef des mamelucks, et Daher, scheik de Saint-Jean-d'Acre, agissaient comme des princes indépendants. Au milieu de ces difficultés, Abdul-Hamid fit un appel aux Osmanlis, et quatre cent mille hommes marchèrent aussitôt à la voix de leur nouveau sultan.

Mais ces masses indisciplinées ne pouvaient être que mal dirigées par des généraux presque aussi inexpérimentés et aussi ignorants que leurs soldats. Les derniers revers avaient fait naître la défiance entre les troupes et leurs chefs.—Le maréchal Romantzow, n'ayant aucun égard au nombre de ses ennemis, se porta, avec son

armée toujours victorieuse, au milieu de leurs colonnes éparses, les attaqua avec vigueur, et excita parmi les Osmanlis une terreur générale qui produisit leur prompte dispersion.—Le grand-visir, resté avec douze mille hommes et le sandjack-shériff, fut obligé de recevoir la loi du vainqueur et signa, en 1774, à Kaïnardgi, un traité qui assurait l'indépendance de la Crimée et confirmait les derniers changements opérés en Pologne.

La Crimée convenait trop bien aux Russes pour qu'ils la laissassent sous la domination d'un prince tartare. Les intrigues des agents secrets de la cour de Russie et les haines qui divisaient les diverses branches de la famille souveraine des khans de Crimée, excitèrent bientôt des troubles dans cette péninsule. Un khan, protégé par la Porte, fut déposé; un autre khan, favorisé par la Russie, monta sur le trône.—Ce dernier, dégoûté d'un trône entouré de périls, se vit bientôt réduit à la nécessité de céder tous ses droits à l'impératrice Catherine.

La Porte, indignée contre la Russie, avait déjà voulu lui déclarer la guerre. Mais contenue par l'influence de M. de Saint-Priest, ambassadeur de France, elle avait confirmé en 1779, par la convention d'Aïnily-Cavack, le traité de Kaïnardgi. Après la prise de possession de la Crimée par les Russes, il ne fut plus possible de contenir le mécontentement des Turcs. La guerre demandée à

grands cris par le peuple fut déclarée en 1787; mais les ministres ottomans qui comptaient sur l'appui de la Suède et de la Prusse, et sur les bons offices de la France (car la France, cédant depuis long-temps à l'influence funeste de l'Autriche, ne servait plus ses anciens et véritables amis que par les intrigues de ses agents diplomatiques), virent paraître tout à coup un nouvel ennemi, lequel se déclara contre eux sans aucun motif de provocation; ce fut l'empereur Joseph II. Ce prince, ingénieux pour former des projets qui convenaient rarement au temps, aux personnes, et même à ses intérêts, et toujours malheureux dans leur exécution, joignit ses forces à celles de l'impératrice Catherine, dans l'espoir de profiter des dépouilles de l'empire ottoman. N'étant général qu'en théorie, il voulut diriger lui-même les opérations de ses armées et dissemina ses troupes sur une ligne immense, coupée et sans appui.

Les Turcs, que cette agression injuste n'avait pas découragés, fondirent avec impétuosité sur les troupes allemandes, les battirent sur tous les points, prirent et brûlèrent plusieurs villes de Hongrie, furent au moment de s'emparer de la personne de Joseph II lui-même, et portèrent leurs ravages jusque dans le bannat de Temeswar. Le vieux maréchal Laudhon en prenant le commandement en chef des armées autrichiennes, ramena la

victoire, contint les Turcs, et s'empara de Belgrade et d'Orsova. Léopold II, qui avait plus de sagesse et moins d'imagination que Joseph II son frère, voyant les menaces de la Prusse et de la Suède, et l'orage de la révolution française, détacha ses intérêts de ceux de la Russie, et consentit par le traité de Sistow le 4 avril 1791, à laisser à la Porte tout ce qu'elle possédait avant la guerre.

La lutte entre les Turcs et les Russes eut un autre cours et d'autres résultats.

La prise de Chotzim et d'Oczakow, les victoires navales du prince de Nassau sur Hassan, capitan-pacha, et l'invasion des provinces de Valachie et de Moldavie, avaient abreuvé de chagrin les derniers jours d'Abdul-Hamid, qui mourut en 1789.

De nouveaux désastres signalèrent le commencement du règne de Sélim III. La prise d'Ismaïl, dernier boulevard de la Turquie, par l'intrépide et terrible Suvarow, jeta la terreur dans tout l'empire ottoman. — Mais les puissances médiatrices exigèrent la paix. Elle fut conclue le 9 janvier 1792 par le traité de Yassy, qui confirma et garantit à la Russie la possession de la Crimée, de l'île de Taman, d'une partie du Cuban et de la Bessarabie. —Le Dniester devint la nouvelle frontière des deux empires. — (*Tous ces détails historiques ont été extraits des histoires de l'empire ottoman, écrites par Canté-*

mir, Knolles, Vassif-Efendi et le comte de Salaberry.

— Le tableau précédent des principaux événements, qui ont signalé les règnes des dix premiers empereurs ottomans et de leurs successeurs dégénérés, sert d'appui aux observations contenues dans la première partie de cet ouvrage.

On y voit des monarques, élevés dans les camps et accoutumés dans leur jeunesse à commander les armées et à gouverner les provinces, donnant, à leur avènement au trône, l'exemple de la bravoure et de l'activité. Aucune insurrection des janissaires contre l'autorité souveraine ne signale cette époque glorieuse d'environ deux cent cinquante ans. Tous les corps de l'État, fiers de servir sous des maîtres victorieux, rivalisent de zèle pour accroître la gloire et la puissance de la maison ottomane. Ce fut cet enthousiasme national pour la race d'Osman, qui sauva l'empire après la funeste bataille d'Angora, la prise de Bajazet Ier par Tamerlan, et les guerres civiles des enfants de ce monarque captif.

On y voit tous les sultans, élevés dans la captivité du sérail refusant de conduire leurs armées, ou ne paraissant momentanément à la tête des troupes que pour y porter le désordre ou la confusion par leur timidité ou leur inexpérience. — Amurath IV, né avec des passions

fougueuses, devint une exception; mais quelques auteurs prétendent que l'amour du vin fut peut-être le principe de son courage exalté. Plusieurs circonstances heureuses et quelques grands hommes appelés par hasard au visiriat, soutinrent pendant assez long-temps la gloire et la grandeur de la monarchie des Osmanlis; mais depuis la mort de Soliman Ier, c'est-à-dire depuis la captivité des princes, les limites posées par ce grand empereur reculèrent peu à peu derrière le Danube et le Dniester.

On y voit les janissaires obéissants et fidèles sous les empereurs victorieux, devenus indociles et séditieux sous les monarques dégénérés, et se montrant plus insubordonnés et plus audacieux à mesure que leurs souverains étaient plus efféminés et plus timides. On les voit déposant plusieurs de leurs sultans; mais toujours fidèles à la maison d'Osman, ne cherchant que dans cette famille souveraine les nouveaux maîtres du trône, ne transigeant pas avec ceux-ci, et leur laissant dans toute son étendue l'autorité de leurs prédécesseurs.

On y voit les oulémas, d'abord humbles et timides, acquérant peu à peu des droits, une influence politique et des priviléges, disposant du trône par le moyen des janissaires et se servant adroitement de cette milice pour

affermir leurs avantages et légitimant son indiscipline pour mieux la diriger.

On y voit la puissance législative des monarques ottomans, d'abord entière et indépendante, cédant peu à peu aux prétentions des oulémas et rencontrant dans ces magistrats, soutenus par les soldats, des entraves insurmontables et un contrepoids plus souvent nuisible qu'utile à l'intérêt général.

On y voit souvent des pachas se déclarant, pendant plusieurs années et quelquefois durant leur vie entière, indépendants de la Porte ; leur puissance personnelle disparaissant avec eux, parce que, dans cet empire où le souverain est de droit l'unique dépositaire des pouvoirs de la nation, l'homme est tout par lui-même et rien par ses ancêtres.

On y voit enfin l'autorité souveraine subordonnée à des usages abusifs n'ayant aucune force pour entreprendre des réformes indispensables, et la nation, sacrifiée aux vues intéressées d'un corps puissant et ambitieux de prêtres magistrats, s'affaiblissant tous les jours jusqu'à ce qu'elle subisse enfin le sort qu'eurent les Grecs modernes, lorsque leurs empereurs et leurs patriarches marchaient presque sur la même ligne, et que les moines avaient assez de pouvoir pour exciter des révolutions à Constantinople.

Page 21, ligne 1. — *Mais craignant que la maison souveraine ne devînt trop nombreuse à cause du grand nombre de femmes renfermées dans le harem, etc.*

La maison des califes Abassides, d'après le dénombrement fait l'an 201 de l'hégire par les ordres du calife Abdullah III, montait à plus de trente-trois mille âmes, tant princes que princesses. (*Voyez* D'OHSON.)

Page 22, ligne 1. — *Les Turcs qui ne connaissent pas les régences, etc.*

— Mahomet IV monta sur le trône à l'âge de sept ans; après la déposition d'Ibrahim Ier, il se trouvait être le plus âgé de tous les princes survivants de la race ottomane et par conséquent l'héritier de la couronne; on ne nomma point de régent. Sa mère et sa grand'mère furent chargées (comme nous avons dit plus haut), d'avoir soin de sa personne. Les grands-visirs, pendant l'enfance de ce monarque, n'eurent que l'autorité de tous les autres grands-visirs, laquelle est une espèce de régence. —Tous les kattichérifs impériaux étaient signés par le jeune sultan.—Mais les nombreuses rebellions des janissaires et des spahis, la mort

tragique de six visirs et de la grand'mère du sultan, et la rebellion de plusieurs pachas pendant les huit premières années du règne de Mahomet IV, ont fait dire à Vassif-Efendi et à d'autres historiens turcs, que si les princes chrétiens avaient attaqué avec vigueur l'empire ottoman pendant ces temps critiques, sa ruine eût été certaine. Mais l'Autriche, contenue alors par la France, n'avait pas acquis le pouvoir qu'elle possède. La Russie, déchirée à cette époque par des guerres intestines, était bien loin de ressembler à ce colosse irrésistible qui pèse d'une manière si forte sur la Turquie.—Si l'empire ottoman a couru, d'après l'aveu même des historiens turcs, de si grands dangers pendant l'enfance de Mahomet IV, que deviendrait-il dans les circonstances actuelles, si un sultan à peu près du même âge, montait sur le trône des Osmanlis?

Page 23, ligne 4. — *L'Alcoran sert de base à toutes les lois religieuses, civiles et politiques des Musulmans.*

Le nombre des *tefsirs* ou commentaires sur l'Alcoran est si considérable, que d'Herbelot dit, dans sa Bibliothèque orientale, qu'en donnant seulement les titres des ouvrages et les noms des auteurs, on ferait un gros volume.—Cette multitude d'opinions sur un ouvrage aussi

obscur que l'Alcoran, laisse un vaste champ à la conscience des juges et à l'interprétation des muftis.

L'Alcoran contient à la fois les lois sacrées et civiles, dites théocratiques, parce qu'elles sont supposées avoir été dictées par la Divinité elle-même à son prophète chéri.

Les lois sacrées regardent, 1° la foi, c'est-à-dire la croyance en Dieu, aux anges, aux livres divins, aux prophètes, au jugement dernier, et aux commandements de Dieu.

2° Le culte, c'est-à-dire les ablutions, les prières, l'aumône, les jeunes, le pélérinage de la Mecque.

Les lois civiles théocratiques comprennent les lois judiciaires, les lois pénales, parmi lesquelles figurent la peine du *talion*, les lois relatives au mariage, qui autorisent la répudiation de la femme en lui payant une dot ou un prix stipulé dans le contrat; les lois sur les successions, partages d'héritages et dispositions testamentaires; enfin, les droits des douanes et autres objets administratifs.

Mais indépendamment de l'Alcoran écrit par Mahomet, la jurisprudence musulmane s'appuie sur le haddis ou sunneth, qui est le recueil des lois prophétiques non écrites par le prophète, sur l'idjama-yummeth, qui est le recueil des lois apostoliques, sur le kyas ou re-

cueil des lois canoniques, sur le canun-nameh ou législation impériale du sultan Soliman, sur les anciennes coutumes dites Adet, et sur l'ourf, ordonnances particulières du sultan régnant.

Le haddis ou sunneth embrasse toutes les paroles, conseils et lois orales du prophète, ses actions, ses œuvres, ses pratiques, son silence même sur différentes actions des hommes, lequel a été interprété comme une approbation tacite. — Ces lois orales furent recueillies par les principaux élèves de Mahomet, que les musulmans distinguent sous le nom d'Aschabs ou premiers disciples.

L'idjama y ummeth contient les explications, les gloses et les décisions légales des quatre premiers califes sur différentes matières théologiques, morales, civiles, criminelles, politiques, etc.—Ces gloses et ces décisions sont presqu'aussi respectées que les préceptes de l'Alcoran et les lois orales de son auteur.

Le kyass est un recueil de décisions canoniques faites par les imams interprètes des premiers siècles du mahométisme.

Le canun-nameh ou recueil des règlements de Soliman Ier, est relatif à l'organisation et procédures des tribunaux, aux usages et coutumes du sérail (le harem non compris), à la discipline et au service des troupes

de terre et de mer, au gouvernement de la Porte et des provinces, et aux rapports politiques des Osmanlis, tant intérieurs qu'extérieurs. — Ces réglements firent cesser toutes les disputes qui s'élevaient fréquemment entre les employés de l'État relativement à l'ordre et aux préséances, et fixèrent leurs devoirs et leurs appointements.

Les règlements du sultan Soliman ont toujours servi de règle de conduite aux princes qui lui ont succédé, et ont toujours été tellement respectés qu'aucun d'entre eux n'a osé y faire des changements ou des modifications importantes.

L'Adet ou coutume, qui varie suivant les différentes provinces de cet empire, lequel a été formé peu à peu des débris de diverses monarchies, n'est relatif qu'à des usages locaux. Ceux-ci sont respectés et suivis toutes les fois qu'ils n'offrent rien de contraire aux préceptes de l'Alcoran, aux lois orales du sunneth et à la législation du canun-namch.

L'ourf est le pouvoir arbitraire du sultan. C'est par lui qu'il peut condamner à mort un coupable pris en flagrant délit, sans suivre les formalités ordinaires des tribunaux de justice. C'est par lui qu'il a le droit de faire de nouveaux règlements d'administration et de police ou de modifier les anciens : c'est par ce droit terrible qu'il peut condamner à mort journellement, suivant son ca-

price et par ce mouvement moral que les Turcs appellent *inspiration*, jusqu'à quatorze individus appartenant à sa famille, à son sérail ou bien au service de l'État. —

Les jurisconsultes mahométans étudient l'Alcoran, le sunneth, l'idjama-yummeth et le kyas, et ne jugent que d'après les lois théocratiques et orales et les diverses décisions, qui les expliquent et en déterminent l'application. —

Les infractions au canun-nameh et aux ordonnances du prince régnant ne sont pas de la compétence des oulémas et ne doivent être jugés que par les officiers civils et militaires du gouvernement. — Cependant, depuis que les muftys ont acquis dans l'état une si grande importance politique, le Grand-Seigneur n'ose plus faire aucun règlement ni changer les dispositions des anciens empereurs, sans se faire autoriser par un fetfa du chef du sacerdoce et de la magistrature.

Le président Montesquieu n'avait eu d'après Reault qu'une idée imparfaite de la législation des Turcs, sur laquelle le Ch^er d'Ohson et l'abbé Toderini ont jeté un grand jour, en publiant, depuis cet illustre écrivain, les fruits de leurs savantes et laborieuses recherches; il est tombé dans de grandes erreurs sur les lois de succession et d'hérédité, qui existent dans l'empire ottoman.

Celles-ci sont fixées par le prophète lui-même, dans

le chapitre 4 de l'Alcoran. — Il est dit : « Les garçons « auront comme deux filles ; s'il ne reste que des filles, « et qu'elles soient au nombre de plus de deux, vous « leur donnerez les deux tiers de l'héritage du défunt ; « et seulement la moitié, s'il n'y a qu'une seule fille.

« Le père et la mère du mort devront avoir le sixième « du bien si ce dernier laisse des enfants; et dans le cas « contraire, le père et la mère doivent partager l'héri- « tage dans la proportion de deux tiers pour le mari et « d'un tiers pour la femme.

« Quant aux biens de vos femmes, la moitié vous ap- « partient de droit, si elles ne laissent pas d'enfants ; au- « trement vous n'en posséderez que le quart, après le « paiement des legs, des dettes et autres obligations.

« On accordera à vos femmes, après votre mort, le « quart de votre héritage, ou seulement un huitième si « vous laissez des enfants. »

Un homme qui hérite de son frère, mort sans enfants, doit payer au souverain un droit de trois pour cent. A défaut d'un si proche parent, les biens passent aux neveux. — Les femmes peuvent également hériter, dans ces successions collatérales, des meubles, des jardins et des maisons ; mais les terres labourables de quelque étendue, sont dévolues au souverain, et servent à former des fiefs militaires.

L'héritage d'un homme, mort sans enfants et sans proches parents, appartient au mirk — Cependant le grand Soliman a ordonné dans son canun-nameh, que les biens d'une pareille succession resteraient en dépôt pendant sept ans, pour donner aux héritiers légitimes, s'il en existe, le temps nécessaire de faire leurs justes réclamations.

Les femmes partagent par égales portions, avec leurs frères, les biens dits *vakoufs*, qui sont censés appartenir aux mosquées. — (Voyez *d'Ohson*, *Toderini*, *Cantimir*, *Lettres de Busbeck*, *Anquetil Duperron et Herbelot*.

Page 24, ligne 24. — *Mais les jeunes gens destinés à cette carrière (à celle des oulémas), doivent faire leurs études dans les médressés ou colléges de théologie et de droit, qui sont attachés aux grandes mosquées, etc.*

Tous les temples musulmans s'appelaient autrefois *Messdgid*, qui signifie lieu d'adoration, d'où dérive, suivant M. d'Ohson, celui de mosquée. La dénomination de messdgid a été conservée aux édifices peu considérables qui sont destinés au culte. Celle de *Dgiami* a servi à distinguer les grandes mosquées.

Les temples musulmans se divisent en mosquées impériales, mosquées ordinaires et messdgids.

Les mosquées impériales ne se trouvent que dans les grandes villes de la monarchie, qui ont été la résidence des monarques ottomans ou des califes Abassides, telles que Brousse, Andrinople, le Caire, Damas et Constantinople. Cette dernière capitale contient quatorze mosquées impériales.

Les mosquées ordinaires et les messdgids doivent leur fondation à la libéralité des particuliers. On en compte deux cents de la deuxième espèce dans la ville de Constantinople, et trois cents de la troisième espèce dans les faubourgs de cette capitale.

On célèbre l'office public des vendredis et des deux beyrams dans les mosquées. Mais ces solennités ne peuvent pas avoir lieu dans les messdgids, à moins que quelques âmes pieuses ne consentent à y établir un khatib pour la prédication, et une tribune pour Sa Hautesse. Alors le mesdgid prend le titre de *Dgiami*.

Les temples de la Mécque et Medine ont conservé cependant l'ancienne dénomination de *Messdgid*, à laquelle on a ajouté le mot de *schérif* ou sacré.

Les monarques ottomans n'ont le droit de fonder des mosquées impériales que lorsque la victoire a favorisé les

entreprises de leurs armées, et qu'ils ont obtenu le titre de *Gazi* ou vainqueurs.

La plupart des fondateurs des grandes mosquées impériales et particulières se sont fais un devoir d'élever à côté de leur temple un collége uniquement destiné à l'étude du droit et de la théologie, dans lequel on n'admettait que les personnes vouées à la carrière des oulémas. — Ce fut en vain que les empereurs Mahomet II, Selim Ier et Soliman Ier, tous protecteurs zélés des sciences, voulurent établir dans ces médressés l'étude de la géographie, de l'histoire, de la médecine, de la physique, de la métaphysique, de l'astronomie et des mathématiques, comme du temps des Arabes sous les règnes glorieux des califes Aaron-Raschild et Almamon. Mais leurs vues n'ont pas été secondées par leurs successeurs et l'étude du droit et de la théologie est devenue l'objet unique de l'attention des élèves des médressés.

Les étudiants de ces colléges sont divisés en dix classes, 1° de grammaire, 2° de syntaxe, 3° de logique, 4° de morale, 5° de rhétorique, 6° de théologie, 7° de philosophie, 8° de jurisprudence, 9° de l'Alcoran, 10° des lois orales du prophète.

Dans toutes les grandes villes les mosquées principales ont un médressé. Les mosquées impériales en ont

jusqu'à trois et même quatre. Celle du sultan Soliman en a un spécialement consacré à l'étude de la médecine.

Les élèves des médressés apprennent aussi le turc, l'arabe et le persan. Le turc primitif est l'idiôme du peuple. L'arabe est la langue de l'Alcoran et de tous les commentateurs qui ont écrit sur ce livre sacré; le persan, plus doux et plus harmonieux que les deux autres, est employé principalement pour la poésie. — Un mélange de ces trois idiômes forme le langage de la cour, que tous les savants orientalistes trouvent aussi noble qu'harmonieux.

Mais entre les médressés établis auprès des grandes mosquées, il existe souvent encore, par suite de la même fondation, des imareths ou hôtelleries et des hôpitaux pour les malades, ainsi que des bibliothèques pour les étudiants, et des mektebes ou écoles publiques ouvertes aux enfants des familles indigentes.

Les imareths distribuent journellement la nourriture à un grand nombre de pauvres ainsi qu'aux étudiants, qui occupent les chambres des colléges ou médressés appartenant à cette même fondation. Les imareths seuls de Constantinople nourrissent tous les jours plus de trente mille âmes.

Les malades admis dans les hôpitaux des Mosquées sont bien nourris et soignés avec un zèle charitable. Mais

les secours de la médecine y sont presqu'entièrement négligés.

Les enfans indigents, admis dans les mektebs ou écoles publiques, y apprennent à lire, à écrire, la religion et les premiers éléments de la langue turque.

Les bibliothèques publiques, qui sont au nombre de trente-cinq dans la seule ville de Constantinople, renferment beaucoup d'ouvrages sur la religion et peu sur les sciences. Mais on y voit beaucoup d'écrits historiques et des recueils de poésie, surtout dans le genre allégorique et érotique. Ces bibliothèques sont ouvertes au public pendant toutes les saisons de l'année, excepté les vendredis et les mardis.

(*Voyez* D'OHSON et TODERINI.)

Page 32, ligne 1. — *Tandis que le mufty n'a à craindre que la destitution et l'exil.....*

Bajazet, jeune et malheureux prince, dont Racine, le premier de nos poëtes tragiques, a immortalisé le nom en mettant sur la scène française sa catastrophe déplorable, Bajazet commençait à donner ombrage au terrible Amurath IV, le vainqueur de Bagdad. — Il paraissait aimé. Dans quelques assemblées secrètes des oulémas, sa douceur était comparée à la rigueur du sultan. — Amurath, pour se venger, fit étrangler en secret le mufty,

soupçonné de favoriser Bajazet, ainsi que quelques oulémas, ses complices, sans considérer si leurs personnes étaient sacrées. Il ne s'informa pas si la multitude murmurait ou non de cet attentat, que le seul Sélim Ier avait osé se permettre; mais il affecta le jour même de leur supplice de se montrer dans Constantinople, sans suite, sans crainte, et tous les yeux baissèrent devant lui. (Voyez l'*Histoire Ottomane*, par le comte de Salaberry).

Le mufty Féizullah, remis par le sultan Moustapha II aux janissaires, qui l'avaient demandé à grands cris dans une rebellion, où le corps des oulémas s'était détaché de son chef et avait créé un anti-mufty, fut traité par cette soldatesque avec une grande barbarie. On enfonça des clous dans les genoux du malheureux vieillard pour le forcer à déclarer où étaient ses trésors cachés. Lorsque ce mufty eut succombé aux affreuses tortures qu'on lui fit souffrir, les janissaires, d'après l'avis des oulémas, ne permirent pas que son cadavre fût enterré, et le jetèrent dans l'Ebre.

Ces trois exemples de la mort violente d'un mufty ont été donnés par deux princes victorieux, dont la gloire militaire égalait la cruauté, et par le peuple lui-même; mais dans cette dernière circonstance, les oulémas, qui craignaient que la mort tragique du mufty Féizullah ne servît à détruire le principe qui déclare sacrées les per-

sonnes des tous les prêtres magistrats, furent les premiers à dire que la mort de ce pontife était juste, puisqu'il devait être classé pour ses crimes au nombre des infidéles, et que par conséquent il ne devait pas être enterré avec les autres musulmans.

Page 76, ligne 10. — *Le traité de l'attaque et de la défense des places de Vauban soit imprimé, etc.*

L'usage de la presse n'a été introduit à Constantinople que sous le règne d'Ahmed III, par les soins éclairés du grand-visir Ibrahim-Pacha et du mufty Abdullah-Efendi. — Le fameux renégat Basmadgy-Ibrahim fut le premier qui en donna le projet dans un mémoire où il exposait tout au long les avantages de l'imprimerie. Le grand-visir et le mufty connaissant l'empire des préjugés, ne négligèrent aucune des formalités légales pour faire réussir cette innovation et prévenir les murmures du peuple. Cependant ils se virent obligés de respecter l'opinion des oulémas, qui jugèrent contraire à la religion de permettre l'impression du Courann ou d'aucun livre qui traitât de la doctrine et de la loi du prophète; ces ouvrages, objectaient-ils, leur ayant été transmis en manuscrits, devaient également être transmis à la postérité sous les mêmes caractères. (*Voyez* D'ORSON.)

Cet établissement eut quelque éclat pendant la vie de son auteur le renégat Ibrahim. Mais il était presque abandonné lorsque le sultan Abdul-Hamid eut la sagesse de lui donner une nouvelle vie par un kattichérif qui nomma pour directeurs de l'imprimerie le beylikdgy, ou vice-grand-chancelier, Raschid-Efendy et l'historiographe de l'empire, Ahmed-Vassif-Efendy. — Le sultan Sélim III a beaucoup protégé et encouragé cet utile établissement. Les ouvriers, bien salariés, devinrent habiles. Les caractères, fondus avec soin, ne présentèrent plus dans les nouveaux ouvrages imprimés cette sécheresse qu'on reprochait aux premiers livres qui sortirent des presses du renégat Ibrahim.

Je profiterai de cette occasion pour dire quelques mots sur l'établissement du kiatk-hané, ou papeterie, formé par le sultan Sélim III, au dessus de la belle vallée connue sous le nom de *Vallée du Grand-Seigneur*, vis-à-vis Thérapia. — Les Vénitiens fournissaient depuis plusieurs siècles la plus grande partie du papier d'une forme particulière, qui est en usage dans le Levant, et retiraient de très-grands avantages de ce commerce. — Une papeterie avait été établie, du temps du sultan Mahmoud, dans la fertile et agréable vallée traversée par le ruisseau qui se jette au fond du port de Constantinople; mais elle n'avait eu aucun succès. — Le sultan Sélim chargea

Beydgy-Efendi, qui devint ministre, dans le temps du visiriat de Moustapha-Baïractar, de la nouvelle papeterie. — Celui-ci, secondé par Sélim-Aga (né Anglais), obtint le plus grand succès. — Cet établissement fournit une grande partie du papier qu'on consomme dans les ministères et à Constantinople.

Page 125, ligne 11. — *Les mosquées doivent leur accroissement considérable de fortune aux legs pieux des souverains et des riches particuliers, aux fondations des mosquées impériales, et surtout au système des vakoufs.*

Nous avons donné plus haut quelques détails sur la fondation des mosquées, des médressés et des imareths, nous allons faire connaître plus particulièrement la nature des vakoufs.

Les vakoufs se partagent en trois classes. La première comprend ceux des mosquées, qui forment pour ainsi dire les biens ecclésiastiques de la nation. — La seconde est relative aux vakoufs publics, ou fondations établies pour le soulagement des pauvres. — La troisième est celle des vakoufs coutumiers.

Les vakoufs de la première classe, ceux des mosquées, se composent de tous les biens, meubles et immeubles,

qui y sont consacrés tant pour leur entretien et leur réparation, que pour la subsistance des ministres qui les desservent. Chaque vakouf a un mutevelis, ou un régissseur. Celui-ci soumet tous les six mois, ou bien une fois par an, ses comptes à un nazir ou inspecteur.

Les fondateurs de vakoufs ont le droit de désigner, dans l'acte même de donation, dans quelle classe ou dans quelle famille doivent être pris le régisseur et l'inspecteur des biens de la fondation. Plusieurs d'entre eux ont ordonné que les régisseurs et les inspecteurs de leur vakouf seraient toujours pris parmi leurs descendants directs, ou dans les branches collatérales de leur famille, et ont assuré ainsi à leurs enfants et à leurs parents la jouissance d'une partie de ces biens qui, ayant une destination sacrée, ne pouvaient plus être assujétis à la loi des confiscations — Ils ont été également garantis par ces dispositions contre l'esprit dissipateur des héritiers. — Les nazirs et les mutévélis des mosquées impériales sont ordinairement les premiers personnages de l'empire. Le grand-visir est de droit le nazir des mosquées fondées par Mahomet II, Sélim Ier et Soliman Ier; le mufty l'est de celles qui ont été construites et dotées par Bajazet II et Ahmed Ier.

Les chefs des eunuques blancs avaient été jusqu'au règne d'Amurath III inspecteurs de toutes les mosquées,

qui n'ont pas été fondées par les sultans ci-dessus désignés. Mais l'extrême avidité de ces nazirs, et l'influence toujours croissante des kislar-agas sur des sultans efféminés, ont fait ôter aux chefs des eunuques blancs cette inspection honorable et très-utile, pour la remettre au chef des gardiens intérieurs du harem. — Ce dernier, qui est chargé exclusivement de l'administration de tous les vakoufs appartenant aux villes saintes de la Mecque et Médine, est en outre le nazir de cinq cents mosquées ordinaires, dont les fondateurs ont confié l'inspection à ce premier ministre du sérail.

Il y a plusieurs bureaux dans la terfterdarie, ou ministère des finances, qui sont chargés uniquement de l'enregistrement de tous les legs pieux et fondations destinés à l'entretien des mosquées et mesdgids, et de leurs dépendances, telles que les colléges et hôpitaux. — Ces bureaux tiennent aussi compte des sommes, que les mutévélis doivent verser au miri.

Comme les recettes des mosquées sont infiniment supérieures aux dépenses, les mutévélis et les nazirs faisaient autrefois des profits très-considérables qui étaient perdus pour la mosquée et pour l'Etat. Mahomet II, désirant mettre fin à ces abus et procurer au miri une partie des avantages que les régisseurs et les inspecteurs se réservaient exclusivement, afferma ces emplois pour

une ou deux années par un bail, dans lequel le fermier s'obligeait, après avoir payé les ministres du culte, les pensions constituées sur le vakouf et les dépenses d'entretien, à verser une somme convenue dans les caisses du gouvernement.

Mais les fermiers de ces baux annuels ou trop limités, ne travaillaient qu'à profiter du court espace de la régie ou de leur inspection, vexaient les habitants des domaines vakoufs et fatiguaient les terres pour en retirer de plus grands produits. — Ce fut sous le règne de Moustapha II que par les conseils du grand-visir Elmas-Pacha, les baux annuels furent convertis en fermes viagères sous le titre de *malikianés*, afin de mettre fin aux inconvénients et aux désordres qui résultaient d'une régie trop limitée dans sa durée, et afin d'engager les nouveaux fermiers à mettre, pour leur propre intérêt, plus de zèle et de fidélité dans une administration dont ils devaient jouir pendant toute leur vie. Les régisseurs des malikianés sont obligés de payer d'avance le prix de leur acquisition, et de verser dans les caisses du trésor public une redevance annuelle.

Les avantages résultant du système des malikianés firent adopter cette mesure pour la plupart des revenus de l'État. — Le sultan, Moustapha III, voulant généraliser cette méthode, dont l'utilité et les avantages étaient

constatés par l'expérience, ordonna, d'après les conseils de son grand-visir, Raghib-Pacha, que les vakoufs des grandes mosquées impériales seraient également soumis au régime des fermes viagères.

Mais cette mesure fut abandonnée par le faible sultan Abdul-Hamid, qui, n'ayant pas la force de résister aux sollicitations pressantes des officiers de son sérail et de la Porte, rendit au kislar-aga, au grand-visir et au mufty, l'inspection suprême des mosquées impériales. Cependant ces grands officiers avaient obtenu du sultan Moustapha III, à l'époque où les vakoufs des mosquées furent soumis à la mesure des malikianés, une indemnité annuelle très-considérable, qui était de 200,000 piastres pour le chef des eunuques noirs, de 100,000 piastres pour le grand-visir, et d'une somme égale pour le mufty.

Les vakoufs, dont les fondations sont relatives au soulagement des pauvres et au bien général de la nation, sont réglés par des principes semblables à ceux qui régissent les revenus des mosquées, et ont été soumis au système des malikianés, après avoir souffert pendant long-temps de la négligence et des déprédations des premiers régisseurs.

L'excédant des recettes des mosquées impériales sur les dépenses, qui est considérable même après que

le kislar-aga, le grand-visir et le mufty ont prélevé les sommes qu'ils ont coutume d'en retirer, est versé dans les caisses du hasne, et est destiné à former une masse, à laquelle on ne doit toucher que dans les circonstances les plus critiques et pour les besoins les plus pressants de l'État.

Tous les biens vakoufs sont inaliénables, parce que la propriété est censée, aux termes de la loi, transportée à Dieu même, et que les hommes n'en ont que l'usufruit.

La loi qui proscrit l'usure et tout intérêt quelconque dans le commerce se relâche cependant de sa rigueur en faveur de ces biens.—Ainsi lorsqu'un vakouf a besoin de réparations urgentes, et qu'il ne se trouve pas dans la caisse d'épargnes des fonds suffisants pour y pourvoir, le régisseur est autorisé à emprunter l'argent nécessaire jusqu'au taux de 15 pour 100 d'intérêt. Il est également permis à cet administrateur de placer les économies des vakoufs à un intérêt égal à celui pour lequel il peut faire des emprunts.—Il a également le droit d'employer ces économies en acquisitions d'immeubles, qui prennent aussitôt le nom de vakoufs et jouissent de tous les avantages attachés à ce titre.—Mais le consentement du magistrat comme représentant du souverain est indispensable pour ces opérations, attendu que le Grand-Seigneur est l'administrateur suprême des biens publics.

Les vakoufs relatifs aux mosquées et au soulagement des pauvres, portent la dénomination de vakoufs légaux, parce que leur fondation est dictée et sanctionnée par les lois religieuses.

Mais les vakoufs de la troisième classe, auxquels on on a donné la dénomination de vakoufs *coutumiers*, ne sont autorisés que par la coutume, *adet*. Ils sont distingués des autres par leur nature et par des caractères qui leur sont propres.

D'après les lois actuellement en vigueur sur les vakoufs coutumiers, le propriétaire d'un immeuble libre a le droit d'en faire la cession à une mosquée, à titre de vakouf, pour la somme, qu'il reçoit, de dix, douze ou quinze pour cent de la valeur estimée. Ce propriétaire continue à jouir de son bien comme d'un don qu'il est censé tenir de la générosité de la mosquée, et lui paye une rente proportionnée à l'intérêt de l'argent qu'il a reçu.—Il obtient par cet arrangement l'avantage de rester maître de l'immeuble, de le conserver à l'abri de toutes poursuites judiciaires pour ses dettes passives, parce que tout vakouf est un bien sacré, sur lequel nul créancier ne peut former de prétentions, de le transmettre à ses enfants de l'un et de l'autre sexe, qui partagent ces hérédités par égales portions, d'en disposer librement en le cédant ou en transportant ses droits sur

une autre personne et de le soustraire au retrait vicinal qu'exerce tout propriétaire sur l'immeuble contigu au sien, pour avoir en cas de vente la préférence sur tout autre acquéreur.—Les avantages de la mosquée dans cette transaction sont d'avoir une hypothèque solide pour son argent placé à gros intérêts, d'être déchargée de toutes les réparations nécessaires, de toucher des droits assez importants, lorsque le propriétaire dispose de ce vakouf en faveur d'une autre personne, et enfin, d'hériter de cet immeuble avec tous les embellissements, les augmentations et les décorations faites par le propriétaire, si celui-ci vient à mourir sans enfants. Ce dernier avantage est d'autant plus grand, que les petits-fils sont exclus de la succession de leur grand père si celui-ci survit au père de ces enfants, attendu, dit la loi, que le défunt ne pouvait pas transmettre à ses fils un droit dont il ne jouissait pas encore lui-même.

Malgré les préjudices qui résultent de la nature de ces fondations pour les parents et les héritiers éloignés, les propriétaires se laissent éblouir par les avantages dont ils jouissent personnellement dans ces aliénations.—Comme la loi les accorde indistinctement aux musulmans et aux non-musulmans, les propriétaires de toutes nations et de toutes religions s'y laissent entraîner, de sorte qu'au-

jourd'hui, une grande partie des immeubles se trouve engagée envers les temples mahométans.

Si une maison vakouf est détruite par le feu, le propriétaire a le droit de réduire le cens annuel auquel il était tenu envers la mosquée. Le terrain reste vakouf; mais la maison reconstruite peut devenir libre ou vakouf suivant les nouveaux arrangements qui seront pris entre le propriétaire et le mutévely. — Si elle reste libre, le propriétaire ne doit payer pour le terrain que le cens annuel réduit après l'incendie. Mais il doit être exact à remettre cette redevance annuelle; car, s'il néglige de faire ce paiement pendant trois années consécutives, la mosquée a alors le privilége de s'approprier l'immeuble et d'en disposer comme il lui plait. — (*Voyez* d'Ohson, Cantémir, et Toderini.)

Page 126, ligne 3. — *La peste, par les ravages qui éteignent en peu de temps des familles entières, semble destinée à favoriser l'avarice des prêtres d'une religion qui défend de s'en garantir.*

Le prophète Mahomet dit dans son Alcoran, « Que « l'élu comme le réprouvé sont prédestinés au bonheur « ou au malheur éternel, étant encore l'un et l'autre « dans le sein de leur mère. »

Les muftys et les plus savants oulémas, convaincus que cette décision du prophète détruisait l'effet du libre arbitre, sans lequel l'homme, instrument du destin, ne peut être volontairement coupable d'aucune mauvaise action, ont cherché à en restreindre l'application, et ont prétendu en outre que la prédestination ne regardait que l'état spirituel, qu'elle n'embrassait pas tout le genre humain, mais seulement une partie des mortels destinés à être, même avant leur naissance, élus ou réprouvés, et qu'elle n'a enfin aucun rapport à l'état moral, civil et politique des hommes.—Mais leurs distinctions, leurs arguments et leurs sophismes n'ont servi qu'à rendre la question plus obscure, et n'ont produit aucune conviction dans l'esprit des musulmans. — Les mahométans ont continué à croire que puisque le destin avait déterminé d'avance leur bonheur ou leur malheur futur dans l'autre vie, leurs joies et leurs disgrâces dans ce bas monde devaient avoir été également prévues et fixées irrévocablement par la volonté immuable de Dieu.

Ce fatalisme, consacré sous le nom de *Kismet*, mot qui est sans cesse dans la bouche des musulmans, les console dans leurs disgrâces, et les porte à regarder tout murmure contre l'infortune comme un acte d'irréligion et comme un doute criminel contre les décrets du ciel.

Si la prédestination, qui tend à bouleverser toutes les idées morales des hommes, donne aux musulmans une si grande résignation dans le malheur, elle perpétue parmi eux des préjugés funestes et les empêche de prendre des précautions contre la peste, cette maladie que la salubrité naturelle du climat en éloignerait facilement et à jamais; elle met, en outre, dans leurs actions, une contradiction continuelle produite, d'un côté, par leur confiance dans les arrêts du destin, et de l'autre, par l'amour du plaisir et le désir de la conservation, lesquels disposent les hommes à chercher tous les moyens de détourner loin d'eux ou d'adoucir les maux dont ils sont menacés ou affligés.

Page 133, ligne 15. — *Il est à craindre que les ressources que la France retirait du commerce du Levant, avant la guerre de 1793, n'aient disparu pour toujours*, etc.

Le peu d'importance de nos relations commerciales avec le Levant depuis la paix de 1815, malgré le zèle de nos agents diplomatiques et la bonne volonté de nos négociants de la Provence, prouvent combien cette crainte est fondée.—Les mêmes causes continuant à agir feront décliner notre commerce de plus en plus jusqu'à ce que le Levant parvienne, par une heureuse révolution, à se

délivrer des entraves qui, gênant son industrie, ses fabriques et son agriculture, diminuent ses richesses et détruisent sa population.

Page 180, ligne 10. — *Les villes sont administrées par des ayans qui, laissant aux cadis la justice, exercent l'autorité civile et militaire.*

Les ayans sont chargés de veiller à la sûreté et à la fortune des particuliers, au bon ordre intérieur de la ville, et de s'opposer aux avanies et aux vexations des pachas. La plupart de ces ayans sont choisis par le peuple. Quelques-uns d'entre eux, à qui leurs talents et leurs richesses donnent une grande prééminence sur leurs concitoyens, étendent leur influence et leur autorité, non-seulement sur la ville dont ils sont chefs ou maires, mais encore sur un grand nombre de villages, et quelquefois même sur un territoire très-étendu. Les grandes villes, au contraire, ont plusieurs ayans.

Les ayans ont un divan ou conseil, auquel ils appellent les principaux citoyens de la ville et les hommes de loi. C'est dans ces divans qu'on discute les intérêts du pays et qu'on rédige les représentations à faire au pacha de la province, ou bien les plaintes à élever contre lui auprès des ministres de la Porte.

L'ayan et son conseil, composé des habitants les plus riches et les plus respectables, forment la corporation municipale de la ville. Mais, outre ce conseil municipal qui représente le corps entier des habitants, les diverses professions forment dans chaque ville des corporations particulières, dont les chefs sont chargés de défendre les intérêts collectifs ou individuels des membres de l'association. — Si la voix de ces chefs n'est pas écoutée par les agents de l'autorité, la corporation entière se réunit et force souvent ses oppresseurs, par ses cris, ses menaces ou ses plaintes, à lui rendre justice et à se désister de leurs poursuites.

Les villages n'ont que des kiayas qui sont soumis directement au pacha, lorsqu'ils ne dépendent pas d'un ayan principal. Ces kiayas, pris toujours parmi les habitants les plus riches ou les plus instruits du village, ont dans leur commune la même autorité que les ayans exercent dans les villes.

Les chrétiens et les Juifs ont aussi dans chaque ville ou village leur kiaya particulier. Ceux-ci sont chargés de protéger leurs frères de la même religion et de régler la répartition des impôts ou des avanies ordinaires ou extraordinaires qui sont exigées, soit par le gouvernement, soit par les pachas et par leurs agents.

FIN DES NOTES EXPLICATIVES DU PREMIER VOLUME

OBSERVATIONS

TOPOGRAPHIQUES,

POLITIQUES ET MILITAIRES,

SUR

CONSTANTINOPLE ET LE BOSPHORE DE THRACE.

CONSTANTINOPLE, situé à 41° de latitude Nord, et à 29° longitude est de Paris, est placé à l'extrémité d'un contrefort, qui fait partie d'une chaîne de hautes collines, laquelle, en longeant le littoral de la mer Noire du Bosphore et de la Propontide, joint le Mont-Hémus au Rhodophe. Conformément aux observations des géologues sur la configuration des montagnes, les versants de ce contrefort sont assez rapides vers le nord du côté du port, et se prolongent insensiblement au sud vers la Propontide, de manière que les trois quarts des maisons de cette capitale ont la vue sur cette mer. —

Quelques ravins assez larges creusés par les pluies, et dont le fond sert d'écoulement aux eaux des fontaines, divisent la base inégale sur laquelle cette ville est bâtie, en sept parties ou collines, et lui donne par là une similitude physique avec l'ancienne Rome.

Cette ville, autrefois célèbre sous le nom de Byzance, devint bien plus importante et plus populeuse, lorsque Constantin, ayant reconnu les immenses avantages de sa position, y fixa, en l'année 330 de l'ère chrétienne, sa résidence et le siége de l'empire romain. Cet empereur lui donna le nom de Nouvelle-Rome, afin de lui faire partager la gloire et les avantages de l'ancienne maîtresse du monde. — Mais tous les peuples ne l'appelèrent que Constantinople, ou la ville de Constantin, et cette dénomination lui a été conservée par les Persans, les Arabes et même les Turcs, puisque dans le style de la chancellerie ottomane, et sur les monnaies de l'empire, cette ville n'est désignée que sous le nom de *Constantiniah*.

Les collines, sur lesquelles cette ville est bâtie, les superbes mosquées impériales surmontées d'immenses coupoles et entourées de hauts minarets, dont les principales occupent les points les plus élevés de ce promontoire, les maisons peintes de différentes couleurs, et entremêlées de jardins, au-dessus desquels s'élèvent des cyprès

et d'autres arbres toujours verts, la disposition de tous les édifices en amphithéâtre, la vue du port animé par la présence de navires de toutes grandeurs et par des milliers de gondoles qui le traversent, et enfin, la perspective lointaine des campagnes, où brille la plus active végétation, présentent le coup-d'œil le plus beau et le plus imposant qu'il y ait dans l'univers.

Mais ce coup d'œil physique est comme celui qu'offre au moral le vaste empire dont Constantinople est la capitale. — Le voyageur, frappé de la grande étendue de l'empire ottoman et du souvenir de sa gloire, croit qu'il va parcourir un des États les plus riches et les plus puissants de l'Europe; mais aussitôt qu'il y pénètre, il ne voit que faiblesse, désordres, anarchie, et tous les symptômes d'une rapide décadence.

La magie du coup-d'œil de Constantinople se dissipe de même. Le cœur se serre; un sentiment de sombre mélancolie s'empare de l'âme du voyageur, lorsqu'après avoir admiré en dehors cette capitale, que la nature a destinée à être la reine des cités, il n'aperçoit plus que des rues étroites, tortueuses, sales, mal pavées; des maisons de bois, de briques et de boue, et couvertes d'un crépi trompeur; enfin une multitude d'hommes dont les physionomies graves ou inquiètes annoncent l'orgueil qui les domine ou les craintes qui les assiégent,

et sur lesquelles on distingue rarement le rire et cette gaîté aimable des peuples contents et heureux.

Constantinople, situé vis-à-vis l'extrémité méridionale du canal du Bosphore, dont l'encaissement entre deux chaînes de collines parallèles force l'air à suivre le mouvement rapide des eaux, jouit du double avantage d'avoir son atmosphère sans cesse renouvelé et rafraichi, et de voir emporter tous les dépôts des égoûts et des eaux pluviales par les courants, qui se précipitent du port dans la mer de Marmara : aucun terrain marécageux n'existe auprès de cette ville ; sa température, fort douce, n'offre jamais un froid de plus de 4 à 5° au-dessous de o du thermomètre de Réaumur, ni une chaleur de plus de 26° ; les variations météorologiques qu'elle éprouve dans le cours de l'année, sont à peu près de 64 jours pluvieux, 5 neigeux, 5 brumeux, 20 couverts, 36 variables, 15 orageux et 220 parfaitement sereins.

Les vents du nord et du sud, dont le cours est déterminé par le gisement des côtes et la position des mers, se succèdent alternativement. Celui du nord, qui est produit par la dilatation de l'air, plus grande pendant l'été sur la mer de l'Archipel que sur la mer Noire, souffle presque constamment depuis le mois d'avril jusqu'à la fin de septembre. Le vent du sud, qui succède pour peu de jours à celui du nord, ne paraît que lorsque

les vapeurs accumulées sur les îles de l'Archipel, y ont condensé l'air et diminué la chaleur de la température; c'est pour cette raison qu'il est toujours humide et quelquefois orageux.

Ce n'est que dans l'hiver, lorsque toutes les hautes montagnes de la Turquie européenne sont couvertes de neige, qu'on voit souffler les vents d'est, d'ouest et de nord-ouest. Ceux-ci sont toujours très-froids et neigeux.

Avec tous ces avantages météorologiques, Constantinople devrait ignorer l'existence de la peste, qui, toujours plus active dans les temps lourds et humides, doit probablement sa première origine et son renouvellement, comme beaucoup d'observations le prouvent, aux lieux chauds et marécageux des environs de Damiette, dans la Basse-Égypte, d'où ce fléau, moins funeste que la fièvre jaune, puisqu'on peut facilement le contenir et l'éviter, se répand dans toutes les provinces de l'empire ottoman.

Mais l'insouciance du gouvernement, l'empire du fanatisme et les usages établis, conserveront les germes de cette maladie destructive tant que cette capitale continuera à languir sous le joug de ces Barbares incorrigibles.

Les faubourgs de Fénar et d'Eyoub font partie de Constantinople, et n'en sont séparés que par les murs

d'enceinte. L'un et l'autre sont placés à l'extrémité du port. Celui du Fénar est habité par le patriarche et les principales familles grecques, et par la suite nombreuse des domestiques et des dépendants qui leur sont attachés. Celui d'Eyoub n'est peuplé que par des Turcs, et renferme la célèbre mosquée de ce nom, où les sultans ottomans, après leur avénement au trône, vont se faire ceindre par le chef des émirs le sabre du commandement, qui est le symbole de la souveraineté militaire.

Les faubourgs de Hassékni, Hassen-Pacha, Galata et Tophané, tous placés le long de la rive septentrionale du port, sont habités, le premier par des Juifs, le second par les employés de l'arsenal de la marine, le troisième par des commerçants de toutes nations, parmi lesquels figurent une trentaine de facteurs européens, et le quatrième par les canonniers, les ouvriers de l'artillerie et par leurs familles. Ces faubourgs, situés au bas d'une colline, sont moins sains que les autres parties de Constantinople, à cause de leur exposition méridionale, et ne jouissent pas, comme Péra et Saint-Dimitri, placés sur le plateau supérieur qui les domine, des émanations agréables et salutaires des vents de la mer Noire.

Le faubourg de Scutari, placé sur la côte d'Asie, est dans une position heureuse et riante; l'air qu'on y respire est toujours frais et pur; ses environs sont fertiles;

il sert de point de départ et d'arrivée à toutes les caravanes qui traversent l'Asie-Mineure pour se rendre dans la Perse, la Syrie et l'Indostan. Sa population est de plus de 30,000 âmes.

Le matériel de Constantinople et de ses faubourgs se compose de 14 mosquées impériales, de 200 mosquées ordinaires, d'environ 300 messgids, de 30 bésestins, de plus de 500 fontaines et d'environ cent mille maisons.

Les grandes mosquées, dont les magnifiques colonnes furent presque toutes tirées des temples ruinés de l'ancienne Grèce, ont été construites sur le modèle de l'église de Sainte-Sophie, laquelle est imposante par sa masse, admirable par la grandeur de ses coupoles, mais moins élégante que les temples de l'ancienne et de la nouvelle Rome, et peut-être moins intéressante sous le rapport de la hardiesse et de la légèreté, que plusieurs églises d'architecture gothique. — Les petites mosquées et les messdgids ne sont distingués des maisons particulières que par leur contiguité à un minaret, du haut duquel les nezzins appellent les musulmans à la prière.

Toutes les maisons particulières sont composées d'une charpente légère, dont les espaces entre les poteaux et les traverses sont remplis de briques et de terre. — Combustibles et fragiles, elles ressemblent à la condition politique des hommes qui les habitent. — Si elles

échappent par hasard à l'action fréquente des incendies, elles dépérissent naturellement et tombent en ruine au bout de trente ans d'existence.— Les mœurs orientales, qui établissent une séparation entre les hommes et les femmes, nécessitent la division de ces édifices en deux parties, qui ne communiquent entre elles que par un corridor très-étroit, et dont l'une sert de harem pour les femmes, tandis que l'autre est destinée à recevoir les amis et les étrangers.

Il est probable que malgré les grands éloges que les historiens Grecs ont fait de la beauté de Constantinople, avant l'époque de sa chute, cette ville n'était alors ni guère mieux bâtie, ni plus belle qu'elle n'est à présent: car les Turcs, qui ont adopté l'habillement des habitants de Constantinople, et qui ont donné à toutes leurs grandes mosquées la forme de Sainte-Sophie, se seraient plus à imiter également l'architecture des Grecs dans la construction de leurs maisons particulières. — Comme il n'existe que très-peu d'édifices, à l'exception des églises, dont l'existence remonte au-delà du seizième siècle, on peut croire, avec raison, que les maisons des Grecs, que Mahomet II s'était réservées pour sa part dans la conquête de cette ville, étaient généralement bâties en bois, et que, détruites par les incendies, elles ont reparu et reparaissent encore à la suite de ces désastres avec la forme

extérieure et les dimensions qu'elles avaient avant la prise de Constantinople par les Turcs.

Les bésestins ou marchés publics, sont d'immenses corridors, assez étroits et mal éclairés, dont les murailles bâties en pierres et surmontées de voûtes, servent à garantir contre les ravages de l'incendie les marchandises qu'on y laisse sans crainte et sans inquiétude, sous la garde des hommes préposés à leur conservation. — Les marchands de toutes classes y sont séparés par nation et par profession. Les Turcs et les Américains y surfont rarement, mais l'acheteur doit se tenir en garde contre l'astucieux marchand Grec, s'il ne veut pas en être dupe; il doit réduire au moins de moitié le prix demandé par les Juifs.

Quelques places, la plupart irrégulières, forment des vides au milieu de ce labyrinthe de maisons; mais les deux plus remarquables sont celles de l'Hyppodrôme, si célèbre du temps des Romains, et l'Etmeidan, ou place des boucheries, dans laquelle les janissaires ont coutume de porter leurs marmites et de faire leurs assemblées, lorsqu'ils veulent renverser les ministres ou déposer le sultan. — L'Hyppodrôme, qui sert encore à présent, comme du temps des Grecs, pour les courses aux chevaux, a quatre cents pas de long sur cent de large; ses dimensions n'ont pas changé, puisqu'une aiguille de

granit égyptien, une pyramide en pierre de taille et une colonne torse en bronze, sont encore actuellement placées dans la ligne centrale de cette place, et à des distances égales de ses deux extrémités.

Les Turcs, profitant des aquéducs construits par les empereurs romains, ont établi dans Constantinople un grand nombre de fontaines, dont la forme variée se rapproche plus de l'architecture chinoise ou indienne que de celle de l'Europe. — La nécessité de fournir abondamment dans tous les quartiers de cette capitale les eaux nécessaires aux bains et aux lotions fréquentes des musulmans, a rendu les fontainiers turcs industrieux. Ils ne sont guère inférieurs aux nôtres pour la conduite des eaux. Leurs aquéducs et leurs pyramides hydrauliques sont dirigés avec autant de soin que d'intelligence. Mais ne s'occupant que du présent, et dédaignant de jeter un regard attentif sur l'avenir qui les menace, les Turcs ont négligé les nombreuses citernes que les empereurs grecs avaient fait construire pour l'approvisionnement de Constantinople, en cas de siége, et ont permis que la Basilica, dont M. le général Andréossi vient de publier une description exacte, savante et détaillée, fût transformée en ateliers de cordages et de filature.

Le nombre des habitants de Constantinople est incer-

tain. On ne peut déterminer que par des calculs approximatifs la population d'une ville où l'on ne tient aucun compte des morts et des naissances et où les voyageurs de toutes nations sont admis sans passeports.

Quelques auteurs donnent à Constantinople et à ses dépendances une population de 500,000 âmes; d'autres prétendent que le nombre des habitants de cette ville et de ses faubourgs s'élève à plus de 1,100,000. — La consommation journalière du blé peut seule nous fournir le moyen de déterminer approximativement ce nombre.

Quinze mille kilots de farine (correspondant à 840,000 livres) sortent tous les jours des magasins publics, où est déposé, pour le compte du Gouvernement, tout le blé destiné à la subsistance des habitants de Constantinople, et sont livrés aux cent principaux boulangers de cette capitale. En supposant que la consommation journalière de chaque individu (hommes, femmes et enfants compris) soit d'une livre de farine, ce qui est beaucoup, attendu que les Turcs font un grand usage de fruits et de légumes, on aura 840,000 âmes; si on ajoute à cette quantité plus de trente mille personnes, qui reçoivent leur subsistance du sérail, et un nombre d'habitants proportionné à la consommation journalière du blé qui est introduit par la fraude, on aura un résultat d'environ

neuf cent mille âmes pour l'effectif réel de la population de Constantinople.

D'autres calculs fondés sur le cours ordinaire de la mortalité, lorsque cette ville n'est pas affligée par la peste ou par d'autres maladies contagieuses, donnent à peu près les mêmesrésultats.

Cette population générale se divise en cent-vingt mille Grecs, en quatre-vingt-dix mille Arméniens, en cinquante mille Juifs, en deux mille Francs et en six cent trente mille mahométans.

Chacune de ces nations habite des quartiers séparés et a un costume distinctif et des mœurs différentes. La forme du cahouk ou chapeau et la couleur des bottes, qui sont jaunes pour les musulmans, rouges pour les Arméniens, noires pour les Grecs et bleues pour les Juifs, servent à les distinguer entre eux au premier coup d'œil.

L'Osmanli et l'Arménien, qui sont d'origine asiatique, ont à peu près les mêmes mœurs et suivent les mêmes usages. Leurs femmes vivent dans la retraite et portent un voile sur la figure lorsqu'elles sortent dans les rues. Les sombres tableaux que quelques écrivains, zélés admirateurs des mœurs européennes, se sont plus à tracer de la jalousie orientale, sont exagérés. Les Turcs et les Arméniens aiment en général

leurs femmes avec tendresse et savent rarement leur refuser ce qu'elles désirent. Tendres épouses, excellentes mères, les mahométanes et les Arméniennes n'ont en général d'autre but que de plaire à leurs maris et d'élever soigneusement leurs enfants. Ces qualités, qui les distinguent presque toutes, rendent le beau sexe tellement respectable aux yeux des Turcs et des Arméniens, que le mari qui frappe sa femme est regardé par eux comme le plus lâche et le plus méprisable des hommes.

Les femmes grecques, plus libres, n'ont peut-être pas toujours des mœurs aussi pures Les enfants, moins soignés, négligent quelquefois leurs parents. Quelques querelles de ménage scandalisent de temps en temps le public. On voit très-souvent des maris grecs frapper leurs femmes sans exciter l'indignation de leurs compatriotes.

Les Juifs, venus d'Espagne, ont conservé les mœurs de leur ancienne patrie, mais avec le relâchement et quelquefois avec la dépravation que donne toujours l'amour du gain, lorsqu'il est supérieur à toutes considérations humaines.

Les Francs vivent à Constantinople comme dans leur pays natal. N'ayant rien à craindre, ni des lois, ni de l'action des autorités locales, par suite des capitulations qui les mettent sous la dépendance unique de leurs am

bassadeurs, ils se gênent fort peu et portent avec orgueil le costume européen, depuis que les Russes ont appris aux Turcs, par leurs nombreuses victoires, à respecter les peuples chrétiens de l'Europe. Le faubourg de Péra, où habitent les ministres étrangers, présente la réunion de tous les peuples; on y voit tous les costumes; on y entend tous les langages. On s'y salue, on s'accoste, on se donne la main, on s'embrasse comme dans nos villes. Les boutiques et les magasins des marchands sont décorés comme à Londres ou à Paris. Les Français, les Russes, les Anglais, les Autrichiens, etc., tous distingués sous le nom général de *Francs*, évitent d'y montrer leurs haines et leurs préjugés nationaux, se visitent fréquemment et vivent quelquefois en frères.—C'est en voyant dans ce petit espace cet accord fraternel entre les sujets des plus grands souverains de l'Europe, qu'on peut dire que Péra est comme l'île de la civilisation européenne au milieu de la barbarie asiatique.

Le port de Constantinople, dont la direction est de l'est-sud-est, à l'ouest-nord-ouest, offre, sur une longueur de quatre mille toises et sur une largeur moyenne de trois cents, un mouillage tranquille et sûr. La profondeur de ses eaux et la bonne tenue du fond qui est argilo-vaseux, permettent aux plus grands vaisseaux de ligne d'approcher des deux rives au point de toucher les mâ-

sons avec leurs vergues.—Quoique ce port soit le réceptacle des immondices et des égoûts des faubourgs de Eyoub, Hassekeui, Hassan-Pacha, Galata et Tophané, ainsi que d'une partie de ceux de Constantinople, on n'y voit aucun encombrement ou atterrissement. Ses eaux gardent toujours la même profondeur. Les travaux immenses, dispendieux et quelquefois insuffisants pour le déblaiement et le curage des ports, qui ont lieu dans la plupart des villes maritimes de l'Europe, sont ici très-inutiles, puisque la nature se charge elle-même de cette opération. Les eaux des deux ruisseaux, le Cydaris et les Barbyces, connus aujourd'hui à leur confluent sous le nom de rivière des eaux douces, joignant leur action impulsive à celle du courant de Bosphore, rendent au port de Constantinople le service important d'entraîner vers la mer de Marmara les terres et les immondices qui pourraient exhausser son lit ou y former des atterrissements ou des bas-fonds.

C'est sur la rive septentrionale du port, entre les faubourgs de Galata et de Hassakeui, qu'existe le grand arsenal de la marine. Une petite anse, dite autrefois le Port des galères, est entourée par la maison du tersané-emini, ou intendant général de la marine, par une place spacieuse contiguë à une colline sur laquelle est bâti le vaste palais, qui sert de demeure au capitan-

pacha, par la grande et magnifique caserne pour les galiondgis ou matelots, construite d'après les ordres du célèbre grand amiral Hassan-Pacha, et enfin par les chantiers de construction et le bassin de radoub que la Porte doit à M. Rodé, ingénieur suédois. C'est à l'ouest de la maison du tersané-emini que se trouvent tous les magasins de la marine, et le quai près duquel sont amarés une trentaine de vaisseaux de ligne, frégates, corvettes et bricks qui forment la force navale de la Turquie.

En arrière des magasins de la marine, dans un recoin bas et humide, situé auprès de la colline sur laquelle est bâti le palais du capitan-pacha, existe le triste bagne, où l'homme est réduit à l'extrême degré de misère et d'abaissement, où le prisonnier de guerre est réuni au malfaiteur, et où les menaces et les coups de bâton des gardes et des geoliers se mêlant aux jurements et aux cris plaintifs des détenus, rappellent l'image de l'enfer.

Le sultan Sélim, qui prenait un plus vif intérêt aux besoins et à la gloire de son empire qu'à ses plaisirs et à ses jouissances personnelles, avait cédé à la marine son sérail de Aïnali-Cavak, châteaudes miroirs, palais favori du sultan Ahmet III, où ce prince se plaisait à se mirer avec ses esclaves dans de grandes glaces que le sénat de Venise lui avait envoyées après le traité de Passarowitz.

De grands travaux avaient été déjà commencés dans ce vaste local, contigu à l'arsenal de la marine. Mais la déposition du sultan Sélim a fait abandonner ces projets, et le Grand-Seigneur est rentré en possession de ce palais ruineux, qu'il n'habitera probablement jamais, parce que les dépenses de réparation monteraient à des sommes considérables.

C'est près de l'extrémité occidentale du faubourg de Hasse-Keni, qui est lui-même placé à l'ouest du sérail de Aïnili-Cavak, que se trouve l'école du génie militaire, dont nous avons parlé dans la première partie de cet ouvrage. Le local de cette école étant devenu trop petit à cause du nombre des élèves et de la nouvelle division des classes, le sultan Sélim avait cédé au génie militaire le palais d'une sultane, sœur de son père, qui n'était plus occupé depuis plusieurs années. — Mais après la chute de ce prince, les élèves du génie ont dû sortir de ce sérail qui tombe en ruine, et rentrer dans leur ancienne et étroite demeure.

La magnifique caserne des bombardiers est située en avant de l'école du génie militaire et près de la mer. Elle forme par sa grandeur, sa magnificence et la hauteur des minarets de sa mosquée, un des ornements de l'extrémité du port. On voit près de cette caserne les fourneaux pour

la fonte des mortiers à bombe, et les ateliers pour la construction de leurs affûts.

Le faubourg de Tophané, placé à l'est de Galata, en face du sérail, contient les vastes casernes des canonniers et tous les grands établissements pour le matériel de l'artillerie.

Le sultan Sélim avait fait construire des casernes magnifiques pour les nizam-gedittes, à Scutari, à Levend-Tchiflick et auprès de Péra.—Les deux premiers édifices ont été détruits par les janissaires après la mort de Moustapha-Baïractar. Le troisième a été épargné, parce qu'il n'était pas entièrement achevé à l'époque de cette dernière révolution.

Les palais des ambassadeurs européens, auxquels on donne le nom de sérails, ne seraient en Europe que des maisons bourgeoises. Celui de France qui se trouve sur le versant oriental et rapide de la colline de Péra, jouit d'une très-belle vue et contient un assez grand jardin. Bâti par le baron de Bréves, sous le règne d'Henri IV, il a été réparé sous la direction du baron de Tott, dans le temps de l'ambassade de M. le comte de Saint-Priest. — Le palais de Venise (occupé actuellement par l'internonce autrichien), présente une assez belle façade.—La position des palais de France et de Venise, sur le versant septentrional de la colline de Péra, prouve qu'à l'époque

où ils ont été construits le plateau supérieur n'était pas encore habité.

Les palais d'Angleterre, de Russie et de Suède, n'offrent rien d'élégant ni de régulier dans leur architecture. Celui de Russie est petit et peu digne d'une telle ambassade. L'hôtel de l'ambassadeur d'Angleterre, nouvellement construit sur le commencement du versant méridional de Péra, présente à la vue un grand carré, dont les façades de peu de goût ne sont aperçues qu'obliquement de la porte d'entrée, et dont la distribution intérieure ne procure aucune des commodités qu'annoncerait un si grand local. Le terrain sur lequel ce palais est situé, a été donné en présent par la Sublime Porte à l'Angleterre, comme un témoignage de sa reconnaissance pour la délivrance de l'Égypte.

Le canal de Constantinople ou du Bosphore sert d'écoulement aux eaux de la mer Noire, lesquelles se dirigent avec rapidité vers la mer de Marmara, ou Propontide, et de là vers la mer de l'Archipel, ou Égée, par le canal des Dardanelles ou de l'Hellespont. Ce canal, qui sépare l'Europe de l'Asie, coule entre deux chaînes de collines parallèles. Sa profondeur varie entre quinze et vingt brasses dans le milieu de son cours. Aucun bas-fond ne rend sa navigation dangereuse. Un seul écueil

bien connu, vis-à-vis de Thérapia, offrirait quelque danger s'il n'était tout près de la côte. Ce canal est un excellent port dans toute sa longueur, d'environ sept lieues marines. Son fond est d'une bonne tenue. Ses sinuosités et ses collines qui bordent ses rivages le mettent à l'abri de tous les vents. Le golfe de Buyukdarré, où ce canal s'élargit en se prolongeant vers la vallée de ce nom, sert de mouillage et de station aux bâtiments qui doivent entrer dans la mer Noire, ou en sortir.

Les deux côtes, qui depuis ce dernier mouillage s'étendent jusqu'à la mer Noire, sont plus escarpées que celles du reste du canal. Quelques voyageurs ont pensé que toute cette partie des rives du Bosphore a été un terrain volcanique, et ont prétendu que l'éruption d'un volcan a produit cette brèche, par laquelle les eaux de la mer Noire se sont précipitées vers la Méditerranée. Le général Andréossi, qui a étudié pendant trois années ce terrain, avec l'attention d'un savant géologue, n'a reconnu aucune trace de volcan dans cette partie du Bosphore, et pense que ce détroit existe, parce que les chaînes de montagnes de l'Asie-Mineure et des Balkans d'Europe, qui se dirigent en s'abaissant l'une vers l'autre, se trouvent dans cet endroit au point de leur plus grand abaissement, et qu'elles ont pu fournir naturellement, et

sans avoir recours à aucun déchirement, une issue aux eaux de la mer Noire.

Le canal du Bosphore est défendu, près de son ouverture dans la mer Noire, par les deux châteaux de Fanar, ou fanaux d'Europe et d'Asie. Ces deux forts, dont la distance l'un de l'autre est d'environ quinze cents toises, remplissent mal le but auquel ils sont destinés.

Mais les nouveaux châteaux de Poyras et de Caribche, construits par le baron de Tott, à l'endroit où le canal, commence à s'étrécir, ne sont séparés que par une distance de 500 toises; ils peuvent combattre avec avantage les vaisseaux ennemis, tant à cause de leur rapprochement que de leur position dominante et de leurs batteries casemâtées. Les forts de Roumily-Cavac, et d'Anatoli-Cavac, qui ont été réparés et perfectionnés par MM. Monnier et Fontaine, n'ont que des batteries à fleur d'eau et découvertes. Situées au pied d'une colline, dont la pente est coupée par un grand mur de soutènement, ces batteries seraient dominées par le feu des batteries hautes des vaisseaux de ligne et deviendraient le receptacle de tous les boulets, qui frapperaient la muraille qui se trouve en arrière.

Dans le nouveau système de défense du Bosphore, on a entremêlé, à distances presque égales, les anciens

châteaux du canal avec d'autres batteries, tantôt rasantes et tantôt élevées de sept à huit toises au-dessus du niveau de la mer. On avait, en outre, proposé de couvrir les batteries basses par un fort blindage, afin de garantir les cannoniers du feu des vaisseaux de ligne et des boulets repercutés soit par la muraille en arrière ou bien et par les rochers voisins. Mais ce projet n'a jamais été exécuté.

Plusieurs batteries ont été construites sur les rivages de la rade de Buyuckderré, afin d'empêcher une escadre ennemie de s'établir dans ce mouillage, après avoir passé la partie supérieure du canal malgré le feu des ouvrages défensifs.

Les châteaux de Romily-Hissar et d'Anadoly-Hissar, construits dans le quinzième siècle, à deux lieues nord-est de Constantinople, peu de temps avant la prise de cette capitale, dans un endroit où le canal n'a que trois cents toises de largeur, sont restés dans leur état primitif. — Formidables aux bâtiments qui naviguaient alors, ils seraient peu dangereux actuellement à des vaisseaux de haut-bord, à cause de la petitesse de leurs batteries, et du peu de largeur de leurs terre-pleins qui empêchent d'y placer des canons de gros calibre. — On n'a cessé de représenter à la Porte que ce point est de la plus haute importance pour la défense du Bosphore : les Turcs sont

disposés à rire quand on leur propose de perfectiondes ouvrages qui ont été construits par Mahomet II, le vainqueur de tant de rois, et le conquérant de Constantinople. Cependant le sultan Sélim III avait adopté, pour ces châteaux, un projet qui aurait été exécuté, sans la chute de ce monarque dont l'esprit était supérieur à tous les préjugés de sa nation.

Placé dans une position centrale entre les régions du nord et celles du midi, entre les peuples de l'orient et ceux de l'occident, pouvant communiquer avec eux par le Pont-Euxin, la Propontide, l'Archipel, la Méditerranée et l'Océan, et par tous les affluents de ces mers, offrant un mouillage vaste, sûr et commode dans son port et le canal du Bosphore à tous les vaisseaux de la terre, qui pourraient s'y réunir, Constantinople paraît destiné par la nature à être la métropole du monde.

Réduite à n'avoir plus qu'un rayon de quelques lieues carrées autour de ses murailles sous le règne des derniers empereurs grecs, cette ville présentait encore une attitude respectable et formait seule l'empire romain.

Quel que soit son sort à venir, capitale d'un vaste empire ou d'un petit royaume, ou bien ville libre et indépendante, Constantinople sera toujours, malgré

toutes les révolutions et les bouleversements politiques, une des premières cités de l'univers.

Mais outre les avantages politiques et commerciaux dont Constantinople jouit par sa position, cette ville peut encore devenir facilement la première des places de guerre de notre continent. Bâtie sur un promontoire triangulaire, dont deux faces sont baignées par des eaux profondes, elle n'est attaquable que par un seul côté. Ce côté défensif, présentant une ligne droite, jouirait de tous les avantages du système bastionné à grandes demi-lunes. Les faubourgs de Péra, Saint-Dimitri et Galata, peuvent former par leur réunion une place importante de très-grande force et d'un excellent appui pour Constantinople. Leur enceinte passant au-dessus du cimetière turc près de Péra, sur le plateau près de Saint-Dimitri, et enfin par l'Okmeidan, pourrait aboutir d'un côté au Bosphore, en arrière de Dolma-Bakche, et de l'autre, au port de Constantinople entre Hassekeni et le sérail d'Aïnali-Cavak.

Si, par une révolution heureuse que l'on ne doit guère espérer, les empereurs ottomans parvenaient à acquérir, avec le désir de civiliser leur nation, la force nécessaire pour exécuter ce grand et difficile projet; ou bien si tous les monarques chrétiens pouvaient s'entendre

pour chasser de l'Europe les barbares incorrigibles qui en occupent une des plus belles parties, Constantinople, sorti des entraves qui paralysent en grande partie ses ressources naturelles et gênent sa prospérité, ne tarderait pas à devenir la plus belle, la plus peuplée, la plus riche, la plus forte, la plus saïne et la plus agréable de toutes les cités de l'univers.

FIN DU PREMIER VOLUME.

44108

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

gitized by Google